

ENTREPRENEURS

des Territoires



M A G A Z I N E

Opération paille les entrepreneurs se mobilisent

VIE SYNDICALE

- Interdiction de prestation de services par les Gaec

PROFESSION

- Georges et J-Luc Girard entrepreneurs au milieu des VIP



- Stéphan Picas entretien des territoires dans le Gard

DOSSIER

- Batteuses non-conventionnelles
- RTK : la grande précision s'invite aux champs



SPACE 2011

Planète élevage
13 - 16 septembre - Rennes

25^e EDITION

Idoine - Rennes



LE SALON INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE

Tél. : 02 23 48 28 80 - info@space.fr

www.space.fr

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication

Gérard Napias

Président de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / redac.edt@fitamant.fr

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :

Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Tammouz Eñaut Helou, Erwan Charpentier

Guillaume Le Gonidec / redac.edt2@fitamant.fr

Raphaël Lecocq, Philippe Caldier,
François Delaunay

Secrétaire de rédaction

Valérie Bridoux / redac.edt@fitamant.fr
Tél. 0298980147

Chef de publicité

Stéphanie Le Gall / pub.edt@fitamant.fr
Tél. 0298980140

Assistante commerciale

Véronique Walliser / pub@fitamant.fr
Tél. 0298980140

Développement abonnement & diffusion :

Sophie-Anne Gaonach / dev.com@fitamant.fr
Tél. 0298980140

Relations abonnés

Elodie Artero / abo@fitamant.fr
Tél. 0298277999

Mise en page : Éditions Buissonnières

Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927

CCAP N° 0613t85572

Dépôt légal : juillet 2011 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la fédération nationale

Entrepreneurs des Territoires

44, rue d'Alésia - 75014 Paris

Tél. 0153914498

mail : info@e-d-t.org



Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

ÉDITIONS
Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 QUIMPER CEDEX
Tél. 0298980140 - fax 0298953741

5 Édito

Vie syndicale

- 6 • Les droits à paiement unique : un facteur de sur-équipement
- 8 • L'interdiction de la prestation de service par les Gaec
- 10 • Le risque chimique sous surveillance
- 11 • Engins d'épandage : projet Ecodéfi
- 12 • Actualités forestières
- 13 • La consommation d'énergie des entrepreneurs et des Cuma
- 14 • Actualités agricoles

Profession

- 16 • Paille : une opération bien ficelée
- 18 • SARL Girard, entrepreneurs au milieu des VIP
- 21 • SAS Nature Languedoc, Stéphan Picas



24 Pilotage de l'entreprise

- Réduire son besoin en fonds de roulement

Actualités

- 26 • Les nouveaux tracteurs 700 Vario Fendt
- 30 • Noremat lance le Vialys
- 33 • Le plan Bois énergie en Bretagne
- 35 • La R-évolution selon John Deere



Salon

- 38 • Les Culturales 2011, le retour de la binette intelligente
- 41 • Le salon Terre à Terre, des technologies au service de l'environnement
- 42 • Innov-Agri Grand Sud-Ouest
- 44 • Agritechnica 2011 : focus sur l'agriculture intelligente
- 46 • Le salon Tech&Bio

Dossier

- 47 • La grande précision RTK, quelles perspectives pour les entrepreneurs ?
- 51 • Moissonneuses batteuses non-conventionnelles : des machines pour l'Europe



54 Nouveautés

58 Agenda



AU CRÉDIT MUTUEL, MON CHARGÉ DE CLIENTÈLE EST À L'ÉCOUTE DE TOUS MES PROJETS.

UNE BANQUE QUI VOUS CONNAÎT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.com

EPANDIX 8700 VISUAL



La dernière évolution associant le 8700 au guidage GPS permet un contrôle et une traçabilité complète de vos chantiers d'épandage !



- + Coupure générale d'épandage par GPS
- + La juste dose en un seul passage
- + Travail de nuit facilité
- + Rapport d'activité complet sur clefs usb (temps d'épandage, quantités chargées et épandues, localisation des zones d'intervention...comprenant cartographie des zones épandues)
- + Simplicité et facilité d'utilisation
- + Calcul automatique de la densité
- + Adaptable sur votre matériel actuel
- + Contrôle des organes machines évitant les casses mécaniques
- + Un système adopté par les plus grands spécialistes de l'épandage

VOTRE CONTACT EPANDAGE : 03 21 08 07 52 / 06 07 62 81 41

www.agrotronix.fr



Solidarité paille : les entrepreneurs répondent présents

La solidarité paille est agricole entre céréaliers et éleveurs, territoriale entre les départements qui ont de paille et ceux qui en ont besoin. La solidarité est aussi professionnelle entre agriculteurs et entrepreneurs mais également avec les autres intervenants : coopératives, négociants, transporteurs. L'État ainsi que certaines collectivités et certaines banques apportent leur concours.

Vous êtes là où il faut agir : sur les chantiers avec vos clients, représentés là où se coordonnent les actions : les cellules sécheresse départementales et dans la cellule de crise logistique nationale pilotée par le ministère de l'Écologie. Votre syndicat a demandé que les dérogations au temps de travail tiennent compte de cette situation d'urgence. Nous avons communiqué à propos des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers et sur la route.

Quel est l'objectif ? Faire face en urgence aux conséquences sur l'élevage dans notre pays. La sécheresse est une calamité naturelle pour l'agriculture. C'est aussi un coup dur économique et financier pour les éleveurs. C'est un formidable défi technique et logistique.

300 éleveurs des régions Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Sud de la région Bourgogne, Pays de la Loire et d'autres se sont inscrits sur la place de marché lancée par EDT courant mai, ouverte à tous et gratuite.

Nous avons des conducteurs d'engins, des presses, des plateaux et des télescopiques qui deviendront une force exceptionnelle avec l'usage des nouvelles technologies : localisation des parcelles, des tas de paille par GPS, planification des travaux : moisson, pressage, mise en tas en bout de champ. Nous devons devenir des pros de la logistique.

Les agriculteurs ne demandent pas l'aumône. Les entrepreneurs ont des coûts de production comme leurs clients. Mais, de grâce, regardons là où il faut ! Les entrepreneurs sont dans l'action, pas dans l'effet d'annonce, le calcul, le commentaire ou la publicité à bon compte.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT

4^e édition
INNOV-AGRI
Grand Sud-Ouest

Mercredi 7 et jeudi 8
Septembre 2011

à Ondes, entre Toulouse et Montauban
(Haute-Garonne 31)

+200
Exposants
à votre disposition

2000m²
de vitrines
végétales

+700
Machines
en dynamique

70 Ha
de surface
d'exposition et
de démonstration

20 Ha
de chantiers
récoltes

www.innovagri.com

Les droits à paiement unique : un facteur de sur-équipement

Un rapport de la Cour des comptes européenne sur les droits à paiement unique met en évidence leur intérêt mais aussi leurs limites. Il pourrait orienter la réforme sur laquelle le Parlement européen vient de se prononcer.

La réforme de la Pac de 1999, profondément remaniée en 2003 comporte trois notions centrales : le découplage, qui vise à éliminer toutes les aides liées d'une manière ou d'une autre à la production au profit d'aides totalement indépendantes de l'activité productive, le droit à paiement unique (DPU) calculé par unité de surface, indépendant des choix d'emblavement et enfin la conditionnalité des aides qui lie les paiements du premier pilier au respect de 19 directives et règlements en matière d'environnement, d'identification des animaux, de santé publique et de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être animal et au respect des bonnes pratiques agricoles et environnementales définies par chaque État.

Cette réforme bien connue des agriculteurs a eu des incidences sur les marchés des entreprises de travaux agricoles à en croire le rapport de la Cour des comptes sur le DPU. En 2009, les dépenses au titre de ce régime se sont élevées à quelque 28,8 milliards d'euros. Il est donc au cœur des débats budgétaires, qui restent l'alpha et l'oméga de toute réforme européenne.

Ce droit a contribué à réaliser deux objectifs de la Pac : encourager les agriculteurs à mieux répondre à la demande du marché et soutenir le revenu des agriculteurs. Mais le rapport met en évidence des « éléments contestables » dans les 17 États membres de l'Union européenne qui en bénéficient.

Le DPU profite « essentiellement à quelques grands bénéficiaires ». La critique est historique. D'importants paiements directs sont versés sans exercice d'aucune activité. Il n'existe pas de lien direct entre le montant de l'aide et la prestation effectuée au titre du maintien, dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, de la terre. Les réductions de paiement en cas de non-respect de la conditionnalité ne sont pas assez dissuasives.

La question des bénéficiaires

L'audit a permis de mettre en évidence un manque de précision dans la définition des bénéficiaires des DPU, des activités et des terres éligibles, ainsi qu'une liberté d'action importante des États membres dans l'établissement et la mise en œuvre d'éléments essentiels du régime.

Les bénéficiaires sont des « exploitants agricoles » exerçant une « activité agricole » et « disposant » de « terres éligibles ». Toutefois, le caractère insuffisamment précis de la définition de ces termes (exploitant agricole, activité agricole, etc.), ainsi que la manière dont ils ont ensuite été interprétés dans la pratique, ont permis à des personnes ou des entités n'exerçant aucune activité agricole, ou n'exerçant qu'une activité agricole marginale, de bénéficier de paiements au titre des Dpu.

Dans la réglementation, une « exploitation » est définie comme l'ensemble des unités de production qu'un exploitant agricole gère sur le territoire d'un même État membre. Une « unité de production » correspond à une parcelle de terre agricole ou à un animal ayant donné droit au versement d'aides directes au cours de la période de référence. Une « activité agricole » est la production, l'élevage ou la culture de produits agricoles, y compris la récolte, la traite, l'élevage et la détention d'animaux à des fins agricoles, ou le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

Le cadre juridique n'exige donc pas des bénéficiaires qu'ils détiennent des terres ou tout autre moyen de production agricole; qu'ils soient des producteurs agricoles; qu'ils tirent leur revenu de la vente du produit de leur activité agricole sur un marché. Pour autant, aucun entrepreneur de travaux agricoles n'est bénéficiaire de cette aide qui a tout de même des conséquences collatérales sur le secteur de la prestation de services agricoles.

Des critères nationaux dont l'équipement

La Cour des comptes relève que certains États membres se sont efforcés de réserver l'aide au titre des Dpu à des catégories d'exploitants agricoles déterminées.

À titre d'exemple, le Luxembourg exige des demandeurs qu'ils disposent de machines ou de l'équipement agricoles nécessaires. L'exploitant doit donc investir lui-même dans du matériel ce qui est source d'une sur-mécanisation agricole. Les entrepreneurs de travaux de cet État membre le constatent : la réglementation pousse à l'acquisition de machines sans que le besoin économique soit

avéré. C'est caricatural parce qu'exceptionnel, mais bien réel.

En France, la Cour des comptes précise que les autorités considèrent que l'exploitant agricole est la personne qui assume les risques économiques liés aux activités agricoles qu'elle exerce sur les terres déclarées au titre des DPU. Il s'agit de la personne qui prend les décisions économiques, c'est-à-dire celle qui acquiert les facteurs de production (comme la terre, les machines, les semences, etc.) et qui tire ses revenus de la vente des produits de l'exploitation. Cette définition est plus équilibrée, durable dirait-on aujourd'hui mais la détention de machines fait partie des critères cités. La question de la modernisation de l'agriculture se posait en 1960 : elle ne pose plus aujourd'hui dans les mêmes termes et pourtant elle est encore bien présente dans la réglementation.

Le cas des retraités agricoles

Avant l'entrée en vigueur des Dpu, c'est-à-dire dans le cadre des anciens régimes de paiement couplés à la production, un exploitant agricole ne pouvait plus bénéficier d'aides directes lorsqu'il cessait son activité, et par extension sa production agricole.

Les exploitants agricoles ayant cédé l'exploitation qu'ils possédaient ont pu conserver leurs droits au paiement et les activer pour des terres données à ferme sur lesquelles ils n'exercent aucune activité, par le biais de clauses contractuelles complexes spécialement conçues pour respecter les dispositions réglementaires.

Le rapport cite le cas d'exploitants agricoles qui ont retardé la cessation de leur activité à la suite de

Réserver les paiements directs aux agriculteurs actifs

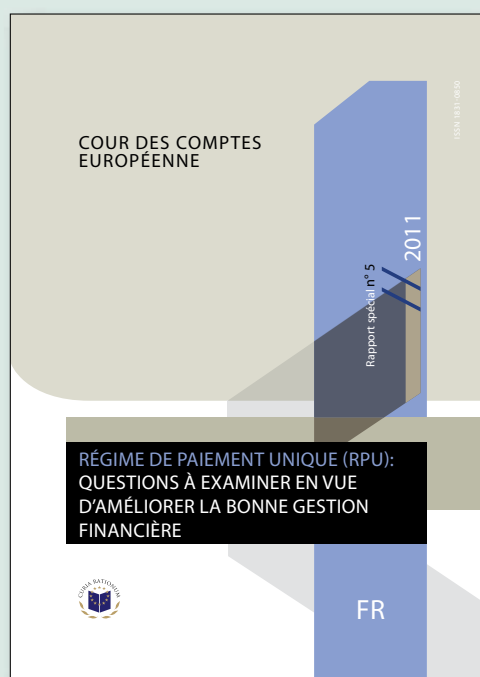
La résolution du Parlement européen du 23 juin 2011 sur la Pac à l'horizon 2020 demande à la Commission de proposer une définition de l'activité agricole active, qui puisse être appliquée par les États membres sans autre démarche administrative ou frais, de façon à garantir que les activités agricoles traditionnelles (agriculteurs à plein-temps, à temps partiel et exploitants se procurant un complément de revenu), indépendamment de leur statut juridique, sont considérées comme des activités agricoles actives et que les différents régimes fonciers et modalités de gestion des terres ainsi que la gestion des terres agricoles communes devraient être pris en compte. En France, l'affiliation à la MSA est la preuve de l'activité agricole. Ce critère pourrait être retenu.

l'introduction des Dpu parce que ce régime leur permet de conserver leurs droits au paiement et leur exploitation (qui pouvait consister simplement en des terres de valeur médiocre données à ferme et n'impliquant que des obligations minimales pour être maintenues dans de bonnes conditions agricoles et environnementales).

Les autorités nationales n'étaient toutefois pas en mesure de fournir à la Cour des informations fiables sur l'ampleur de ce phénomène. La Cour a observé que dans un État membre (France), pour éviter cela, la législation impose que seuls les exploitants agricoles ayant cédé l'ensemble de leurs droits au paiement et de leurs terres, à l'exception peut être d'une parcelle de subsistance, peuvent bénéficier du régime national de retraite des agriculteurs. D'une manière générale, le report de la cessation des activités agricoles encouragé par l'introduction des Dpu risque toutefois d'avoir une incidence négative sur la restructuration du secteur agricole.

De nouveaux bénéficiaires

À la suite de l'introduction des Dpu, la Cour des comptes a identifié un certain nombre de nouveaux bénéficiaires dont les activités agricoles ne représentent qu'une part négligeable de l'ensemble des activités économiques ou dont l'activité principale n'est pas de nature agricole. Il s'agit entre autres de clubs sportifs et de loisirs, de compagnies ferroviaires, de réserves naturelles, d'aéroports et de conseils municipaux, de domaines de chasse et de complexes sportifs, d'organismes publics, d'écoles et de campings. Parmi ces nouveaux bénéficiaires, l'audit a permis d'identifier des investisseurs ayant acheté des droits au paiement (parfois de grande valeur), qu'ils ont activés sur des terres de faible valeur, ce qui leur a permis d'assurer un rendement très attractif à leurs investissements. La réforme en cours devrait limiter ces situations.



Le rapport de la Cour des comptes européenne est disponible sur : <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/8096820.PDF>

Interdiction de la prestation de services par les Gaec

Depuis la sortie de la circulaire du ministère de l'Agriculture du 27 avril 2011 sur les conditions de reconnaissance et de fonctionnement des Gaec, les comités départementaux d'agrément expérimentent le renforcement de leur rôle prévu par la loi de modernisation de l'agriculture.

Le Groupement agricole d'exploitation en commun a pour objet la mise en valeur en commun des exploitations des agriculteurs associés. Ce groupement dont la création remonte aux années 1960 est emblématique de l'agriculture de groupe, moyen de favoriser le regroupement d'exploitants agricoles qui deviennent des associés, constituant une alternative à l'agrandissement des exploitations.

Avec le temps, les principes s'érodent, la mémoire n'est plus aussi présente et la raison du court terme l'emporte. C'est comme cela que certains Gaec (il ne faut pas généraliser : il y a 43 000 Gaec) se sont affranchis du cadre tout en continuant à bénéficier des parts économiques liées à la transparence. Certains sont devenus des prestataires de service de travaux agricoles, n'hésitant pas à faire la promotion de leurs offres de travaux dans la presse, sur les foires, sur des sites internet.

L'administration a pris conscience des dérives dans les départements et des risques engendrés au niveau européen, mais aussi de la jurisprudence des tribunaux. La cour d'appel de Versailles, dans un arrêt du 10 février 1994, a considéré qu'un Gaec exerçant une activité de travaux agricoles pouvait être condamné au versement de dommages et intérêts pour concurrence déloyale.

Article 32 de la loi de modernisation de l'Agriculture

Les dispositions de la loi de modernisation de l'Agriculture et de la pêche publiée en juillet 2010 ont précisé fort opportunément les modalités de fonctionnement des Gaec et d'exécution de l'activité d'un ou des associés en dehors du groupement. Ce fut une aubaine pour les entrepreneurs afin d'engager un dialogue avec l'administration et l'agriculture de groupe : l'objectif est, et reste, de mettre fin aux dérives, mais en aucun cas de faire reculer l'agriculture de groupe. Que les groupements ayant pour activité la prestation de services créent des sociétés commerciales : elles pourront alors prétendre être prestataires de travaux agricoles de bon droit.

Outre la possibilité de constitution d'un Gaec entre époux, concubins ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité qui en seraient les deux seuls associés, la loi est venue confirmer le principe d'exclusivité d'activité des membres d'un Gaec total.

Ainsi, l'article 12 de la loi a posé le principe général selon lequel « *les associés d'un groupement total doivent y exercer leur activité professionnelle à titre exclusif et à temps complet* ».

Cependant le législateur a souhaité permettre des atténuations à ce principe fort en autorisant des dérogations pour un ou plusieurs associés, assorties de conditions spécifiques dont les modalités ont été fixées par la publication d'un décret du 12 mars 2011.

À ce stade, il est important de préciser que ces modalités dérogatoires concernent l'activité du ou des associés hors du Gaec, et l'activité du Gaec lui-même. Cependant, certaines prescriptions portées pour l'associé peuvent être transposables à la notion d'activité du Gaec, notamment en ce qui concerne la notion de prolongement de l'activité.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation ne porte que pour les associés en Gaec total et non pour les activités autres des associés des Gaec partiels, à l'exception des activités agricoles concurrentes.

Des règles générales

Les nouvelles dispositions permettent aux associés des activités extérieures autres que les activités agricoles exercées au sein du Gaec telles que définies à l'article L du code rural et de la pêche maritime. En visant précisément cet article du code rural, le périmètre de l'activité du Gaec est limité aux seules activités de production agricole.

Pour octroyer une dérogation, le comité pouvait précédemment s'appuyer sur une large marge de manœuvre avec les critères suivants : usages de la région, activités pratiquées, objet du groupement.

Avec le nouveau décret, la dérogation est assortie de conditions précises que le pouvoir réglementaire a souhaité uniformiser sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les activités dites extérieures (et

non externalisées) seront admises à la condition que ces dernières soient « accessoires » et « limitées » à un critère de temps fixé à 536 heures de travail annuelles. Activité accessoire désigne une activité qui a un caractère minoritaire et non prépondérant par rapport à celle exercée au sein du Gaec.

D'application stricte, même si le contrôle du respect de ce seuil est vérifié par le comité départemental d'agrément, se pose tout de même la question de la preuve des activités non salariées. Le non-respect de ces conditions conduira au retrait de l'agrément.

Surtout, la dérogation est soumise à un formalisme particulier, l'intéressé devant solliciter l'accord unanime de l'ensemble des associés et demander une autorisation préalable au comité départemental d'agrément. Ce dernier dispose en la matière d'un pouvoir d'appréciation puisque la demande de dérogation pourra être refusée si l'activité extérieure n'est pas justifiée sur le fond, le comité bénéficiant par ailleurs d'un droit de réactualisation de la situation.

S'il ne fait aucun doute que les nouvelles demandes de dérogations seront examinées selon les nouvelles règles par les comités départementaux d'agrément, il y a tout lieu de penser qu'il en est de même des Gaec qui n'ont pas déposé de demandes de dérogation. Reste ceux qui ont fait précédemment une demande et ont obtenu une dérogation. Conservent-ils le bénéfice de cette dérogation ou doivent-ils refaire une demande ? Il leur revient de se poser la question.

L'interdiction de la prestation de services

Si les activités externalisées au sein d'une autre structure sociétaire, mais en lien direct avec l'activité agricole du Gaec, à savoir les activités de commercialisation ou de transformation des produits du Gaec, ne sont pas concernées par les demandes de dérogation.

Cependant, la structure concernée doit être détenue en majorité par des exploitants agricoles à titre principal et tous les associés du Gaec doivent être membres de cette structure sociétaire et participer à son activité.

Mais, dans le cadre des modifications liées aux activités des associés du Gaec, l'administration a rappelé clairement l'interdiction de la prestation de service dans le cadre d'une circulaire. Ainsi, il est rappelé que les Gaec sont des sociétés civiles agricoles et qu'à ce titre : « Il n'entre pas dans leur objet de consacrer une partie de leur activité à des prestations de service, telles que la réalisation de travaux agricoles ou les prestations de traitements antiparasitaires par exemple. »

Il est alors précisé que l'activité de travaux agricoles est par nature commerciale. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme située dans le prolongement de l'acte de production ou avoir pour support économique l'exploitation agricole. Tout acte contraire à ce principe est susceptible d'entraîner le retrait de l'agrément au Gaec.

Ce point visant l'activité des Gaec concerne donc également l'obligation qui est faite à l'associé qui se livrerait à l'activité de prestataire à l'extérieur du groupement de solliciter une dérogation.

L'application des nouvelles règles ne se fera pas toute seule. L'amélioration de la situation dépendra des acteurs dans les départements, du dialogue entre les parties : l'administration, les professionnels, mais aussi de la prise de conscience des groupements pour se mettre en règle, ce qui est également difficile pour tout secteur professionnel.

Erwan Charpentier ■

Mode d'emploi du comité départemental d'agrément des Gaec

Il existe un comité départemental d'agrément des Gaec dans chaque département, dont la DDT assure le secrétariat. Le comité est une instance décisionnelle, et non consultative. Le comité est composé à parité de représentants de la profession agricole et de représentants de l'administration. Il se réunit environ une fois par trimestre.

Ce comité accorde ou retire l'agrément, enregistre les modifications (changement des associés, mouvements de parts sociales, etc.) et accorde éventuellement des dérogations relatives à l'activité des associés. Mais, c'est l'administration qui fixe le nombre de parts Pac permettant de bénéficier de la transparence Gaec.

Toutes les décisions du comité sont susceptibles d'appel, dans un délai de deux mois, devant le comité national d'agrément des Gaec. Pour cela, il faut se procurer les procès-verbaux pour contester les décisions du comité d'agrément auprès du tribunal administratif. Le recours doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception. Le comité national d'agrément des Gaec doit se prononcer dans les trois mois suivant l'appel. Si le requérant n'est pas satisfait de la décision du comité national, le litige peut être porté devant le Conseil d'état qui jugera en premier et dernier ressort.

Le risque chimique sous surveillance

Courant avril dernier, les exploitations et entreprises agricoles de Bretagne ont reçu par courrier des services d'inspection du travail de la Direccte (Direction régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) un questionnaire nominatif de vérification de l'application de la réglementation pour la protection des travailleurs exposés aux produits anti-parasitaires à usage agricole.

Par cette communication, l'inspection du travail précisait « *que les professionnels de l'agriculture, de par leur environnement de travail, sont exposés lors de leur utilisation, aux substances ou préparations antiparasitaires à de multiples agents nocifs, voire cancérogènes* ».

In fine, l'action de l'administration vise à rappeler que dans ce contexte, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

Enquête sur l'exposition au risque chimique

Le courrier reçu par les entreprises notifiait leurs obligations contenues dans les dispositions dans le code du travail, à savoir l'évaluation spécifique des risques chimiques, la notice de poste, les fiches de données sécurité, la fiche individuelle d'exposition et liste des travailleurs exposés aux produits chimiques dangereux, les équipements de protection individuelle ou encore la propreté corporelle des travailleurs.

À la suite de ce premier début de campagne envers les entreprises de la région, les organisations professionnelles de l'agriculture, dont l'Union régionale Entrepreneurs des Territoires ont sollicité une rencontre avec l'administration qui s'est tenue fin avril.

Relevant l'absence de concertation préalable et rappelant leur volonté d'accompagner les entreprises dans les démarches de prévention, les professionnels ont souhaité que les retours des questionnaires prévus courant mai se fassent de manière anonyme.

De son côté, la Direccte considère que cette enquête ne doit être en aucun cas prise comme une démarche de contrôle. Par cette action, l'administration souhaite susciter une prise de conscience des entreprises sur la question des risques chimiques. Cependant, cette approche constitue une étape préalable à des actions prioritaires de contrôle du

risque chimique en agriculture dans le courant de l'année 2012.

Ce dossier peut être placé en parallèle de l'actualité de la réforme des retraites de 2010 et la prise en compte de la pénibilité. Effectivement, il est utile de rappeler qu'un récent décret (30 mars 2011) vient de définir les facteurs de risques professionnels pris en compte dans le cadre d'une retraite « anticipée ». Parmi les trois grands facteurs de risques retenus, nous trouvons la notion d'« environnement physique agressif » au côté des « contraintes physiques marquées » ou encore « les contraintes liées à certains rythmes de travail ». Enfin, dans ce cadre, il est précisé que la loi sur la réforme des retraites prévoit l'établissement d'une fiche individuelle de « suivi » de l'exposition au risque.

Un contexte de simplification

Paradoxalement, le cas breton s'inscrit dans un courant européen qui vise à une simplification des législations en matière de santé et sécurité au travail, au bénéfice des entreprises les moins à risque pour mieux se concentrer sur les autres.

Ainsi, au Royaume-Uni, le gouvernement s'emploierait à une réforme de la réglementation en vigueur. L'objectif, ne contrôler que les entreprises considérées comme les plus dangereuses avec pour mission (non avouée), la suppression d'un tiers des inspections.

Cette ligne s'inscrit donc dans celle des conclusions du groupe d'experts Stoiber commandité par la DG entreprises de Commission européenne en vue de réduire les charges administratives des entreprises en matière de SST. Ces derniers préconisaient, notamment, l'exemption pour certaines entreprises de l'obligation d'établir une évaluation des risques. Pourtant, en matière de sinistralité, près de 80 % des accidents du travail donnant lieu à plus de 3 jours d'arrêt et près de 88 % des accidents mortels surviennent dans les PME.

Erwan Charpentier ■

Projet Ecodéfi : vers une éco-conception des engins d'épandage

La FNEDT par l'intermédiaire de M. Bridonneau et de M. Largeau, a contribué au projet Ecodéfi piloté par le Cemagref qui vient de se clôturer le 2 mai 2011. Ce projet a abouti à la conception de méthodologies de fabrication innovantes de machines d'épandage, celles-ci devant allier performance et respect de l'environnement.

Les industriels fabricants de matériel d'épandage, les organisations représentatives des constructeurs comme des utilisateurs ont travaillé de concert avec le Cemagref et d'autres centres de recherche comme le Cirad, les Arts et Métiers de Chambéry notamment, à définir les critères de performances technologiques des matériels ayant un impact sur le service rendu (risque de compaction, volatilisation de l'ammoniac, répartition du produit, etc.) pour construire des outils et des méthodes permettant aux constructeurs d'innover dans l'éco-conception d'engins et de machines d'épandage.

Deux enjeux majeurs

D'une part, le recyclage des effluents organiques issus de l'industrie et de l'épuration des eaux usées représente 11 millions de tonnes de liquides chargés, qui doivent pouvoir continuer à apparaître en positif dans le bilan environnemental de la filière grâce à la valorisation agricole. D'autre part, ces technologies réputées « sales » disposent de marges d'amélioration de leurs performances notamment au travers de la création de matériels permettant de réduire à la source les risques de pollution des agrosystèmes.

Ce projet a permis de renforcer les liens entre la recherche appliquée et les professionnels de l'épandage avec pour résultante la signature d'une convention entre le Cemagref et la FNEDT en 2010.

La qualification des entreprises de travaux d'épandage par QualiTerritoires, est une démarche qui a pris son essor à la suite, en 2009, d'un voyage d'étude au Benelux d'entrepreneurs pour découvrir la filière épandage. Aujourd'hui, 10 entreprises de travaux sont qualifiées.

EDT Poitou-Charentes avec l'appui de la FNEDT dans le cadre de la gestion prévisionnelles des emplois et compétences, a créé la première formation technique destinée aux opérateurs d'épandage en prestation de service. La première session s'est conclue en mai 2011 et un prochain groupe devrait être formé cet hiver sur les bases d'un référentiel détaillé. Désormais, les compétences diffusées

permettront d'élaborer des fiches de poste adaptées dans les entreprises.

Autant dire que les prestataires de service en épandage ont largement progressé dans le développement de leurs entreprises, et restent les professionnels de l'épandage avant tout parce qu'ils détiennent des machines performantes manœuvrées dans le respect d'un savoir-faire éprouvé par des hommes compétents et formés.

Tous ces travaux menés par le Cemagref pourraient peut-être être reportés sur une autre application. Celle des produits phytosanitaires dans un futur Ecodéfi phytos ?

Quels apports pour les entreprises de prestation d'épandage ?

Ces prochaines années, émergeront dans l'offre commerciale des nouvelles technologies plus performantes. Ces technologies brevetées pourraient bien être valorisées au travers de normes spécifiques, signes de qualité indiqués au client ; acheteur et utilisateur final de l'engin.

Un simulateur d'épandage permettant de calculer les effets spatiaux de différentes technologies d'épandage est un des produits délivrés par le groupe de travail. Il a pour le moment vocation à être utilisé par les ingénieurs et bureaux d'étude de conception. Cet outil est cependant utilisé à des fins pédagogiques dans la formation « opérateur d'épandage en prestation de service » afin d'illustrer les notions de répartition au champ.

Enfin les prestataires de service en épandage pourront d'ici quelques semaines disposer gratuitement du logiciel AC3V, logiciel permettant de choisir un type de logistique, de tracteur, de machine et de scénario d'usage pour planifier un chantier d'épandage en tenant compte des impacts énergétiques, environnementaux et économiques. En 2012, le Cemagref organisera, pour les professionnels, des formations à l'utilisation et l'exploitation des résultats de cet outil de gestion.

Actualités forestières

Exploitation forestière et réglementation liée à la protection de l'environnement

Le centre technique FCBA a réalisé un état de lieux de la réglementation de l'exploitation forestière relative à la protection de l'environnement dans le cadre du projet de recherche Forgeco (<https://forgeco.cemagref.fr>) financé par l'ANR. Il se présente sous forme de 22 fiches pratiques et pédagogiques regroupées en 6 thèmes :

- principes généraux
- protection de la nature
- protection du patrimoine et de l'urbanisme
- protection de l'eau
- protection des sols et des peuplements
- lutte contre les nuisances.

Chaque fiche est composée de 5 parties :

- rappel de la réglementation applicable avec l'indication des textes de référence
- présentation de leurs conséquences pour l'exploitation forestière pour bien savoir comment s'appliquent ces textes
- présentation des formalités à réaliser (qui, quand, où...)
- exemples de bonnes pratiques qui illustrent comment être techniquement efficace dans le respect de la Loi
- rubrique « pour en savoir plus » pour compléter son information.

Ces documents, réalisés et actualisés à la date de septembre 2010, n'ont pas la prétention d'être totalement exhaustifs. Il faut les considérer comme un outil d'information opérationnel. Ces fiches sont consultables sur le site www.fcba.fr dans la rubrique approvisionnement.

Enquête FNEDT sur les conséquences de la sécheresse sur le (re) boisement

Face à la période de sécheresse actuelle et à ses conséquences pour les entreprises de travaux forestiers, la Fédération travaille à quantifier les répercussions de la sécheresse sur votre activité de (re) boisement. Nous avons sollicité les entreprises afin de recueillir les informations liées à l'entreprise, à l'échelle d'impact de la sécheresse, aux surfaces d'annulation de chantier, aux problèmes de reprise, perte estimée du chiffre d'affaires. Nous transmettrons des éléments globalisés, si possible régionalement, au ministère de l'Agriculture. Le cas échéant, nous réfléchirons à la mise en place de mesures spécifiques pour les entreprises de


 ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique / Vie pratique
Prix d'un appel local

travaux. Si vous n'avez pas encore répondu, merci de nous contacter par e-mail te-helou@e-d-t.org ou au 0153914489.

Appel de Cotisation volontaire obligatoire 2011 de France Bois Forêt

L'interprofession nationale France Bois Forêt a réalisé fin juin un nouvel appel à Cotisation volontaire obligatoire. En consultation avec cet organisme, nous avons exclu du listing les entreprises de travaux forestiers référencés dans notre annuaire. Si par erreur technique vous avez reçu cet appel de cotisation, nous vous remercions de nous le faire savoir. Nous vous rappelons que cette cotisation 2011 n'est pas due par nos entreprises dont le chiffre d'affaires en prestation de services forestiers est supérieur à 50 %. Notre Fédération étudie actuellement les modalités d'un rapprochement avec France Bois Forêt pour 2012.

Modification des listes d'essences forestières inscrites au registre national des matériels de base

L'arrêté du 31 mai 2011 modifie les listes des peuplements admis en catégorie sélectionnée, des vergers à graines admis en catégorie qualifiée ainsi que les peuplements nouvellement constitués en unités conservatoires. La version actualisée du registre national des matériels de base des essences forestières est consultable sur le site du ministère de l'Agriculture www.agriculture.gouv.fr dans la thématique « Forêt-Bois », rubrique « Graines et plants forestiers ».

Futur contrat État-ONF : la Fédération rassure l'ONF sur les capacités des entreprises de travaux forestiers

La Fédération, dorénavant consultée, a exposé son souhait que le prochain contrat Etat-ONF 2012-2016 créé de l'activité dans un esprit de saine concurrence, tout en apportant de la lisibilité aux entrepreneurs de travaux forestiers. Ce contrat, élément moteur pour la filière, prévoit une augmentation de la récolte en forêt publique de 1,5 mm³ par an à l'échéance 2016. Nous avons également rappelé notre position sur la mise en œuvre du régime forestier et évoqué les situations de concurrence entre l'ONF et les entrepreneurs (cf. Tribune libre - avril 2011). Nous avons appris que les directions territoriales de l'ONF s'inquiétaient sur l'aptitude des entrepreneurs à mobiliser davantage de bois. La Fédération a tenu à rappeler le rôle des

entrepreneurs dans la gestion des crises (tempêtes Martin, Lothar ou Klaus), leur professionnalisme et leurs capacités d'adaptation et d'innovation. Le projet d'un accord-cadre FNEDT-ONF a également été abordé.

Focus sur trois entreprises suédoises touchées par les tempêtes de 2005 et 2007

Afin de fournir aux entrepreneurs de travaux forestiers aquitains les éléments de réflexions nécessaires à leur compétitivité dans un contexte post-tempête, l'association ETF Aquitaine (05 56 88 05 38, www.etf-aquitaine.org) a souhaité étudier les conséquences structurelles de l'évolution de la prestation de services forestiers dans un pays européen préalablement touché par une tempête. Un voyage d'étude en Suède a permis de rencontrer une dizaine d'acteurs professionnels de la filière forêt-bois suédoise dont trois entrepreneurs suédois.

M. Wernessons a créé son entreprise en 2001 après trois ans d'études forestières et possède deux abatteuses, deux débardeurs et une pelle de sylviculture pour les plantations. Ses contrats sont d'une durée de 6 mois, basés sur un volume machine (visibilité d'un mois). Il est payé à 30 jours fin de chantier avec une indexation sur le prix du fuel. Il tourne en double poste toute l'année et transfère

vers une plateforme informatique ses données de production tous les jours.

M. Thunander, reboiseur, gère une entreprise de 110 salariés pour une zone d'intervention de 500 x 200 km. Il vend 10 à 12 millions de plants depuis la tempête, soit 3-5 millions de plus, pour des densités de 2 500 plants/ha. Suite aux tempêtes, il a été confronté à des difficultés d'embauche. Ses clients sont à 90 % des professionnels forestiers.

L'entreprise Henriksson Salix AB réalise l'achat, la récolte et le transport de plaquettes forestières de saules. Il a monté une lame sur une ensileuse de 500 ch et possède deux tracteurs chargeurs ainsi qu'un camion de 120 m³. Il approvisionne par un contrat annuel une chaufferie. Il récolte de mi-oc-tobre à mi-mai.



Huit entrepreneurs accompagnés par Béatrice Gendreau du conseil régional d'Aquitaine, Olivier Roger de la Draaf Aquitaine et Eñaut Helou de la FNEDT.

Consommation d'énergie des entrepreneurs et des Cuma

Le dossier « consommation directe et production d'énergie en 2009 des entrepreneurs des territoires (EDT) et des Cuma » comprend des données sur les entreprises par activité (travaux agricoles, forestiers et ruraux) et par région, ainsi que des données sur la consommation et la

production par type d'énergie, sur les investissements en économies d'énergie, sur la production d'énergies renouvelables et la main-d'œuvre. Le fuel domestique est l'énergie « reine ». Le secteur des entreprises de travaux est le premier acheteur de très loin de fioul, d'essence, de gazole,

d'électricité et de gaz. 70 % des Cuma déclarent utiliser le carburant des adhérents. 30 % des entrepreneurs le font chez leurs clients.

Le plan de performance énergétique des exploitations agricoles présenté en mars 2008 est issu des travaux du comité opérationnel du plan

« performance énergétique des exploitations agricoles », présidé par Bernard Layre, chargé de mission auprès du ministre de l'Agriculture et de la Pêche de l'époque, Michel Barnier. Le dossier est sur www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/consommation-et-production-d-702

La consommation des principales énergies en 2009 par les entrepreneurs et les Cuma.

Consommation des principales énergies achetées	Ensemble		Entrepreneurs		Cumas		Entrepreneurs en % quantité totale	Cumas
	Nombre	quantité	Nombre	quantité	Nombre	quantité		
Fioul domestique en litres	13 338	375 868 224	10 356	330 848 768	2 982	45 019 432	88 %	12 %
Électricité en kWh	7 854	115 689 432	6 281	79 499 376	1 573	36 190 060	69 %	31 %
Gazole en litres	9 577	56 290 956	8 991	53 813 600	586	2 477 359	96 %	4 %
Essence en litres	4 183	5 312 290	4 122	5 284 293	61	27 996	99 %	1 %
GPL butane en. kg.	464	4 662 609	403	4 529 592	61	133 016	97 %	3 %
Huile végétale en litres	87	406 505	58	28 895	29	377 610	7 %	93 %

Source : SSP - Agreste - Enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les Cuma et les ETAFR en 2009

Actualités agricoles

Congrès national EDT à Clermont-Ferrand fin février 2012

Les organisateurs du Congrès national 2012 qui aura lieu à Clermont-Ferrand ont avancé les dates au mercredi 29 février, jeudi 1^{er} mars et vendredi 2 mars. L'Union régionale EDT Auvergne a pris cette décision afin d'améliorer l'organisation du 80^e anniversaire du syndicat des entrepreneurs à la Grande halle de Cournon. Contact : Charlotte Rolle 04 73 44 45 00.

Information sur les bénéficiaires des aides de la PAC 2010

La liste des bénéficiaires (autres que personnes physiques) des aides européennes payées entre le 16 octobre 2009 et le 15 octobre 2010 est en ligne depuis le 11 juillet 2011. Les données publiées ne concernent désormais que les structures sociétaires agricoles (Gaec, Scea, Earl, organisations de producteurs, etc.), les entreprises agroalimentaires, les interprofessions, les établissements publics et les collectivités, ainsi que les organisations caritatives et les associations.

Les enjeux de coût de main-d'œuvre dans le secteur de la production agricole

Bernard Reynès, député des Bouches-du-Rhône a remis le 6 juillet dernier à Bruno Le Maire son rapport sur l'exonération des charges sociales sur les emplois agricoles permanents. Il propose l'adoption, avant le 1^{er} janvier 2012, d'une mesure d'allègement des charges sociales en agriculture, afin de préserver et de redynamiser l'emploi permanent conformément à l'engagement pris par le gouvernement devant l'Assemblée nationale (voir EDT n° 57 page 11). Il propose un financement, à moyen terme, de la protection sociale agricole par une recette fiscale issue de la taxation des boissons sucrées. Les bénéficiaires seraient ceux du champ des exonérations « travailleurs occasionnels ».

Application aérienne des phytosanitaires

Les conditions d'application par voie aérienne des produits phytos ont fait l'objet d'un arrêté paru le 8 juin 2011. L'interdiction de l'application aérienne de phytos sauf dérogation inscrite dans la directive européenne sur les pesticides, reprise dans la loi Grenelle 2, encadre de manière extrêmement étroite cette technique. Les dérogations sont décidées par les préfets avec les services déconcentrés de l'État, ce qui conduira, selon les professionnels, à des autorisations dans certains départements et à des interdictions dans d'autres. Certaines cultures pourront bénéficier


 ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique / Vie pratique
Prix d'un appel local

d'une dérogation annuelle (vigne, banane, riz, maïs doux, pop-corn, semences).

Un député, Alain Sugnot de Côte-d'Or a posé une question écrite au ministre de l'Agriculture sur le traitement de la vigne par hélicoptère afin de lui rappeler que le traitement par hélicoptère était une solution raisonnée, très appréciée des viticulteurs, et représentant un enjeu économique important pour la région.



Le traitement par hélicoptère des vignes est une solution appréciée des viticulteurs.

La prestation de service, un mode d'exploitation ?

Dans un rapport adopté en juin dernier, la Société des agriculteurs de France estime urgent de « délester l'économie agricole de la charge du foncier ». Mettre en location des biens agricoles présente à l'heure actuelle une rentabilité locative décroissante souligne le rapport qui cite le développement de nouvelles façons de gérer les biens agricoles. Les chefs d'entreprise et les propriétaires ont par exemple de plus en plus recours à des prestataires de services. D'autres décident de mettre tout ou partie de leur assolement en commun. Dès lors qu'il n'y a plus aucun modèle d'exploitation, l'innovation serait reine. Pour autant, l'entrepreneur de travaux n'est pas un mandataire. La prestation de services agricoles est la fourniture de travaux et de produits avec des moyens mécanisés, manuels ou autres entrant dans le cycle de la production agricole par une entreprise à un client agriculteur ou autre, en contrepartie d'un prix libre, indépendant du cours des produits agricoles, lié au prix des machines et des pièces, au coût du crédit, de la main-d'œuvre et de l'énergie.

Michel Brault, nouveau Directeur général de la CCMSA

Le conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, a nommé Michel Brault comme directeur général de la Caisse centrale en remplacement de M. François Gin appelé à la direction générale du groupe Agric. Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2011.



Michel Brault, nouveau directeur général de la CCMSA.

Un GNR de l'extrême

Il y a GNR et GNR. Un gazole non routier supérieur répond aux contraintes spécifiques de la haute montagne avec une utilisation à -21 °C toute l'année et une stabilité renforcée par rapport à un gazole non routier de qualité ordinaire. Ce produit ne contient pas de bio composant (bio free) contrairement au GNR classique. Ce GNR garanti sans Emag est renforcée contre l'action de l'air, de la chaleur, des UV ou encore du cuivre. Il est parfaitement adapté aux stockages longs, en cuve ou en réservoir. Il est conforme aux exigences des motoristes en répondant à la norme gazole NF EN 590 avec, en particulier, un indice de cétane supérieur à 51. Toutes ces caractéristiques sont conformes à celles requises pour le bon fonctionnement des engins, neufs ou anciens. Total commercialise ce GNR sous le nom de Total traction premier montagne à destination notamment des dameuses de pistes de ski.

Feux de moisson en Vendée

En 3 jours courant juin, les pompiers de Vendée ont fait face à 38 départs d'incendie pour 124 hectares de terres agricoles brûlés. Le Préfet a interdit la moisson les lundi 27 et mardi 28 juin, de 14h à 20h compte tenu des conditions climatiques : sécheresse sévère associée à des températures élevées, ainsi que des phénomènes de vent susceptibles d'aggraver les départs de feux. Le Sdis préconisait différentes solutions pratiques de prévention : tracteur avec une tonne à eau ou un rotovator, moissonneuse batteuse équipée d'un extincteur et d'un téléphone portable. Dernier conseil « autant que possible, couper les céréales la nuit ». Gérer les clients, le temps de travail des conducteurs, les machines c'est le quotidien des entrepreneurs. L'Union régionale EDT est intervenue pour faire part des conséquences de ces interdictions de travail sur les entrepreneurs.

Tension dans le BTP sur le recrutement

Les inscriptions des demandeurs d'emploi ont diminué de 3 %, selon l'étude publiée mardi 14 juin par le ministère du Travail alors que les offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics se sont redressées au premier trimestre 2011 de +7 %.

Problème de traduction au Parlement européen

Les services de traduction de Parlement européen ont eu des problèmes pour donner la bonne traduction au terme « entrepreneurs de travaux agricoles ». Le traducteur part de la langue du député qui a déposé un amendement et traduit. N'ayant pas de connaissances de la profession, ça peut donner « entreprise de sous-traitance », voire « exploitants agricoles ». Lors de la restructuration betteravière, la Commission européenne avait forgé le concept « d'entreprises de machines sous traitantes » pour parler des entreprises de travaux

betteraviers. Cette fois, la confédération européenne des entrepreneurs a décidé de réagir.

L'ambition US : nourrir la planète et la fournir en énergie

Debbie Stabenow, présidente de la Commission agricole du Sénat des États-Unis a martelé lors de la première audition au Sénat à propos du Farm Bill 2012 du secrétaire d'État à l'agriculture : « Nous devons nourrir la planète et la fournir en énergie. » L'agriculture américaine emploie 16 millions de personnes. Son objectif principal est de produire toujours plus pour garder sa place de leader mondial en encourageant la recherche agronomique afin de faire évoluer les pratiques agricoles en créant de nouvelles technologies.

Forum mondial des organisations agricoles à Paris

Une semaine avant le G20 des ministres de l'Agriculture à Paris, s'est tenu le G120 des organisations agricoles de 80 pays des 5 continents sur l'avenir de l'agriculture mondiale et donc des populations agricoles et rurales. Le rapport de 2007 de la Banque mondiale constatait que le secteur agricole et le secteur rural avaient été négligés et n'avaient pas bénéficié d'investissements suffisants ces 20 dernières années. Alors que 75 % de la population pauvre mondiale vit dans les espaces ruraux, seulement 4 % de l'aide publique au développement va à l'agriculture dans les pays en développement. La nécessité d'augmenter la production agricole et la productivité dans une approche durable fait consensus.



Nicolas Sarkozy au G120.

Dans la déclaration commune du 23 juin, les ministres de l'Agriculture du G20 ont encouragé les pays, les organisations internationales et le secteur privé à augmenter les investissements dans l'agriculture des pays en développement et dans les activités intimement liées aux gains de productivité agricole, la sécurité alimentaire et la création de revenus dans les zones rurales, telles que les institutions agricoles, les services de conseil, les coopératives, la recherche, les routes, les ports, la chaîne du froid, l'énergie, le stockage, les systèmes d'irrigation, les technologies de l'information et de la communication, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Une opération bien ficelée

Face au manque de paille dans les régions fortement touchées par la sécheresse printanière, les entrepreneurs se sont une nouvelle fois mobilisés aux côtés des syndicats. Si rien ne semble venir entacher une organisation déjà bien éprouvée, la difficulté de transporter à temps la marchandise inquiète certains responsables.

Il manque 18 000 tonnes en Vendée, 55 000 en Loire Atlantique, ou encore 90 000 tonnes en Lozère... À la fin juin, on assiste à la valse des chiffres dans les médias pour décrire la situation des éleveurs en manque de fourrages. À cause de la sécheresse, les rendements accusent une baisse comprise entre 20 et 80 %, et il faut donc se mettre à la recherche de toute surface qui permettrait de nourrir les bêtes. Très vite, les entrepreneurs se positionnent comme un maillon essentiel pour assurer, avec la FNSEA, la solidarité envers les éleveurs.

Exemple dans la région Limousin, où le manque de paille a été évalué à 150 000 tonnes. Pierre Faucher, président d'EDT Limousin, s'est chargé de l'opération dans son département, la Haute-Vienne. Il a contacté les entrepreneurs locaux et en a trouvé quatre prêts à se déplacer. Pour le moment, ce sont entre 3 000 et 4 000 ha qui ont été recrutés dans les Yvelines et le Val d'Oise. « Nous avons été bien reçus par les céréaliers, la solidarité joue fortement. Tout devrait bien se passer, si la météo est avec nous. » Le transport sera organisé par la FDSEA, essentiellement par la route, et par quelques trains. Au niveau de la facturation, les ETA de chaque département se sont mis d'accord sur un coût uni-

que de prestation. D'après M. Faucher : « Quelques éleveurs se sont débrouillés seuls pour trouver de la paille auprès des céréaliers, ils ont fait jouer leurs carnets d'adresses. Nous tenons à préciser que le service et le prix seront les mêmes pour tout le monde. »

Une organisation bien rôdée

S'il y a un point qui rassemble tous les intervenants, c'est bien le déroulement sans faille de l'opération. « Il est précieux de compter sur la présence de personnes qui ont œuvré en 2003, pour éviter les pièges » note Mehdi Ghaffar, recruté par l'« Association les professionnels de la paille » dans le département de la Marne. Créée à l'occasion de l'opération paille en 2003, l'ALPP regroupe 32 entrepreneurs mettant 110 presses à disposition, dont 20 venues en renfort de l'extérieur du département. En partenariat avec les FDSEA et d'autres associations, elle assure le lien entre les entrepreneurs et les transporteurs. Le coordinateur logistique reçoit ainsi du syndicat les feuilles d'offre contenant les informations sur les parcelles prêtes à être pressées, puis il les attribue à l'entrepreneur concerné (chacun ayant un territoire désigné). Dès que l'entrepreneur lui déclare que la parcelle est pressée, il avise un transpor-

Solidarité entre le Loiret et la Saône-et-Loire

Installée dans le Gâtinais à Ervauville (45), l'ETA Memponte a été sollicitée directement par des éleveurs de la Saône-et-Loire pour le pressage de la paille. Dès la mi-mai, l'éleveur Paul Copret s'était en effet organisé pour recruter des hectares à plus de 200 km de chez lui. À partir du 25 juin, lui et son collègue sont montés dans le Loiret à tour de rôle afin de regrouper les bottes dans les parcelles, utilisant leur propre tracteur. Dormant à l'hôtel et mangeant parfois chez les Memponte, ils ont redescendu la paille en Saône-et-Loire grâce à un camion mis à disposition par leur fournisseur habituel de paille en Côte-d'Or. Paul Copret déclare : « On a rentré 350 t de paille à 80 euros/t, contre 120 euros s'il avait fallu compter sur la filière habituelle des bordures de zone d'élevage. Sous prétexte qu'il y a moins de transport, certains en profitent pour faire monter le prix de la paille en andains. » et ajoute à propos de cette aventure dans le Gâtinais : « On y a trouvé les gens et la matière. »



Camion chargé, prêt à partir pour la Saône-et-Loire. De gauche à droite : Victorien le chauffeur des Ets Raffiot, Sylvain Emorine le collègue éleveur de Paul Copret et Roger Memponte.



Sébastien Memponte en train de presser la paille.



Chantier de paille à Lorges dans le Loir-et-Cher.

teur que le chargement doit être enlevé. L'association facture la prestation de pressage et de mise en tas. Les FDSEA factureront ensuite à l'éleveur l'ensemble des services. Ces sections syndicales opèrent donc une vérification des factures tout au long du processus. La paille pressée dans le Nord arrivera ainsi en Vendée ou dans la Creuse à un prix compris entre 120 et 130 euros par tonne.

Rendements : pas à la hauteur de la mobilisation

Les rendements en paille de l'orge d'hiver ont été très hétérogènes cette année : « de 900 kg à 1,8 t par hectare » selon Patrick Rivier, entrepreneur et négociant en paille à Germinon dans la Marne. « Certains remettent le broyeur à l'issue du premier tour, lorsqu'ils voient le peu de matière laissée au sol » d'autant que les céréales ont été récoltées majoritairement en plein soleil, laissant un petit andain plaqué au sol avec une paille

brisée. Si des parcelles difficilement accessibles pénalisent le débit des chantiers, toute surface est bonne à prendre. M. Rivier cite l'exemple d'agriculteurs qui l'ont contacté pour presser les parcelles qu'ils ont cédées à des éleveurs. Ce sont ainsi 300 hectares qui seront pressés en plus. L'entrepreneur pourra compter cette année sur le soutien d'un collègue belge qui manque de travail, les conditions climatiques de l'automne dernier n'ayant permis dans sa région l'implantation des surfaces habituelles avant l'hiver, notamment en blé.

La problématique du transport

L'un des points important pour être attractif auprès de céréaliers est l'engagement à libérer les parcelles au plus vite, car même avec 15 jours d'avance (une semaine désormais) les offreurs veulent pouvoir déchaumer rapidement, notamment pour implanter le colza. « Que l'on récolte au 15 août comme certaines années passées, ou le

1^{er} juillet, il y a toujours cette pression légitime de la part des agriculteurs » note Rémi Foy, président de l'ALPP.

Un appel a été lancé à tous les acteurs pour transporter les importants volumes à venir : transporteurs routiers, SNCF, armée, sociétés d'autoroutes et entreprises de travaux agricoles. Il restera pourtant des départements qui n'auront pas pu affréter assez de camions pour transporter la paille ; dans ceux-là, la fin pourrait intervenir durant l'automne si les expéditions n'accélèrent pas. C'est le cas dans le Pas-de-Calais où il est difficile de mobiliser des transporteurs qui ont soit déjà du travail, soit des remorques pas adaptées, soit maintiennent des prix jugés trop élevés par les éleveurs. La ministre des transports M^{me} Kosciusko-Morizet avait bien promis des efforts de la part des sociétés d'autoroute, mais ils semblent aujourd'hui remis en cause. Christophe Polin, animateur FDSEA 62 commence « à redouter un simple effet d'annonce de la part des pouvoirs publics. » La SNCF a dans un premier temps proposé, à la demande des syndicats, quelques lignes affrétées jusqu'à deux fois par semaine, mais les sollicitations sont rares : d'un

côté les conditions de chargement ne sont pas réunies, de l'autre le rail coûte plus cher que la route. Un nouvel accord, conclu entre la FNSEA et SNCF Géodis (filiale transport de marchandises), met en place des « sillons prioritaires » privilégiant des points de collecte adaptés. Le premier sillon est doré et déjà opérationnel et les entrepreneurs pourraient se positionner afin d'assurer le transport de paille du point d'arrivée à l'exploitation. Par ailleurs, le recours à l'armée semble aujourd'hui davantage envisagé pour la protection contre les pyromanes que pour le transport.

Avec près de 900000 déjà contractualisées, l'opération devrait englober un volume d'un million de tonnes selon Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA. Près de 70000 camions seront mobilisés pour transporter ces volumes. Si au plus fort de la « crise », la Marne avait reçu 180000 tonnes de demandes en provenance de 28 départements, les chiffres ont été revus à la baisse. Au terme de l'opération, prévue pour le 15 août dans ce département, la FDSEA prévoit d'envoyer 119000 tonnes dans 17 départements. « Il faut continuer à mobiliser les céréaliers, car les éleveurs ont calculé leurs tonnages au plus juste, et du stock supplémentaire ne fera pas de mal » note Mehdi Ghaffar. La seule paille ne suffira pas à nourrir les animaux, il faudra donc acheter des grains ou coproduits comme les pulpes de betteraves. Pour développer la complémentarité entre élevages et grandes cultures, les entrepreneurs des territoires seront encore une fois en première ligne.

**Guillaume Le Gonidec et
Valérie Bridoux**

www.e-d-t.org/paille

La place de marché gratuite créée en 2010 par la Fédération des entrepreneurs a récolté cette année 18 % d'offres de services et 23 % d'offres de surfaces en plus que l'année précédente, pour répondre à un nombre de demandes de la part des éleveurs multiplié par cinq !

Georges et Jean-Luc Girard, entrepreneurs au milieu des VIP

En l'espace de 30 ans, Georges et Jean-Luc Girard ont assisté à la mutation sociologique du Luberon. D'une clientèle agricole, ils sont passés à une clientèle « people ». Contractualisant avec John Malkovich et autres VIP, les entrepreneurs ont dû s'adapter.

Ménerbes, Vaucluse, dans le parc naturel régional du Lubéron est classé plus beau village de France, mille et quelques habitants. Le maire du village aurait pu être agriculteur, producteur de blé dur, maraîcher ou encore vigneron. Producteur, le maire de Ménerbes l'est effectivement : producteur de côtes du Luberon mais aussi de films de cinéma, c'est plus rare. À son actif, des titres comme « Emmanuelle » ou « les Bronzés », pour ne citer que les plus emblématiques, qui éveilleront certainement en chaque lecteur des souvenirs et des émotions divers et variés. « Dans la peau de John Malkovich » n'a pas été produit par le maire en question, Yves Rousset-Rouart, mais l'acteur américain est bel et bien du cru. La pierre locale attire de nombreuses vedettes du show-business, ainsi que d'illustres inconnus du business tout court. La pierre, d'accord, mais la terre? Cardin, Pierre de son prénom, grand couturier, a raccommodé quelques dizaines d'ha de terre autour de sa propriété. « La pierre et la terre sont étroitement liées car les achats de propriétés se limitent rarement à l'investissement dans la résidence et au morceau de terrain



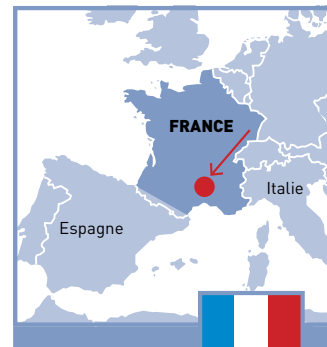
L'entreprise compte au total cinq salariés, dont deux jeunes recrues, Loïc (à droite), le fils de Jean-Luc, et Romain.

qui l'entoure, explique Georges Girard. Pour assurer leur tranquillité, beaucoup d'acheteurs acquièrent les parcelles aux alentours. Ces parcelles ne perdent pas obligatoirement leur vocation agricole mais les objectifs de productivité et de rentabilité ne sont évidemment plus les mêmes. Les chantiers relèvent davantage de l'aménagement de l'espace et du paysage que de la production agricole pure et dure.

Moteur!

Pour les frères Girard, qui ont commencé à investir il y a plus de 30 ans dans un parc de matériels propre à mettre en culture des centaines d'ha de terres, la modification du

paysage sociologique de la région n'a pas été sans incidence sur leur propre équation économique. Les investissements réalisés par ces « particuliers un peu particuliers » ne sont pas seuls en cause. L'agriculture a subi sa propre mutation. « La région s'était fait une spécialité de la production de carottes de plein champ, déclare Jean-Luc Girard. On pouvait avoir deux rotations dans l'année avec la production de carottes, suivies de navets d'été. C'était double travail pour nous. Mais progressivement, ces cultures ainsi que d'autres productions maraîchères ont perdu de leur intérêt économique. Parallèlement, au fil des ans, les exploitations



Georges Girard s'est installé comme entrepreneur à Ménerbes dans le Luberon en 1978, il a été rejoint par son frère Jean-Luc quelques années après. Le labour fut une des grandes spécialités de l'entreprise, jusqu'à ce que la production de carottes décline au niveau local. Les prestations réalisées pour le compte des particuliers assurent désormais la majorité du chiffre d'affaires des entrepreneurs. L'entreprise occupe aujourd'hui cinq personnes à plein-temps ainsi qu'une secrétaire.

qui se sont maintenues se sont agrandies et ont fini par atteindre une taille suffisante pour investir dans leurs propres matériels. Les chantiers agricoles se sont progressivement réduits ». Les labours



Georges Girard : « Les particuliers peuvent être un peu plus exigeants que les agriculteurs. Cela peut expliquer les différences de prix. »



Jean-Luc Girard : « Les services aux particuliers et aux collectivités ont pris le dessus sur les chantiers purement agricoles. »

Girard. *Nous ne souhaitons pas non plus étendre notre périmètre d'intervention trop loin de notre base*. Au début des années 2000, en quelques années, les carottes disparaissent quasiment du paysage. Le « moteur ! » auquel sont rompus les professionnels des tournages de cinéma aurait pu avoir raison des moteurs des tracteurs de l'entreprise Girard, comme ce fut le cas pour un nombre non négligeable de leurs confrères. Il n'en a rien été et la nature ayant horreur du vide, la concurrence demeure bien évidemment !



Dans le Luberon où les stars du cinéma convergent, quand les entrepreneurs disent « moteur ! », ce n'est pas le silence qui s'ensuit.

et les préparations de sol ont fait les beaux jours de l'entreprise dans les années 1980, au prix de journées et de nuits de travail sans compter. S'ils battent un peu de céréales, notamment celles exploitées par Jean-Luc, les frères Girard ne s'investissent pas dans la récolte des légumes. Pas plus qu'ils ne lorgnent sur la vendange, avec le développement de la mécanisation qui caractérise cette période. « Des confrères se sont bien évidemment lancés dans cette activité et il ne nous a pas semblé opportun de multiplier l'offre de service, concentrée dans le temps et qui s'est compliquée avec la prise en compte de nouveaux critères qualitatifs, justifie Georges

L'ETA des VIP

Pour bien prendre la mesure de l'évolution, quand Georges Girard crée son entreprise en 1978, rejoint par son frère Jean-Luc quelques années plus tard, le labour assure à lui seul l'équivalent de huit mois de travail et les préparations de sols qui s'ensuivent le solde. Le jeune entrepreneur, parti de rien, travaille bien évidemment le jour mais aussi un certain nombre de nuits. Et quand la pluie joue les trouble-fête, il supporte relativement mal l'oisiveté. L'opportunité se présente de réaliser des travaux d'entretien des accotements routiers pour la commune de Gordes, haut lieu du Luberon. Il investit alors

dans une débroussailleuse et 30 ans plus tard, le chiffre d'affaires réalisé sur la commune en question, rejointe entre-temps par d'autres,

compense en partie la perte d'activité agricole qui s'est produite sur la période. Mais cette fameuse clientèle de particuliers n'est pas com-



Le labour fut une des grandes spécialités de l'entreprise, jusqu'à ce que la production de carottes décline.

Des tonnes d'avantages !

Euroliner 22.500 TRS

Scannez ce code pour la vidéo

JOSKIN

www.joskin.com

- Le plus grand programme lisier
- Pompes vacuum; volumétriques centrifuges ou à lobes; mixtes (vacuum + centrifuge)
- Bras de pompe 8" et 10" et flèche dorsale
- Capacités jusqu'à 26.000 litres
- Injecteurs de 3 à 8 m
- Rampes de 9 à 27 m

Tel: +32 43 77 35 45 • E-mail: info@joskin.com



Les chantiers d'enfouissement de réseaux figurent parmi les activités de travaux publics compensant la perte de chantiers agricoles.

plètement perdue pour l'entreprise. Elle s'avère avoir des besoins et c'est bienheureux. Outre les travaux d'entretien courant de leurs terres agricoles, qui génèrent ici et là des passages de disques par exemple, l'aménagement des résidences et de leurs alentours qui ne manque pas de se produire sitôt l'investissement réalisé, engendre des demandes particulières. La création ou le réaménagement de fosses sceptiques en fait partie. « Au fil du temps, la création de fosses est devenue une spécialité de notre entreprise confie Jean-Luc Girard. Nous disposons de l'agrément requis. La création de

piscines fait aussi partie de notre activité ». L'aménagement de chemins, le goudronnage bi-couche de routes, les broyage, râtelage et ramassage de cailloux, l'enfouissement de réseaux (eau, télécommunications...) font désormais partie de la carte de prestations offertes par l'entreprise.

Des clients presque comme les autres

Développant des activités ayant plus à voir avec l'univers des travaux publics qu'avec les travaux agricoles, les deux frères ont créé des SARL distinctes pour y exercer ces nouvelles prestations, A moyen



La goudronneuse déroule son tapis noir entre le portail des propriétés et la résidence des stars.

Le parc de matériels

- Tracteurs : Fendt 930, Fendt 817, Fendt 415, John Deere 6410, Case IH, Massey Ferguson
- Camions : 3,5 t, 12 t et 26 t
- Pelle de 8 t, mini-pelle, tractopelle, mini-trancheuse, goudronneuse bi-couche, tonne à lisier, broyeur, râteleuse et ramasseuse de cailloux
- Épareuse et broyeur
- Charrues défonceuses, charrues, décompacteur, cover-crop, rotavator, semoir combiné herse rotative en 3 m
- Moissonneuse-batteuse John Deere 2256 270 ch 4,80 m

terme, l'entité dédiée aux travaux agricoles pourrait même disparaître. Un clap final que n'aurait pas imaginé Georges Girard en 1978, alors âgé de 25 ans, quand il s'est lancé à corps perdu dans l'aventure. Les matériels correspondants seront affectés à une autre entité, sans que l'entreprise ne se départisse pour autant complètement de chantiers typiquement agricoles. Mais le fait est que les prestations réalisées pour le compte des particuliers assurent désormais la majorité du chiffre d'affaires. Si l'entreprise occupe aujourd'hui cinq personnes à plein-temps ainsi qu'une secrétaire, la visibilité à moyen terme est loin d'être établie. Et gare aux phénomènes de mode, qui pousse aujourd'hui les VIP dans le Luberon et demain vers d'autres contrées. Pas plus de visibilité que pour d'autres activités et d'autres clients, donc.

Et en ce qui concerne la rentabilité? Autrement dit, peut-on jouer du pouvoir d'achat confortable des clients pour valoriser ses prestations en conséquence? « C'est une question délicate, admet Georges Girard. D'abord, ce n'est pas parce que les

gens peuvent vivre sans compter qu'ils ne savent pas compter. Ensuite, les interventions que nous réalisons au sein de leurs propriétés réclament en général davantage de soin et de temps. Non que nous négligions par ailleurs nos autres clients. Par exemple, lorsque l'on réalise un passage de disques, les pointes ne sont pas parfaitement travaillées. Un agriculteur ne trouvera rien à redire, le particulier ne verra que cela. Ce genre de considération peut expliquer des différences de tarifs. Notre entreprise n'a qu'une seule et unique règle depuis l'origine : satisfaire le client, quel qu'il soit. Appliquer un prix juste en fait partie ». Contrairement à ce que l'on serait parfois tenté de croire, les stars n'ont pas nécessairement des caprices de stars. De leur côté, Georges et Jean-Luc Girard ne se considèrent pas comme les entrepreneurs des stars, dont ils respectent les vœux de discrétion. En résumé, John Malkovich ne tient pas les frères Girard dans sa main. Mais les frères Girard serrent de temps en temps la main de John Malkovich.

Raphaël Lecocq ■

Stéphan Picas, 25 ans, dix ans de débroussaillage

Stéphan Picas a créé son entreprise à l'âge de 20 ans, après avoir secondé son père dans ce qui était une petite activité complémentaire au vignoble familial. Aujourd'hui, il possède trois ensembles de débroussaillage et vise la certification QualiTerritoires.

Stéphan Picas ne compte pas de bulldozer dans son parc de matériels. C'est heureux car le jeune entrepreneur serait capable d'y atteler une débroussailleuse, histoire de repousser toujours plus loin ses limites en terme de terrain de jeu et de force de travail. Bulldozer, le jeune gardois installé à Corconne (30) l'est un peu dans l'âme. L'un de ses tout premiers gros chantiers en dit long sur le bonhomme, un chantier qui lui a permis de marquer autant son territoire que les esprits. « C'était en 2007, se rappelle Stéphan Picas. Je réponds à un appel d'offres de l'Office national des forêts. La mission est la suivante : j'ai deux mois pour débroussailler 45 ha de forêts. Je suis seul, je passe du broyeur forestier à l'épareuse pour réaliser les finitions et de l'épareuse à la débroussailleuse à dos pour faire le tour des arbres. Je travaille sept jours sur sept. Contrat rempli : les délais sont respectés et le client est satisfait de la qualité du travail réalisé. J'avais fait mes preuves, cela m'a ouvert d'autres marchés dans les années qui suivirent. »

L'entreprise plutôt que la vigne

Bien évidemment, le jeune entrepreneur ne se

repose pas sur ses lauriers et les bénéfices engrangés sur ses premiers chantiers sont automatiquement réinvestis dans l'entreprise, histoire d'étoffer son parc de machines et de gagner en performance et en productivité de chantier. « J'ai toujours voulu avoir du matériel adapté et performant vis-à-vis de mes clients, poursuit l'entrepreneur. Dans notre profession, le matériel véhicule l'image de l'entreprise. J'attache également beaucoup d'importance à la présentation et au comportement des chauffeurs au contact des clients. » Avant ce chantier épique et fondateur réalisé pour le compte de l'ONF, l'histoire de l'entreprise avait commencé en 2000. Cette année-là, Antoine Picas, le père de Stéphan, achète un tracteur et une épareuse d'occasion pour réaliser l'entretien des accotements routiers de deux communes voisines de Corconne. Le fiston, alors âgé de 15 ans, se fait la main sur les distributeurs hydrauliques mais sa destinée est tracée : il sera viticulteur. Son père exploite 6 ha de vignes en tant que coopérateur, en appellation Pic Saint-Loup, en marge d'une activité salariée de chauffeur routier. Stéphan s'oriente en BTS viticultu-

re-œnologie et se voit déjà viticulteur. Sauf que les crises endémiques lui posent question. « Ce qui m'a interpellé, c'est le fait de n'avoir aucune maîtrise du prix de vente du produit. Tu bosses toute l'année et à la fin on te donne un certain montant. Le seul levier sur lequel tu peux agir, c'est le levier des coûts de production, ce qui, dit autrement, consiste à



L'entreprise de travaux sylvicoles Nature Languedoc est implantée dans le Gard, à Corconne. À sa tête, Stéphan Picas, 25 ans, s'est lancé dans la certification QualiTerritoires.

travailler comme un forcené pour réduire les coûts de main-d'œuvre. » Stéphan Picas s'installera malgré tout



La certification QualiTerritoires va obligatoirement modifier le regard que portent les clients sur leurs prestataires.



Le dernier investissement arbore les couleurs des professionnels de l'entretien des accotements routiers.

en tant que jeune agriculteur en 2005 et montera progressivement à 15 ha, en rationalisant au maximum son outil de production, concentré sur la commune, presque intégralement rénové et conduit au cordeau pour extraire quantitativement ce que le décret de l'AOC et les parcelles en vins de pays lui autorisent.

Des bras longs de 35 km

Mais il ne met pas tous ses raisins dans la même cuve. Le jeune viticulteur trace aussi son chemin sur les routes qui bordent son vignoble pour certaines d'entre elles. Après avoir jaugé pendant quelques années l'activité de débroussaillage aux côtés de son père, il crée son entreprise individuelle Nature Languedoc en 2006, avant d'en faire évoluer le statut en SAS début 2011. Les 20 000 euros de chiffre d'affaires réalisés la première année couvrent l'annuité de remboursement de l'ensemble tracteur-épareuse et les charges afférentes. En 2007, il rachète l'activité de travaux agricoles d'un confrère qui se spécialise dans les travaux publics et embauche par la même occasion un des sala-

riés de son collègue, qui sera son premier salarié. En 2009, le père de Stéphan intègre l'entreprise avant qu'un troisième salarié ne vienne renforcer l'effectif courant 2010. Nature Languedoc se développe dans les travaux de débroussaillage bien évidemment, en bord de route et au milieu des massifs forestiers, pour créer, sinon pour entretenir des pistes anti-incendie. Les débroussailleuses déploient ainsi leur bras à 35 km à la ronde autour de Corconne, en direction de Montpellier, de Nîmes et d'Alès. Les chantiers agricoles de l'entreprise se concentrent autour de l'arrachage de vignes. Le dernier programme d'arrachage 2009-2011 décrété par l'Union européenne donne du cep à arracher, à défaut de raisin à presser, sans grain à moudre derrière avec la friche, le plus souvent, comme seule perspective de reconversion. Avec des 250 à 300 ha par an, pour peu que les intempéries ou les tracasseries administratives s'en mêlent, Stéphan Picas met parfois ses tracteurs dans la zone rouge. Sitôt repassé dans le vert, il propose ses services pour éliminer tout ce qui est piquets et fils de fer tirés des vignes



Nature Languedoc ne s'est pas encore encombrée de bureaux et hangars, privilégiant l'investissement dans le matériel.

palissées. « Il y avait une demande pour ce type de prestation, notamment de la part de propriétaires non exploitants, justifie l'entrepreneur. C'est une activité très gourmande en main-d'œuvre mais on n'arrachera pas des vignes indéfiniment dans notre région, du moins je l'espère. »

QualiTerritoires pour bientôt

Cette hyperactivité en apparence n'est en fait que l'expression d'une responsabilité, celle d'une jeune entreprise face à ses engagements financiers, ses devoirs patronaux, ses obligations de service vis-à-vis des clients, le tout dans un environnement éminemment

Des vues sur un automoteur de fauche et de collecte de biomasse

En juin dernier, Stéphan Picas a fait le voyage à Ludres (54) au siège de Noremat pour y découvrir en avant-première le Vialys : engin automoteur doté d'un bras de fauchage débroussaillage élagage intégré au véhicule, à l'arrière de la cabine. Celle-ci, en position avancée, est un concentré d'ergonomie : vision panoramique, console toutes commandes, confort de conduite. La présence d'une turbine et l'attelage d'une remorque à l'arrière assurent la collecte de la biomasse. Vialys peut recevoir d'autres outils tels qu'une lame de déneigement et une saleuse. Avec ce véhicule, Noremat assigne, avec la sécurité, une deuxième fonction à l'entretien des accotements routiers : la valorisation de la biomasse en énergie sous forme de biogaz, via la méthanisation. Le pouvoir méthanogène de la pelouse fraîchement tondue est particulièrement élevé. Noremat a fait ses comptes : toutes voies confondues, le réseau routier français représente 1 million de km. Exprimé en surface, c'est près de 3400 km² qui sont en jeu, soit l'équivalent d'un département comme le Haut-Rhin ou le Rhône. Les besoins énergétiques annuels de près de 250000 Français pourraient être couverts. Stéphan Picas, lui, n'a pas encore fait l'esquisse d'un calcul. Mais le matériel comme le concept l'ont séduit. Pour plus d'informations sur le Vialys, voir notre article en page 30.



Le plan d'arrachage des vignes tire à sa fin. Stéphan Picas est en quête de chantiers alternatifs.

changeant et sans garantie de lendemain. Les chantiers réalisés pour le compte de collectivités locales et de syndicats à vocation unique, s'ils présentent des gages en matière de garanties de paiement, « beaucoup moins en délais », précise Stéphan Picas, sont exposés à des revirements stratégiques pour ne pas dire politiques en matière de délégation de service. Dans le Gard comme ailleurs, dans les prestations sylvicoles comme dans l'entretien du paysage, la concurrence fait aussi son travail. « La concurrence ne me dérange pas et je n'em-

pêcherai jamais un confrère de développer une activité concurrente à l'une des miennes, à condition de respecter certaines règles. La réalité du terrain, c'est que sur un territoire donné, les entreprises ont davantage à gagner à jouer la complémentarité pour ne pas dire la solidarité. Sur certains chantiers d'arrachage, il m'est arrivé de solliciter trois confrères pour finir dans les délais. Ces confrères ne se seraient évidemment pas déplacés si mes pratiques à tous égards n'avaient pas été professionnelles. Sur des chantiers de créa-

tion de pistes forestières, la co-traitance avec des entreprises orientées dans les travaux publics est un autre exemple de synergie qui fait recette ». C'est au nom de ce professionnalisme que Stéphan Picas a inscrit Nature Languedoc dans le processus de certification Quali-Territoires pour les travaux

d'entretien des accotements routiers. Il espère décrocher le précieux sésame d'ici à la fin de l'année. Les collectivités ne devraient pas s'y montrer insensibles. Et pour 2012, il y a d'autres projets au long cours...

Raphaël Lecocq ■



La création et l'entretien de pistes sont une des spécialités de l'entreprise.

Le parc de matériels

- Tracteur John Deere 6930 Premium 180 ch, 1200 heures/an à 1400 h/an d'épareuse
- Tracteur John Deere 6230 Premium 105 ch, 1000 h/an d'épareuse
- Tracteur Claas Celtis 456 RX 100 ch, 800 heures/an d'épareuse
- Tracteur vigneron TNV New Holland, 1200 heures/an
- Tracteur Massey Ferguson MF 6490 avec broyeur forestier Seppi Midiforst 2 m
- Tractopelle New Holland B110 110 ch, 1000 h/an
- Épareuse Noremat Optima M 56 bras déporté
- Épareuse Sma Serval 2155 bras déporté, lamier, et rotor gros bois
- Épareuse Sma Ocelot bras 4,5 m
- Lamier d'élagage Sma, deux défonceuses Grenier n°9bis, deux arracheuses GMV Midi avec rotor, deux chisels Kirpy et Rabe, charrue Huard 4 socs, combiné herse rotative semoir 3 m, râtelier andaineur et herse Grégoire-Besson 6 m pour mise en tas des souches arrachées.

Mettez votre BFR au régime minceur

Une entreprise rentable, avec un développement soutenu, peut rencontrer d'importantes difficultés de trésorerie qui la rendent vulnérable. Le coupable tient en trois mots : besoin en fonds de roulement (BFR). Pour bien comprendre, démêlons le vrai du faux.

Une entreprise qui dispose d'un crédit fournisseurs de 30 jours et accorde à ses clients un délai de règlement de 30 jours n'a pas de besoin en fonds de roulement.

---> FAUX

Le besoin en fonds de roulement correspond à la trésorerie dont l'entreprise doit disposer pour faire face au décalage entre le délai d'encaissement des factures clients et le délai de paiement des fournisseurs. Pourtant, ce n'est pas parce que ces deux délais coïncident que le BFR est nul. Supposons que la réalisation d'un chantier nécessite deux semaines, et que la facture est expédiée au client une semaine après la fin des travaux. Le besoin de fonds de roulement correspond aux 3 semaines pendant lesquelles l'artisan devra faire face à la facture du fournisseur, mais aussi aux autres charges de l'entreprise : loyers, frais de personnel, emprunt...

Pour faire face à ce besoin de trésorerie, il faut augmenter son chiffre d'affaires.

---> FAUX

C'est une fausse bonne idée de chercher la solution dans la croissance du chiffre d'affaires. Car plus l'entreprise se développe, plus son BFR augmente, accentuant encore les difficultés économiques. Le chef d'entreprise peut se retrouver dans la situation de l'automobiliste qui décide de se lancer dans un périple de 500 kilomètres avec pour seul carburant la réserve.

Alléger le BFR passe par la réduction des délais de règlement client.

---> VRAI

Réduire les délais de règlement client est une arme efficace et simple pour diminuer votre besoin de trésorerie. Pensez à mettre en place des acomptes à l'acceptation du devis, ou lors de situations pour les chantiers les plus longs. Vous pourrez ainsi financer les matières



premières et aussi vérifier la fiabilité du client. Si le client se fait tirer l'oreille, inutile d'insister ou de poursuivre le chantier... La probabilité d'avoir du mal à vous faire payer est grande! Autre action : envoyer votre facture le plus rapidement possible. C'est une évidence : plus la facture sera établie tardivement, plus long sera le règlement du client. En cas de retard de paiement, relancez aussitôt les clients indécis. Vous pouvez aussi inciter vos clients à régler plus rapidement en leur proposant un escompte pour paiement au comptant.

Le stock est un gros consommateur de trésorerie, qu'il faut réduire au maximum.

---> VRAI

Il faut disposer du "bon" niveau de stock, mais pas plus. Là encore, des actions

simples sont à votre portée. Un atelier rangé, un stock visible et bien organisé, sont sources d'économie. Pourquoi immobiliser d'importantes sommes d'argent si les matériaux nécessaires peuvent être livrés rapidement? Analysez bien les conditions de livraison de vos fournisseurs pour gérer au plus juste. Vous pouvez aussi vous contenter de commander en fonction des chantiers pour lesquels un acompte a été versé.

Les fournisseurs proposent souvent des délais de règlement gratuits. Il faut en profiter.

---> VRAI

Bien sûr qu'il faut en profiter! Cette démarche sera d'autant plus bénéfique

Qu'est-ce que le BFR ?

Le besoin en fonds de roulement correspond à la trésorerie dont l'entreprise doit disposer pour faire face au décalage entre le délai d'encaissement des factures clients et le délai de paiement des fournisseurs. En comptabilité, le besoin en fonds de roulement s'obtient par le calcul suivant : stocks + créances clients - dettes fournisseurs.

pour soigner votre besoin de fonds de roulement que vous aurez au préalable optimisé les délais de règlement client et/ou le stock.

C'est important d'être souple avec ses clients et fournisseurs.

---❖ FAUX

Une trop grande souplesse a un coût, que toutes les entreprises ne peuvent pas s'offrir. Être organisé, précis et rigoureux, c'est certes contraignant, mais c'est la seule façon de conforter sa trésorerie.

En réduisant son besoin de fonds de roulement, on limite ses frais financiers.

---❖ VRAI

Quand l'entreprise ne dispose pas des réserves de trésorerie suffisantes pour faire face à son besoin, elle doit trouver des finance-

ments. Trois solutions pour le dirigeant :

- réaliser des apports personnels,
- utiliser tout ou partie des bénéfices laissés dans l'entreprise ou recourir à des financements tels que l'escompte,
- l'affacturage ou encore les prêts de trésorerie.

Tous ces modes de financement ont un coût direct ou indirect, autant de ressources que le chef d'entreprise ne pourra pas utiliser pour financer sa croissance et/ou compléter son revenu. Et, cerise sur le gâteau, un chef d'entreprise qui a une bonne maîtrise de son besoin en fonds de roulement gagne en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires financiers. Ça peut servir...

Serge Thomas, conseiller d'entreprise, CER France ■




Tél. 03 21 26 08 55 - Fax 03 21 26 88 19
Internet : www.patoux.fr - Email : jl.walle@patoux.fr

PIÈCES NEUF OCCASION
TRACTEURS FORD ET NH
MOIS. BAT. NEW HOLLAND

**Achat Épave
ou Fatigué**

FAITES de VRAIES ÉCONOMIES

sur TOUTES les PIÈCES TECHNIQUES

JOHN DEERE

TRACTEURS

MOISSONEUSE-BATTEUSE

PRESSE ronde, carré

ENSILEUSE

Télescopique, chargeur et autres
Technicien conseil

Origine renforcée

Direct usine

INTERROGEZ-NOUS, NOUS SAURONS VOUS CONSEILLER

DIRAGRI - Tél. 02 37 25 38 59 - Fax 02 37 25 34 38
diragripieces@wanadoo.fr



SOMMET DE L'ÉLEVAGE

**Le rendez-vous européen
des professionnels de l'élevage**

2 000 animaux - 1 250 exposants - 75 000 visiteurs





5-6-7

Oct. 2011

Clermont-Ferrand | FRANCE

1991 - 2011

20 ANS

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
Tél. +33 (0) 4 73 28 95 10 - info@sommet-elevage.fr

Les nouveaux 700 Vario, symboles du retour aux affaires chez Fendt

Optimisme clairement affiché à Marktobendorf. L'actualité est marquée par la présentation des 700 Vario qui couvrent actuellement la plage de puissance de 200 à 240 ch. Le constructeur est parvenu à passer la crise sans baisser ses effectifs, il continue à multiplier les investissements.

Il est vrai que l'énorme chantier qui se déroule derrière l'usine affiche tout de suite la couleur. L'investissement de 172 millions d'euros pour un bâtiment ultramoderne assurant assemblage, peinture et inspection finale permettra de produire à terme 20 000 tracteurs et 28 000 transmissions par an. Pour 2011, les dirigeants tablent sur un niveau de ventes totales comparable à l'année 2008 (dont une « hausse significative » sur le marché français) et la seule inquiétude pourrait venir de la capacité de production des fournisseurs, notamment en pneumatiques.

Un renouvellement de la gamme 800TMS par des 700

À l'heure de la norme Tier4 intérim/Stage 3B, l'enjeu est d'autant plus important que les nouveaux 700 assurent le remplacement du tracteur le plus vendu de la marque, l'actuel 820 dont le rapport poids-puissance peu élevé séduisait les utilisateurs. Partant du principe qu'il est plus facile de lester un tracteur que de l'alléger, le constructeur bavarois a conçu les 700 Vario SCR avec un empattement de 2,77 m et un poids à vide de 7 900 kg. Il a choisi pour satisfaire aux



Les nouveaux 700 sont ici présentés avec des faucheuses Fella, marque récemment intégrée au groupe Agco.

normes d'émission d'utiliser la technologie de réduction catalytique sélective déjà en place sur les 800 et 900 de la marque. L'injection d'urée offre selon le constructeur les meilleurs résultats en termes d'exploitation du moteur et de consommation, en permettant d'optimiser les réglages. Le moteur Deutz 6 cylindres de 6,056 litres délivre 185, 205 et 220 ch de puissance



L'accès au filtre d'admission situé au-dessus du bloc nécessite d'enlever le panneau latéral.

nominale sur les 720, 722 et 724. Doté de quatre soupapes par cylindres, d'une injection à rampe commune et haute pression (1600 bars), il utilise un turbocompresseur équipé d'un régulateur de suralimentation. Les Vario 700 SCR adoptent en standard une monte 600/65R28 à l'avant, et 650/65R42 ou 650/75R38 à l'arrière.

La cabine « VisioPlus » offrant 6,1 m² de surface vitrée est disponible en deux versions : l'inédit pare-brise continu qui sera apprécié pour la manutention, ou la version pare-brise ouvrant qui pourra recevoir une porte sur le côté droit malgré la suppression du montant. Elle adopte des rétroviseurs grand angle dégivrants. La position des projecteurs a été redéfinie pour un éclairage garantissant une meilleure sécurité au travail, avec notamment un éclairage du marchepied

ou des angles de passages de roues par Led. Dans ce domaine, de nombreuses options sont proposées. Le confort a également été amélioré avec l'ensemble des commandes réparties entre la colonne de direction et l'accoudeur : le frein à main a, par exemple, intégré le tableau de bord. Le siège basses fréquences « Évolution » doté d'un système de chauffage et



L'accoudeur regroupe la majorité des commandes et un terminal, d'ici 10,4".

de climatisation, sans oublier le véritable siège passager, utilisable comme écritoire, prennent soin des occupants.

En plus des suspensions de cabine en deux points mécanique ou pneumatique déjà au catalogue, Fendt propose désormais sur cette gamme la suspension pneumatique en trois points assurant un amortissement des chocs transversaux et longitudinaux. Elle est équipée d'un correcteur d'assiette, comme le pont avant suspendu.

Le terminal Variotronic est disponible en deux versions, avec écran de 7" ou 10,4" commandé tactilement ou via des touches pour s'adapter aux préférences du chauffeur. Il intègre le contrôle du tracteur et des outils par Isobus, le système de guidage, la documentation, la cartographie et l'affichage des images enregistrées par la caméra. Une option permet le blocage automatique de l'essieu suiveur sur les véhicules tractés.

Côté transmission, le constructeur emploie la nouvelle transmission ML180 HD dont les éléments ont été largement renforcés par rapport à celle qui équipait les prédécesseurs. Les relevages ne trahissent pas non plus les intentions affichées sur cette gamme de puissance : 9,58 t de capacité pour

l'arrière et 4,42 t à l'avant. Un système de compensation régule la descente du relevage en s'adaptant à la charge. À l'avant, une valve de délestage garantit une pression au sol constante, évitant par exemple l'utilisation des ressorts sur une faucheuse frontale. La pompe hydraulique standard débite jusqu'à 109 l/min à une pression maximale de 200 bars, et une version 152 l/min est proposée en option. Jusqu'à cinq distributeurs double effet sont disponibles à l'arrière, et deux à l'avant sur cette série 700SCR.

Pour les travaux de manutention, le constructeur propose sur les tracteurs 700 Vario SCR l'adaptation des chargeurs 5X85 et 5X90 autorisant une hauteur de levage de 4,50 m et une capacité respective de 2 600 et 2 950 kg. Le système VarioActive qui utilise les valves dédiées au guidage pour adapter la direction (dureté et nombre de tours nécessaires) proportionnellement à la vitesse d'avancement, sera apprécié pour cette utilisation.

Les moissonneuses doivent aussi se faire plus propres

L'ensemble des gammes de moissonneuses-batteuses doit se conformer aux normes Stage 3B, et la solution SCR



Le 700 dispose de véritables atouts pour la manutention.

a été logiquement retenue sur leurs moteurs Agco Sisu Power. Gagnant par ce biais en puissance, les modèles des séries L et C voient leur nomenclature changer. Les 5255L et 6275L (remplaçantes des 5250L et 6270L) devraient subir dans le même temps un lifting en adoptant des courbes plus modernes. Enfin, les séries C bénéficient d'un réseau BusCAN permettant l'adoption du terminal C2000 affichant les informations principales, les

réglages automatiques selon la culture, et un système d'autodiagnostic.

Fendt cherche à élargir sa gamme pour couvrir tous les segments du marché. Si la version à rotor R n'est pas prévue sur le marché français, le constructeur introduit une barre de coupe FreeFlow de 7,60 m pour équiper la moissonneuse à 8 secoueurs P et le modèle hybride X.

Guillaume Le Gonidec ■

VÉHICULES DE TRANSPORT ROLLAND

15 FAMILLES
ET PLUS DE
100 MODÈLES

CHOISISSEZ
LE VÔTRE SUR
WWW.REMORQUEROLLAND.COM

RE
MORQUES
ROLLAND

Tél. 02 98 85 15 40
Fax. 02 98 21 38 15
info@remorquerolland.com

DÉCOUVREZ
LA NOUVELLE GAMME
ROLLSPEED

Le Salon des **ETA**

Entrepreneurs des travaux agricoles, ruraux et forestiers

bienvenue chez vous !

Entrepreneurs des Territoires et son magazine
sont partenaires de l'édition 2011




ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES



Le Salon des ETA
**exclusivement dédié aux chefs
d'entreprise, chauffeurs
et mécaniciens.**

- Rencontrez l'ensemble de vos fournisseurs de façon privilégiée
- Découvrez les dernières innovations européennes qui viendront d'être exposées au salon Agritechnica (Hanovre, Allemagne)
- Prenez en main certains matériels sur des espaces dédiés
- Trouvez des réponses concrètes aux problématiques qui vous concernent sur les Points Information et à nos colloques (diversification, gestion de l'atelier, conduite économique, questions fiscales, sociales, juridiques...)

 **Mercredi 7 et jeudi 8 décembre 2011**
Parc des expositions de Laval (53)

www.saloneta.com



Profield Events - Le Salon des ETA - BP 66 - 71202 Le Creusot cedex
fax +33 (0)3 85 80 10 82 mail: info@saloneta.com

À l'occasion de son trentième anniversaire : Noremat lance le Vialys

Noremat a profité de son trentième anniversaire pour présenter une nouvelle catégorie de véhicules : Véhicule Service Viabilité (VSV), notamment orienté vers la récolte de la biomasse.

Les festivités ont duré trois jours à Ludres au siège de l'entreprise près de Nancy : visite d'une quinzaine de journalistes de la presse agricole le 15, réception de 500 clients venus de toute la France le 16, puis réception de responsables locaux le 17. Pour Noremat qui fêtait ses trente ans sous la houlette de Christophe Bachmann, le fils du fondateur Jacques Bachmann, devenu directeur général en 2011, l'occasion était rêvée pour présenter le prototype du Vialys, une nouvelle catégorie de véhicules caractérisée par sa viabilité. « On n'a fait ni plus ni moins qu'un véhicule demandé par nos clients », lance Jérôme Leboeuf, responsable du projet embauché en février 2009. Deux ans plus tard et après 5 millions d'euros d'investissements est né le Vialys présenté en avant-première à la presse le 15 juin.

Une solution technique

Pourquoi Noremat a-t-il conçu ce nouveau type de véhicule ? « Sur le marché, il n'existe aucun véhicule pensé, conçu et produit exclusivement pour remplir la fonction de viabilité, c'est-à-dire le fauchage, le débroussaillage, la collecte



De gauche à droite : l'équipe Dintec avec Anthony Dollet, responsable engineering, Damien Fétis, directeur général et Jacques Fétis, président. Puis l'équipe Noremat : Jacques Bachmann, président, Christophe Bachmann, directeur général, Jérôme Leboeuf, chef de projet et Frédéric Eudes, designer.

de l'herbe des accotements, l'élagage, le déchiquetage des branches ou encore le salage et le raclage », précise Jacques Bachmann. Fort de ses 30 années d'expérience du métier, Noremat a rédigé un cahier des charges détaillé pour répondre aux besoins spécifiques et aux usages de ceux qui réalisent ces interventions (communes, communautés de communes, conseils généraux, sociétés d'auto-route, prestataires privés). Avec Vialys apparaît donc une nouvelle catégorie de véhicules : Véhicule Service Viabilité (VSV). Après la

présentation des prototypes à l'occasion du trentième anniversaire, Vialys va entrer en phase d'industrialisation, les premières livraisons intervenant au premier trimestre 2012.

Vialys est le premier véhicule qui peut être équipé simultanément d'accessoires de déneigement (lame, saleuse) et d'un bras de fauchage/débroussaillage/élagage. Cette caractéristique unique permet aux utilisateurs, dans les mois d'hiver, de conserver l'ensemble des outils sur le véhicule et d'être opérationnels, réactifs et productifs

en permanence. Pour les gestionnaires et opérateurs, cette caractéristique supprime une partie des soucis (choix des outils selon les prévisions météo, montage et démontage rapide des outils). Avec son bras implanté derrière la cabine, Vialys peut simultanément



Christophe Bachmann montrant la biomasse récoltée à l'arrière du Vialys.



Prototype Vialys en présentation le 14 juin.

opérer des travaux de fauchage, entraîner une turbine et tracter une remorque : il est donc naturellement prédisposé à la collecte de la biomasse générée par l'entretien des accotements routiers.

L'implantation de la cabine à l'avant du véhicule offre une visibilité et un confort de travail idéals pour le conducteur, tant pour les travaux de fauchage que de déneigement (la cabine est homologuée aux normes européennes ROPS et FOPS). L'ergonomie du poste de pilotage est spécifiquement adaptée : le siège peut coulisser de 280 mm sur la droite pour rendre optimale la vision sur l'outil latéral. L'intégralité des commandes de l'ensemble des outils est regroupée sur une console à main droite. La colonne de direction télescopique est réglable en inclinaison en 2 points. La vitre de toit avec essuie-glace améliore la visibilité pour les travaux d'élagage. « Nous avons recherché une ergonomie maximum avec un champ de vision directe sur les outils sans oublier l'efficacité énergétique », résume Jacques Bachmann qui s'est associé à la société Dintec pour réaliser ce nouveau véhicule. Basé à Nantes et distributeur des moteurs Perkins, Dintec est

un intégrateur et assembleur pour machines mobiles, fournissant aux constructeurs de machines et d'équipements des solutions complètes innovantes. Le partenariat Dintec-Noremat correspond à la mise en commun des savoir-faire complémentaires de deux entreprises dont les dirigeants ont la même vision du métier. Dans la phase d'industrialisation, Dintec prendra en charge la base roulante, l'assemblage final se faisant chez Noremat à Nancy. « Vialys peut être conduit sans connaître la machine, l'apprentissage étant le plus simple possible pour des personnes non expérimentées », ajoute Jérôme Leboeuf. « On vise des professionnels travaillant 1000 à 2000 heures/an et qui doivent donc se sentir bien dans la cabine », commente pour sa part Jacques Bachmann qui ajoute que le métier doit changer d'image et devenir plus attractif.

Trente ans de croissance

Entreprise à capitaux familiaux, Noremat est devenu le premier constructeur français pour la fourniture de solutions dans le domaine de l'entretien des accotements routiers et des paysages et la valo-

risation de la biomasse. « 30 % de nos clients sont des entrepreneurs de travaux agricoles et leur part ne cesse d'augmenter », commente Christophe Bachmann. Noremat, dont la stratégie a été de développer sa capacité d'autofinancement pour rester indépendante, a connu une croissance continue depuis sa création en 1981. La progression annuelle moyenne sur les 20 dernières années a été de +10,7 % pour le chiffre d'affaires et de +10,1 % pour les effectifs. Le chiffre d'affaires de Noremat est passé de 11 à 37 millions d'euros de 1997 à 2011, les effectifs passant de 72 à 206 pendant le même temps. Onze personnes devraient venir renforcer l'équipe en 2011, elle avait déjà été augmentée de 16 personnes en 2010. Les atouts de Noremat reposent

une politique d'innovation offensive (5,5 % du chiffre d'affaires est consacré à la R & D), une force commerciale spécialisée (commercialisation en direct avec ses propres commerciaux, service après vente assuré auprès des utilisateurs grâce à 25 techniciens équipés de véhicules ateliers) et un développement à l'export (15 % du volume des machines produites, croissance annuelle de 20 % en



L'extension de 2000 m² des ateliers a été juste terminée pour les trente ans de Noremat.

Le nouveau déchaumeur APOLLO

- Déchaumeur 3 rangées de dents
- Sécurité non stop mécanique
- Profondeur de travail de 5 à 35 cm
- 4 types de rouleaux différents
- Version portée ou semi portée de 3 à 6 m
- **Garanti 3 ans**

www.payen-import.fr

ZAE du Cèdre Briard
77320 Beton Bazoches
tél : 01 60 58 53 36



Vue intérieure des ateliers de montage de Noremat à Nancy. 450 à 500 machines y sont fabriquées par an.

moyenne à l'export sur les 5 dernières années). En 2010, le Land de Bavière a décerné officiellement l'agrément pour l'utilisation des matériels Noremat le long de ses routes. Sept agences régionales (Nancy, Rennes, Lyon, Nîmes, Bordeaux, Auxerre, Cholet) permettent par ailleurs à Noremat d'être au plus près de ses 7500 clients professionnels, avec deux projets de création d'agences en 2011 (à Toulouse et Clermont-Ferrand). « À Noremat, le seul patron reconnu de tous est le client », se plaît à écrire Jacques Bachmann qui publie à l'occasion un livre mémoire intitulé « Noremat, une aven-

ture humaine, la passion d'entreprendre autrement ». Venant de doubler la surface de ses installations de Nancy (+ 2000 m² utilisés en locaux sociaux et en atelier de montage), Noremat entend continuer à être « passionné par ses produits ». La mise au point du Vialys a pour principal enjeu une baisse du coût énergétique du m² fauché, les 500000 ha représentés par les accotements entretenus annuellement pour des raisons évidentes de sécurité routière constituant un gisement de biomasse quasi inexploité. « Nous allons passer d'un processus de destruction à celui de la valorisation de la biomasse



Vialys est le premier véhicule qui peut être équipé simultanément d'accessoires de déneigement et d'un bras de fauchage/débroussaillage/élagage.

sans coût supplémentaire à supporter par la collectivité publique et avec tous les avantages d'une protection environnementale de la flore

et de microfaune », conclue Jacques Bachmann.

Philippe Caldier ■

Les points forts du Vialys

• Une transmission hydrostatique

Vialys reçoit une transmission hydrostatique à deux rapports : un mode route à variation continue 0-40 km/h ; un mode travail 0-21 km/h avec mémorisation. Le circuit hydraulique de la transmission est indépendant. La régulation de la vitesse d'avancement s'opère au pied ou sur la console de commande. La variation de vitesse d'avancement n'entraîne pas de variation de la vitesse du moteur thermique : les outils fonctionnent à un régime constant, même lorsque l'on fait varier la vitesse d'avancement.

• Un pont suspendu et blocable

Le pont avant est suspendu et blocable (commande en cabine) pour les travaux d'élagage notamment. Le pont arrière est oscillant avec un dispositif de report de charge : lors des travaux avec le bras étendu, un vérin opère un report de charge pour assurer la stabilité.

• Trois circuits de production de puissance

3 circuits de production de puissance équipent Vialys : un circuit load-sensing pour les asservissements et les mouvements des outils ; un circuit fermé pour les outils AV/AR et la turbine d'aspiration ; un circuit fermé pour les outils latéraux. Un bloc « cumul outils » oriente les circuits vers les outils et permet de les cumuler. La sélection d'un outil par l'opérateur sur le pupitre de commande entraîne la sélection automatique du régime du moteur du véhicule et du choix des circuits hydrauliques.

• Circuits hydrauliques entraînés par un moteur Perkins

L'ensemble des circuits hydrauliques sont entraînés par un moteur Perkins 4 cylindres turbo proposé en deux versions de puissance de 115 ch et 136 ch.

• Le moteur sur la partie gauche

Le profil du châssis en forme de bateau est dessiné pour une implantation basse du moteur et de la cellule de production hydraulique, pour abaisser le centre de gravité de l'ensemble et lui assurer une bonne stabilité. Le moteur, implanté sur la partie gauche du véhicule, constitue un contrepoids naturel pour les travaux avec le bras étendu. Le lestage additionnel, qui alourdirait l'ensemble, n'est donc pas nécessaire. Les refroidisseurs ventilés avec inverseur de dé-colmatage (15 kW pour la transmission hydrostatique, 25 kW pour les outils) sont installés sur le flanc gauche du véhicule, éloignés des sources de poussière.

• Un bras Noremat

Le bras, d'une portée latérale de 5,50 ou 6,40 m, reçoit de série les équipements des bras Noremat : sécurité marche arrière, double pression d'effacement, pivot à gauche.

Plan Bois énergie : s'intégrer dans la filière

Le 27 avril dernier, s'est tenu dans les Côtes d'Armor le bilan à mi-parcours du plan Bois énergie Bretagne. Cette demi-journée consacrée à la filière bois plaquette aura réuni les porteurs de projets, et les opérateurs qui permettent le fonctionnement de la filière : exploitants forestiers, prestataires de déchiquetage, élus de collectivités et professionnels de l'énergie.



Le plan Bois énergie issu d'un partenariat établi dès 1995 entre l'Ademe, le conseil régional et les quatre conseils généraux de Bretagne, a pour objectif principal de soutenir le développement de la filière plaquette par une structuration de l'offre permettant la valorisation des gisements, la sécurisation des approvisionnements, et enfin l'aide à la réalisation de projets d'installation cohérents et efficaces.

Des perspectives plus qu'encourageantes

Le bilan du plan mené entre 2007 et 2013 est encourageant avec des engagements respectés. En 2010, 479 chaufferies automatiques étaient recensées en Bretagne, consommant 165 000 t de bois pour plus de 40 000 tonnes équiva-

lentes pétrole (Tep) économisées. Si les objectifs fixés à l'origine seront largement dépassés, les animateurs ont rappelé qu'il est important de maintenir et adapter le plan qui était établi dans un contexte énergétique moins favorable. Les importants projets mis en œuvre dans le cadre des appels d'offres nécessitent d'autre part un accompagnement pour la mise en marché de quantités importantes de plaquettes.

L'organisation et l'animation de cette journée étaient assurées par l'association Aile (Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement). Après avoir été accueillis à la mairie de Plaintel où ils ont suivi une présentation par les partenaires financiers du projet - élus locaux et régionaux - qui

ont réaffirmé leur volonté de soutenir ce type de projets, les 80 participants se sont rendus successivement sur un chantier de débardage et broyage, puis dans un établissement public ayant mis en place une chaudière à plaquettes pour assurer son chauffage.

Les établissements de santé et d'action sociale sont en effet de gros consommateurs d'énergie, mais aussi les principaux utilisateurs de chaudières à bois. L'EPSMS les Mauriers situé à Plaintel a engagé depuis trois ans un programme de restructuration accompagné par la construction d'un bâtiment à usage pédagogique. D'après le calcul de rentabilité, l'installation, une chaudière Fröling de 500 kW, consommant 400 tonnes

de bois annuellement, qui a bénéficié de subventions à hauteur 200 000 euros sur un montant total de 670 000 euros (50 000 euros du conseil général et 150 000 euros du Feder), s'avère plus avantageuse qu'une chaudière au fioul dès cinq ans de fonctionnement.

Des interrogations malgré un bénéfice indiscutable

Lors de la visite sur le chantier, les participants ont pu assister au débardage de deux lots puis au broyage de celui intégrant les têtes et billes mal conformées. C'était l'occasion de répondre aux nombreuses interrogations concernant la disponibilité de la ressource. Michel Pédron, animateur du plan bois énergie a ainsi réaffirmé



80 acteurs de la filière étaient réunis pour ce bilan à mi-parcours.



La visite sur le chantier, pour réaffirmer les objectifs de gestion de la ressource.

la volonté de s'insérer dans la filière sans entrer en concurrence avec les autres valorisations, et veiller à ne pas appauvrir le milieu : « Il faut regarder de près les très gros projets, mais il y a de la place pour les petits et moyens. » Le bois des Mauriers, propriété du conseil général des Côtes d'Armor, et géré par l'ONF, a connu suite à la tempête de 1987, un reboisement. La densité initiale de 1100 à 1600 plants/ha, trois à cinq fois supérieure au peuplement final visé pour éviter la concurrence avec les espèces nuisibles et permettre ensuite un choix des tiges les mieux conformées, donne lieu à deux éclaircies. Le gestionnaire limite l'exportation de biomasse pour plaquettes à deux sorties sur les huit totales, généralement lors de l'éclaircissement et de la

coupe finale. Le bois énergie pourrait constituer une valorisation locale pour ces produits de qualité moyenne, pour l'heure utilisés en papeterie hors Bretagne.

Pour la période 2011-2013, le plan Bois énergie Bretagne va, compte tenu du contexte, se concentrer sur l'accompagnement et la consolidation des projets et filières émergeant, poursuivre la structuration des filières en sécurisant l'approvisionnement, et continuer à promouvoir ce mode de chauffage en s'orientant davantage sur des installations de taille importante. Il poursuivra donc son appui financier à l'installation, voir au fonctionnement.

Guillaume Le Gonidec ■

BCIAT et CRE3

Deux dispositifs sont nés en 2009 et 2010 dans le prolongement du Grenelle environnement : d'une part le fond Chaleur comprenant un appel à projets « Biomasse chaleur industrie, agriculture et tertiaire (BCIAT) » pour les secteurs industriels, agricoles ou tertiaires privés de grande taille (plus de 6000 tonnes de bois), et une subvention aux investissements pour les collectivités et les projets industriels de taille plus modeste. Le second dispositif est un appel d'offres mis en place par la commission de régulation de l'énergie. Celui-ci, dit CRE3, invite les opérateurs à déposer des projets de cogénération d'une puissance supérieure à 3MWe à partir de biomasse, bois le plus souvent. Trois projets BCIAT et un projet CRE3 ont pour l'instant été déposés. Ils pourront, s'ils se réalisent, presque doubler les consommations de bois énergie au niveau de la région.



www.allgline.com

Une Gamme Complète de Pneumatiques à la Hauteur de vos Exigences !

Profil A550 Tracteurs Industriels
Epareuses, Chargeuses, (Mairies, DIR, ETA)

**Débroussaillage
Espaces Verts
Sable
Déneigement...**

Utilisation routière intensive. Amélioration du confort, du freinage sur route, de la trajectoire, de l'adhérence sur sol dur et de la longévité.

Radial Séries 65/80

18 DIMENSIONS DISPONIBLES





Toute la gamme Alliance sur www.socah.fr

SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES

France NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 - nord.pneus@socah.fr
France SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 - sud.pneus@socah.fr

Documentation complète sur simple demande.

La R-évolution selon John Deere

Durant six semaines, le constructeur a reçu plusieurs milliers de personnes en provenance de 43 pays sur le site de Companhia das Lezírias, ferme d'état située près de Lisbonne. Il y a notamment dévoilé les nouvelles séries 6000 et 7000 gagnant en puissance, une gamme de moissonneuses-batteuses à rotor, et y a réaffirmé sa volonté de devenir un acteur majeur en pulvérisation et semis sur le continent européen.

John Deere renouvelle pour le moment les gammes d'une puissance supérieure à 130 kW afin de satisfaire à la norme Stage 3b. Fidèle à la stratégie « Diesel Only », le constructeur a retenu un système de recirculation des gaz d'échappement (EGR) associé à un couple catalyseur à oxydation et filtre à particules, solution déjà utilisée en poids lourds et matériels de travaux publics. Cette modification s'accompagne sur les nouveaux modèles d'une surpuissance active délivrant 30 ch supplémentaires, lorsque les travaux au transport ou à la prise de force l'exigent. Dans la lignée des 8R, la nouvelle nomenclature affiche sur les 6 et 7R la puissance nominale selon la norme 97/68/CE pour une meilleure identification.

Ils bénéficient entre autres d'une nouvelle transmission, et de nouvelles cabines à quatre montants qui intègrent une console de 18 cm dénommée CommandCenter compatible Isobus. Celle-ci regroupe la majeure partie des commandes, permet l'utilisation des applications d'agriculture de précision, propose un système de diagnostic embarqué et une fonction verrouillage évitant les modifications involontaires. En option, sont proposées une version tactile du CommandCenter et/ou la console GreenStar 2630 prenant en charge des applications complémentaires. Ils pourront également bénéficier du système Active Command Steering (voir encadré).

Des 6000 jusqu'à 240 ch

Les nouveaux 6170R, 6190R et 6210R produits à Mannheim (remplaçant la série 7030 Premium) bénéficient du moteur PowerTech PVX de 6,8 l de cylindrée doté de 4 soupapes par cylindre, d'une injection haute pression à rampe commune, et d'un turbo à géométrie variable. Le refroidissement est assuré par un ventilateur principal, doublé d'un ventilateur horizontal fonctionnant en aspiration et affecté à l'intercooler. Comme leurs prédécesseurs, ces tracteurs légers (moins de 8 tonnes à vide) adoptent un châssis intégral et, plus étonnant sur cette catégorie de puissance, des pneumatiques d'un diamètre maximal de 2,05 m à l'arrière

(groupe 48) pour une motricité accrue. John Deere offre le choix entre un essieu arrière à flasques ou un essieu de type crémaillère, également appelé « bar axle ».

Les 6R sont disponibles avec les boîtes de vitesses connues PowrQuad Plus et AutoQuad Plus adoptant un régulateur de régime pour les opérations nécessitant un régime constant, et un embrayage à commande électrique. La transmission à variation continue AutoPowr intègre désormais l'utilisation d'un mode d'avancement géré par la pédale et bénéficie d'une fonction « Immobilisation Active » qui permet au tracteur de rester immobile en pente, quelle que soit la charge. Le constructeur annonce par



Nouvelle cabine, nouveaux moteurs et nouveaux numéros...



Un chargeur pour équiper les « européens » de forte puissance.

ailleurs une transmission à double embrayage, qui sera probablement dévoilée lors du prochain Agritechnica.

Ces nouveaux tracteurs adoptent la cabine à quatre montants ComfortView offrant un espace et une visibilité accrue. Un pack « I » pourra intégrer dès l'usine l'ensemble des équipements nécessaires à l'agriculture de précision : antenne, écran, logiciels... Cette cabine ComfortView adopte en option une suspension HCS Plus, reposant sur deux amortisseurs hydrauliques. Le pont avant suspendu TLS Plus est synchronisé avec le contrôle du relevage avant pour optimiser la traction.

Le circuit hydraulique « load-sensing » à centre fermé qui accepte jusqu'à sept distributeurs, utilise une pompe hydraulique délivrant 114 l/min à une pression maximale de 200 bars, alors qu'une variante débitant 155 l/min est disponible en option. La capacité maximale du relevage arrière atteint 8350 kg sur les deux premiers modèles et 9370 kg sur le 6210R. John Deere propose enfin un relevage avant intégré d'usine d'une capacité de 4000 kg, jusqu'à deux distributeurs double effet et une prise de force 1000 tr/min optionnelle.

Les tracteurs de la série 6R peuvent être équipés des nouveaux chargeurs H360 et H380 dont les conduites hydrauliques sont intégrées aux brancards et dont la poutre centrale est abaissée pour améliorer la visibilité. Ils bénéficient par ailleurs d'une suspension. Ces chargeurs sont disponibles en version NSL sans parallélogramme, MSL avec parallélogramme mécanique et HSL avec parallélogramme hydraulique. Une fonction offrant une mémorisation de positions est à l'étude. Un toit panoramique est disponible en option pour la manutention.

Élargissement de gamme pour les 7R

La série 7000 gagne elle aussi en puissance et est enrichie de deux modèles pour couvrir la plage 200-280ch. Ces tracteurs lourds destinés aux entreprises de travaux agricoles et grandes exploitations ont été raccourcis de 22 cm en longueur, tout en gagnant 7,5 cm d'empattement. Dotés d'un châssis structural, ils offrent désormais la possibilité de monter des pneumatiques de 2,15 m. Les deux premiers modèles, 7200R et 7215R, utilisent le moteur PowerTech PSX de 6,8 litres de cylindrée doté d'un turbo basse pression



La position inédite du ventilateur permet d'optimiser débit d'air et propreté.

à géométrie fixe et d'un second à haute pression et géométrie variable, tous deux placés en série. Les trois autres (7230R, 7260R et 7280R) sont mus par le PVX de 9 litres doté d'un unique turbo à géométrie variable. Pour préserver la consommation, le ventilateur de refroidissement à visco-coupleur commandé électroniquement adapte son régime de rotation selon la charge. Il aspire désormais l'air à l'extérieur au lieu de le prélever dans le compartiment moteur, garantissant selon le constructeur une meilleure propreté.

Outre un design revu, les 7R bénéficient de la cabine CommandView II équipant déjà les 8R, et qui leur permet désormais de disposer d'une suspension. Quatre transmissions sont proposées sur cette gamme : les PowrQuad Plus et AutoQuad Plus Ecoshift ou l'AutoPowr à variation continue entièrement revue pour mieux réagir aux variations de charge qui équipera systématiquement les deux modèles supérieurs. Enfin, une inédite CommandQuad à cinq gammes et quatre rapports sous charge apparaît. Commandée par un petit levier situé sur l'accoudoir

CommandArm, elle offre au choix le passage manuel des rapports à la façon d'une « full PowerShift », ou la gestion automatique selon la charge et la vitesse. La lubrification forcée est désormais utilisée dans la transmission et le couple conique afin d'éviter les pertes de puissance liées au barbotage.

John Deere propose au choix trois pompes hydrauliques, débitant 121, 160 et 222 l/min, et une pression maximale de 200 bars. Sur ce système hydraulique load-sensing à centre fermé, le constructeur offre la possibilité de monter jusqu'à six distributeurs arrières et trois en position centrale. La capacité de relevage de 9560 kg pour les trois premiers modèles et 10800 kg sur les deux autres, peut être portée à 11,2 tonnes en option. Le relevage avant intégré, compatible Isobus, atteint désormais 5200 kg de capacité.

Des 8R version 2012

Commercialisés depuis le printemps, les 8R vont bénéficier de nouvelles évolutions dès novembre 2011. Chacun des modèles gagne 15 ch par rapport à son homologue Stage 3A, et bénéficie d'une surpuissance de 35 ch. Les principales évolutions concernent le nouveau relevage avant intégré de 5,2 tonnes compatible avec le système de gestion des fourrières ITec, l'offre de six distributeurs à l'arrière, et la prise de force avant délivrant jusqu'à 175 ch avec choix du nombre de cannelures et du sens de rotation.

Par ailleurs, une version à chenilles intégrant le système de suspension AirCushion apparaît pour les trois modèles les plus puissants : 8310RT, 8335RT et 8360RT.

Active Command Steering

Le système de direction Active Command Steering ou ACS est proposé en option sur l'ensemble des gammes dévoilées à Lisbonne. Médaille d'or à l'Agritechnica où il a été présenté en 2009, il supprime toute liaison mécanique entre le volant et la direction. L'assistance électrique permet notamment de supprimer le jeu, de faire varier le ratio de direction en fonction de la vitesse, et d'offrir un contrôle dynamique de trajectoire à l'image des automobiles. Le système assure selon le constructeur une réduction de 75 % des mouvements nécessaires lors des manœuvres, par rapport à un système conventionnel. On reconnaîtra sa présence par un volant de taille réduite.

Évolutions sur la gamme récolte

La principale nouveauté dans la gamme récolte était la présentation d'une moissonneuse non-conventionnelle mono-rotor permettant à John Deere de se relancer dans la course sur le continent européen. Le constructeur accompagne cette montée en puissance par la présentation d'une coupe de 10,70 m. Totalement repensée par rapport à la précédente, la nouvelle série S utilise des organes de battage de conception nouvelle, sensés réconcilier les utilisateurs sensibles à la qualité de paille avec ce type de machines. Elle arbore une nouvelle cabine, des capots au design contemporain et peut être équipée de chenilles spécialement étudiées ou du système de mise à niveau HillMaster quel que soit le modèle. De plus amples caractéristiques sont disponibles dans l'article page 50.

La nouvelle cabine récolte n'est pas réservée à la non-conventionnelle dévoilée lors de la présentation mais équipe dorénavant les versions 2012 des moissonneuses W et T. Elles bénéficient respectivement des versions



La nouvelle cabine améliore la visibilité et les espaces de rangement.

Deluxe et Premium qui se différencient par le nombre de rangements, le siège, la colonne de direction ou le réfrigérateur. Dessinée pour optimiser la visibilité sur la vis de vidange, cette cabine n'intègre quasiment plus de commandes dans le toit. Les séries T et S bénéficient par ailleurs de série du passage électrique des vitesses.

Pulvérisation

John Deere introduit le modèle R962i intégrant une cuve polyéthylène de 6 200 l abaissant le centre de gravité tout en minimisant les volumes morts. Les deux pompes à pistons-membranes auto-amorçantes de 280 l/min chacune assurent le remplissage, l'agitation et l'alimentation de la rampe. Une pompe centrifuge de 700 l/min est proposée en option pour un remplissage accéléré. Le R962i emploie des rampes de 24 à 40 m. Commandé par un monolevier et une console Isobus GreenStar 1800 ou 2630, ce pulvérisateur peut être équipé d'automatismes tels que la gestion des opérations via un seul bouton, le système BoomTrac assurant le maintien de la rampe à une hauteur prédéfinie au-dessus du sol, le calculateur de remplissage (qui définit le volume à embarquer selon la surface et la dose) ou encore le système Twin Fluid qui modifie la taille des gouttes selon les instructions de l'opérateur ou d'un anémomètre placé sur la machine. Des capacités de 4 200 et 5 200 litres seront dévoilées courant 2012.

Guillaume Le Gonidec ■

Maîtriser le parc matériel depuis son bureau

Le constructeur introduit sous le nom John Deere FarmSight un ensemble de technologies qui visent à optimiser l'utilisation et la gestion du parc de machines. Grâce à des liaisons sans fil, elles permettent aux agriculteurs, entrepreneurs et concessionnaires d'échanger des données en temps réel. Il sera ainsi possible pour le chef d'entreprise mis en relation avec le chauffeur d'optimiser la machine (réglages en temps réel, consommation) et la logistique (gestion de flotte). Les données sont enregistrées pour une étude ultérieure.

Depuis le bureau, le gérant visualise un graphique de productivité des deux moissonneuses du parc, temps de travail, pertes de grain, etc.



FarmSight intègre le système de télémétrie JD Link disponible en deux versions intégrant les fonctionnalités suivantes : la version Select intègre la géolocalisation avec une alarme de dépassement de zone et le suivi des performances moteur quelle que soit la marque de l'outil. La version Ultimate nécessitant un abonnement annuel d'environ 600 euros, offre la première année, permet d'accéder directement aux réglages, performances, et d'établir un graphique de répartition du temps d'utilisation (part du temps passé sur la route, à l'entretien, vidange de la trémie au travail ou à l'arrêt, etc.). Le système intègre également Service Advisor Remote qui permet d'effectuer des diagnostics à distance et génère des alertes envoyées par sms ou e-mail au chef d'entreprise ou à son concessionnaire, facilitant l'entretien, le diagnostic et la réparation des machines. JD Link équipera les nouveaux tracteurs 7R et 8R, les ensileuses 7050 et moissonneuses W660, T et S dans leur version 2012.



JD dispose enfin, avec le 962, d'un pulvérisateur traîné de grand volume.

Culturales 2011

Le retour de la binette intelligente

La dernière édition des Culturales qui s'est tenue les 22 et 23 juin à Villers-Saint-Christophe (Aisne) a mis l'accent sur plusieurs sujets d'actualité touchant les agriculteurs et les entrepreneurs, dont les intercultures (couverts végétaux), le désherbage combiné et les technologies d'autoguidage.

L'organisation des Culturales à Villers-Saint-Christophe, au lieu de Boigneville, n'a pas entamé le succès de la manifestation qui, malgré une météo capricieuse, a attiré de nombreux visiteurs de toute la France. Pas moins de 30 partenaires étaient associés autour d'Arvalis dans l'organisation de l'événement qui a regroupé 120 exposants.

Couverts végétaux

« On assiste depuis deux ans à un net développement des cultures intermédiaires du fait de la directive nitrates », affirme Jérôme Labreuche, ingénieur Arvalis. Ces cultures intermédiaires sont parfois nommées « couverts végétaux » car leurs parties aériennes protègent le sol de l'action déstructurante des pluies, en particulier en sol battant. Les racines du couvert ont un impact sur la structure du sol : limitation de la prise en masse, production d'exsudats racinaires, etc. Cependant, l'implantation de cultures intermédiaires implique souvent l'adaptation de l'itinéraire technique : décalage des périodes de travail (en particulier en sol argileux), gestion d'une plus grande quantité de débris végétaux, ressuyage des terres au printemps un peu plus tardif en conduite sans labour. Les cultures intermédiaires

piègent l'azote minéral du sol en automne, évitant ainsi son entraînement vers les nappes en hiver. Un tiers environ de cet azote piégé sera restitué à la culture suivante. Le reste va contribuer à enrichir le stock de matière organique du sol. Les légumineuses, qui piègent non seulement l'azote du sol mais aussi de l'air, améliorent les restitutions à la culture suivante. Leur richesse en azote contribue à améliorer les fournitures à la culture, avec des économies potentielles de 20 à 50 unités. « Les couverts végétaux sont aujourd'hui des cultures à part entière », affirme M. Labreuche. Le choix des espèces dépend des contraintes du milieu, de la rotation, des objectifs recherchés (restructurant, anti-érosion, piège à azote...) et de problèmes sanitaires éventuels (nématodes, hernie des crucifères, etc.). « Les cultures intermédiaires ont un impact au niveau du machinisme sur le déchaumage, la période de déchaumage correspondant à leur période de semis », commente M. Labreuche qui signale le développement de système de semis à la volée sur le déchaumeur.

Plusieurs panneaux explicatifs aidaient les visiteurs à choisir leur interculture en fonction de leur région ainsi que les coûts des différentes options pos-



Ruth Dieckmann montrant les étrilles rotatives de la bineuse sarclouse Annaburger.

sibles. « Il y a des mélanges à éviter car on sait qu'ils ne marchent pas et il faut éviter qu'une espèce ne prenne le dessus sur une autre », explique François Courtaud de l'ITB. Le choix de l'interculture se fera aussi en fonction de la culture qui suit ou de l'année. « Mieux vaut faire un bon couvert solo qu'un mauvais mélange », conseille M. Courtaud qui commente ensuite les possibilités au niveau des matériels de destruction. Deux types de destruction étaient présentés à Villers-Saint-Christophe : par broyeur et par déchaumeur à dents. Le passage d'un déchaumeur est conseillé si on a le temps de laisser faire le climat. Après deux à trois mois d'hiver et un gel, la végétation va naturellement diminuer dans le temps, pour

complètement disparaître fin février-début mars.

Innovations dans l'autoguidage

L'autoguidage des tracteurs par GPS était l'un des thèmes phares de la Galaxie du progrès. « Par rapport à une conduite manuelle, l'autoguidage permet un gain de 13 % en travail du sol, 5 % en récolte et 2 % en semis et épandage ou pulvérisation grâce à la réduction des recouvrements, d'où des économies de temps, d'intrants et de carburants », lance Caroline Desbourdes, spécialiste agriculture de précision Arvalis. Selon cette dernière, environ 30 % des exploitations de grandes cultures utilisent aujourd'hui des techniques d'autoguidage.

Selon Arvalis, les gains économiques apportés par ces techniques se situent entre 10 euros/ha/an (colza/blé/orge) et 23 euros/ha/an (betterave/pomme de terre), avec une rentabilité atteinte après 3 à 5 ans. « *Le retour sur investissement de ces techniques est ressenti assez vite par l'agriculteur* », estime Matthieu Frost de France précision.

Désherbage combiné et travail du sol localisé

Parmi les autres tendances fortes des Culturales 2011, le désherbage mixte (chimique et mécanique) est une voie prometteuse présentée sur plusieurs ateliers. Le désherbage mixte ou combiné concerne toutes les cultures, et notamment la betterave avec l'installation à Villers-Saint-Christophe d'un dispositif expérimental (Desherb'Avenir) implanté un mois avant les Culturales (voir l'encadré). D'où la présentation de plusieurs types de bineuses sur le salon dont la bineuse sarceleuse de l'allemand Annaburger, qui présente la particularité de pouvoir combiner à volonté deux types d'éléments (socs et étrilles rotatives) se fixant en continu sur la poutre principale. « *Grâce à la combinaison des étrilles*

rotatives orientées à 30 % par rapport à la marche du tracteur, on arrive à travailler en pleine surface », précise M^{me} Dieckmann, interprète, qui ajoute que cette bineuse sarceleuse peut ainsi s'adapter à toutes les cultures : betteraves, céréales, maïs, carottes, lupins, colza, plantes médicinales. Elle peut passer dans des cultures déjà assez grandes (betteraves 6 feuilles) et existe en 3 et 6 m de largeur, avec un modèle à 9 m de largeur prévu pour 2012.

Chez Carré, Précicam est un ensemble de guidage autonome sous forme d'interface attelé entre le tracteur et la bineuse Econet via une caméra ou des palpeurs mécaniques. La caméra à double optique permet d'intervenir très tôt, dès que le diamètre de la plante est de 3 cm minimum et que sa couleur verte est bien apparente (le rang de culture doit se distinguer suffisamment parmi les adventices). « *Grâce à une réactivité quasi instantanée, la caméra permet des vitesses de binage pouvant aller jusqu'à 15 km/h avec une précision de l'ordre de 3 cm de chaque côté du rang* », précise Jacques Enfrin, Responsable Commercial régional Carré. Les palpeurs mécaniques sont utilisés sur



Jacques Enfrin (responsable régional Carré) présentant la caméra du système de guidage Précicam permettant une précision du binage jusqu'à 3 cm de chaque côté du rang.

des cultures à tiges rigides et viennent prendre le relais de la caméra lorsque la culture est trop développée pour visualiser l'inter-rang. Fin 2011, Carré présentera au salon Agritechnica une herse étrille grande largeur (27 m au lieu de 12 aujourd'hui), ainsi qu'une houe rotative de 10,60 m au lieu de 6 m. « *Nous souhaitons présenter une offre aux agriculteurs conventionnels pour que l'intervention mécanique ne soit pas une contrainte par rapport au chimique* », résume M. Enfrin.

Parmi les autres fournisseurs de herse étrille présents à Villers-Saint-Christophe, nous avons noté la herse étrille de précision de Treffler, présentée par son distributeur Errit Jansingh de Stecomat. Ses particularités sont une longueur de dents de 500 mm, un diamètre de 8 mm, un écartement de 28 mm, et surtout un mouvement latéral faible des dents de 10 mm obtenu par une articulation à l'aide des bagues montées à une distance importante l'une de l'autre. Il en résulte un hersage possible des grandes cultures avec moins de déplacement de terre, la pression des dents restant constante grâce à leur suspension

spéciale brevetée. La bineuse Robocrop utilise une caméra vidéo digitale pour capturer les images de la culture à travailler, à l'avant de la bineuse. Les images sont analysées pour localiser la concentration de pixels verts sur une ou des lignes de références correspondantes aux rangs de cultures à travailler. « *La précision du système de guidage Robocrop est de 15 mm, mais peut être encore améliorée par l'utilisation de disques stabilisateurs* », précise M. Dumbrill de la société Novaxi, importateur exclusif pour la France. Si le binage de blé à 15 cm d'inter-rangs est tout à fait possible avec le Robocrop, ce dernier peut aussi s'adapter au binage de l'inter-rang et de l'inter-plant en production de salades.

Le strip-till, ou travail du sol localisé sur la future ligne de semis, était une autre technique présentée aux Culturales 2011. « *Il y a un réel regain d'intérêt pour cette technique en France, notamment grâce à la présence d'équipements américains arrivés en France il y a 4 à 5 ans* », explique Damien Brun, ingénieur agroéquipement pour le travail du sol et le semis chez Arvalis. « *Limité à quelques*



Richard Dumbrill présentant la caméra vidéo à l'avant de la bineuse Robocrop de l'anglais Garford.

centaines d'agriculteurs en France, le strip-till est une technique mixte entre le travail du sol et le semis direct et consistant à travailler le sol en bandes à une profondeur de 0 à 30 cm sur une largeur d'environ 15-20 cm», ajoute Damien Brun qui présentait sur sa parcelle de démonstration le Striger, outil de préparation du sol strip-till de Kuhn. « En permettant un semis conventionnel sur le rang et un semis direct dans l'inter-rang, le Striger sécurise le rendement des cultures comme le maïs, le colza, le tournesol, les betteraves », précise Étienne de Saint Laumer, responsable Striger et semoir mono-graine chez Kuhn. « Le Striger a été mis au point car le semis direct pur du maïs ne fonctionnait pas bien, notamment sur des sols froids ayant besoin d'être travaillés. » Sur sols argileux, le Striger est passé une première fois avant



Errit Jansingh montrant la mobilité des dents de la herse Treffler.

l'hiver pour une préparation profonde du sol, puis une deuxième fois au printemps en travail de surface. En sols limoneux ou sableux, un passage suffit 15 jours avant le semis. « Le Striger s'adresse plus aux habitués du semis simplifié et aux agriculteurs agronomiquement pointus », affirme le responsable produit qui ajoute qu'il permet une vitesse de travail rapide (10 – 12 km/h).

Philippe Caldier

Le mélange céréales/légumineuses

Le mélange céréales/légumineuses est une des pistes de recherches explorées par Arvalis pour limiter la consommation d'engrais azotés, comme nous l'explique Jean-Pierre Cohan, responsable fertilisation grandes cultures d'Arvalis : « Il existe deux scénarios si l'on associe céréales et légumineuses : soit on veut récolter les céréales et les légumineuses en même temps, soit on se sert de la légumineuse comme plante partenaire qui aide à la croissance du blé par sa restitution en azote. Le premier scénario n'est intéressant par rapport à une culture séparée que si le pois a une bonne valorisation économique, mais implique un surcoût de triage à la récolte. Peu développé en agriculture traditionnelle, il l'est plus en système bio. On assiste par contre à un bon développement des mélanges céréales/légumineuses récoltées en plante entière pour distribuer en tant que fourrages aux animaux. Dans le cas de la légumineuse partenaire, trois types de comportement peuvent arriver : soit la légumineuse ne se développe pas du tout (blé trop compétitif), soit la légumineuse est tellement vigoureuse qu'on n'arrive pas à la détruire et qu'elle fait perdre des quintaux au blé, soit la légumineuse est correctement contrôlée et détruite pendant la montaison du blé. Les résidus qui tombent au sol se minéralisent, libèrent de l'azote qui peut favoriser la nutrition azotée de fin de cycle du blé. On aura de plus en plus de difficultés à utiliser autant d'engrais qu'on voudra, conclue Jean-Pierre Cohan, et si on veut maintenir la production, il faudra bien trouver de l'azote ailleurs ».



Le Striger, outil de préparation du sol strip-till présenté par Kuhn.

Désherbage des betteraves : 12 parcelles au banc d'essai

Les 12 parcelles en expérimentation à Villers-Saint-Christophe ont fait l'objet de quatre stratégies de désherbage : chimique généralisé, chimique localisé sur le rang et mécanique sur l'inter-rang, chimique généralisé suivi de mécanique généralisé, et enfin optimisation du nombre de passages. Outre un tracteur équipé d'une rampe arrière de 6 rangs de large servant aux traitements chimiques généralisés et une rampe avant de 6 rangs pouvant traiter en mono ou en bi-jet le rang sur 1/3 de la surface, les machines utilisées dans ces essais ont été des bineuses 6 rangs et une houe rotative. « Les résultats de ces essais ont montré qu'il était possible de réduire l'application des herbicides chimiques de 40 à 70 % en associant le travail mécanique entre les rangs au désherbage chimique traditionnel, à condition de respecter les stades d'intervention », explique Cédric Royer de l'ITB en charge du Pôle désherbage combiné. « Dès qu'on se laisse dépasser, que ce soit en chimique ou en mécanique, ça se complique », résume bien Cédric Royer. Enfin, ces techniques de désherbage mécanique se développent avec l'amélioration de la vitesse et de la précision du travail grâce à différents systèmes de guidage : guidage sur trace réalisée au semis, guidage par caméra, guidage par GPS RTK.



Une partie des parcelles de démonstration du désherbage combiné de la betterave.

Des technologies au service de l'environnement

La quatrième édition du salon Terre à Terre a accueilli 45 constructeurs sur un site de cinquante hectares à Oursel-Maison dans l'Oise. L'agriculture de précision était cette année mise en avant avec 13 lignes d'essai à disposition pour essayer le matériel.

Chez Dangreville, un modèle de la gamme d'épandeurs à caisse étroite EV récemment restylée était pour la première fois visible au travail. Cette gamme adopte une caisse en acier à haute limite élastique offrant des volumes arasés de 10 à 18 m³. Ils sont disponibles avec un cadre à hérissons verticaux ou un cadre à 2 ou 3 hérissons horizontaux et table d'épandage, le passage de l'un à l'autre s'effectuant rapidement. Au rayon des options, retenons la centrale hydraulique, la porte guillotine ou la régulation DPAE.

Multitude d'offres en régulation

Cette régulation de débit proportionnelle à l'avancement montée par Dangreville est fournie par Agtronix. Le spécialiste des solutions électroniques pour l'agriculture dispose, dans sa gamme Epandix dédiée aux épandeurs de fumiers, de six boîtiers allant de la simple gestion de l'avancement du tapis, au gui-

dage avec cartographie des zones épandues. Le modèle Epandix 8700 présenté ici contrôle l'ensemble des fonctions de l'épandeur (ouverture de porte, débouillage, surveillance des régimes de rotations et sécurités hydrauliques...) et intègre la mesure du poids chargé en statique. Il peut être associé à un GPS assurant la coupure générale pour éviter les recouvrements, ou la gestion du limiteur de bordure. Si l'ensemble des informations peuvent être transférées sur une clé USB, une petite imprimante optionnelle, située en cabine, les fournit directement sur un ticket : quantité épandue, surface, distance, temps de travail, client, parcelle. Disponibles en rééquipement, les systèmes Epandix équipent d'origine les matériels Panien, Samson, Perard, Bergmann, Gilibert, Coutand ou Tebbe.

Les systèmes de guidage à l'honneur

Parmi la multitude de systèmes de guidage présents, le guidage optique Claas Cam Pilot se démarquait. Ce système utilise deux caméras 3D fixées à l'avant du tracteur ou de l'ensileuse pour se guider à travers les rangs, buttes, andains ou passages de traitement. Analysant sur une grande surface la couleur et le



Claas Cam Pilot, alternative aux signaux GPS dans les zones vallonnées et petites parcelles.

relief, ce système facilement déplaçable offre, malgré les irrégularités de sol, une précision maximale de 3 cm.

Gestion des résidus phytosanitaires

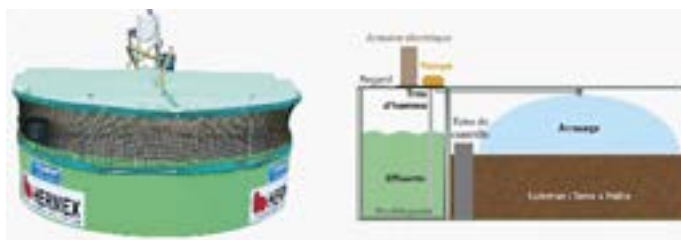
Hermex y exposait le Phytobac développé en partenariat avec Bayer CropScience. Ce bac détruit les produits phytosanitaires grâce à l'action de bactéries, en mettant en œuvre un mécanisme simple qui assure l'épandage régulier des restes de bouillie dans un mélange composé à 70 % de terre et 30 % de paille. Ce substrat

se change tous les cinq à dix ans. Le choix de la capacité s'effectuera en fonction des capacités à traiter, notamment en période de pointe. Selon le degré d'équipement (sondes, alarmes, système d'arrosage...) et l'entretien à réaliser par l'utilisateur, il faut compter 3 000 à 12 000 euros pour ces bacs en diamètre de 2,40 m. L'autoconstruction ou le recours à un artisan pour fabriquer ce système de traitement par « lit biologique » est toutefois possible après un diagnostic de dimensionnement.

Guillaume Le Gonidec ■



Le boîtier de régulation Epandix équipe un grand nombre d'épandeurs.



Le Phytobac, dispositif simple pour problème complexe.

Innov-Agri Grand Sud-Ouest 2011

Les 7 et 8 septembre se déroulera la 4^e édition d'Innov-Agri Grand Sud-Ouest, il s'agit de la déclinaison à l'attention des agriculteurs du plus grand salon agricole aux champs d'Europe. Cet événement se tiendra à nouveau sur le site d'Ondes, en Haute-Garonne. Plus de 33 000 visiteurs sont attendus.



Les conditions climatiques favorables du mois de septembre permettent d'organiser des démonstrations agricoles variées, qui donnent une vision directe et concrète des travaux aux champs, du travail du sol à la récolte en passant par toutes les étapes intermédiaires. Les visiteurs découvriront ainsi plus de 22 ha de chantiers de récolte, 20 ha de démonstrations mettant en scène plus de 700 machines et plus de 2000 m² de vitrines végétales.

Cette manifestation accueillera un «village des instituts», vitrine technique animée par la chambre d'Agriculture et ses partenaires, dont les techniciens répondront aux questions des professionnels sur leurs stands et

animeront des conférences, débats et rencontres sur les problématiques liées à une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Innov-Agri Grand Sud-Ouest 2011 sera l'occasion pour beaucoup d'agriculteurs de faire un point sur leurs exploitations : les aléas climatiques à l'échelle mondiale ont conforté des cours records pour cette campagne. De plus, les stocks mondiaux seraient au plus bas et devraient donc mettre quelque temps à être reconstitués : c'est un élément de poids permettant de parier sur des cours élevés sur plusieurs campagnes. Les constructeurs l'ont bien compris et ont donc repris le chemin des bureaux d'études pour présenter des produits, machines et services tou-

jours plus performants. Aussi, de nombreuses nouveautés y seront dévoilées, soit en avant-première, soit en pre-

mières démonstrations sur le terrain.

Valérie Bridoux ■

Conférences 2011

Mercredi 7 septembre

- 10h00-11h00 Méthanisation : Quels projets pour l'agriculture ? - Intervenants : Ademe, Cramp et Association Evam
- 11h30-12h30 Les facteurs clés pour mieux vendre ses grains - Intervenants : Offre & Demande Agricole
- 14h00-15h00 Comment réduire les tensions liées à l'eau sur le bassin Adour-Garonne - Intervenante : Florence Jacquemoud
- 15h30-17h00 Stratégie et Pratiques de désherbage : être efficace et économe en intrants - Intervenants : chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Arvalis, Cetiom et Acta

Jeudi 8 septembre

- 10h00-11h00 Le sorgho : une culture économe en intrants - Intervenants : Arvalis et Pro-Sorgho
- 11h30-12h30 Pilotez votre entreprise agricole en conjoncture instable - Intervenants : chambre d'Agriculture de Haute-Garonne et CER France
- 14h00-15h00 Le marché des céréales : bilan et perspectives - Intervenants : Offre & Demande Agricole
- 15h30-17h00 Mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 en Midi-Pyrénées - Intervenants : chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Draaf et agriculteurs du réseau Ferme

Des trophées de l'innovation « certifiés terrain »

Les nouveautés des constructeurs seront jugées par un jury composé à 100 % d'utilisateurs (agriculteurs, Cuma, ETA, enseignants) afin de valider leur degré d'innovation, bien sûr, mais également leur adéquation et la pertinence de la réponse qu'ils apportent aux problématiques de terrain.

La particularité de ces trophées est de proposer aux membres du jury de se faire une idée in situ des avantages de ces nouveautés, à l'occasion de démonstrations qui auront lieu la veille d'Innov-Agri Grand Sud-Ouest.



Inscription en ligne gratuite

Afin de faciliter l'accès à l'événement, un badge est imprimable directement sur le site www.innovagri.com. Muni de ce badge à code-barres, le visiteur n'aura pas à patienter dans les files d'attente. L'accès à Innov-Agri est réservé aux professionnels.



Liste des exposants 2011

100 % PUR TRACTEUR	CATERPILLAR	GEO - PRO	LINDSAY EUROPE	ROTOMECH
ACTION PIN	CAUSSADE SEMENCES	GERINGHOFF	LYCEE AGRICOLE	ROUSSEAU
ADI CARBURES	CEMO	GILI	D'ONDES	ROVATTI FRANCE
ADI ORIGINAL	CENTRAGRI	GOODYEAR	MAGENDIE SARL	SAME
AGERSKOV	CER	GOURDON	MAJAR	SCAR SUD-OUEST
AGI	CETIOM	GREENFIELD	MARKET BOOK	SCHARMÜLLER
AGRAM	CHALLENGER	GREGOIRE BESSON	MASCHIO - GASPARD	SCHULTE
AGRI CONSULT	CHAMBRE DEPARTE- MENTALE D'AGRICULTURE	GRENIER FRANCO	MASSEY FERGUSON	SEARS SEATING
AGRIAFFAIRES	DE HAUTE-GARONNE	GROUPAMA	MATERIEL AGRICOLE	SEGUIP
AGRICARB	CHAMBRE REGIONALE	GROUPE FRANCE	MATERMACC	SEMEATO
AGRIDIS INTERNATIONAL	D'AGRICULTURE MIDI-PY- RENEES	AGRICOLE	MATROT EQUIPEMENTS	SEMENCES DE PROVENCE
A/S	CHESNEAU JEAN	GROWSMART	MC CONNELL	SILIGOM
AGRIFAC	IRRIGATION	GUNTAMATIC	MC CORMICK	SILOFARMER
AGRI-FRANCE ENVIRON- NEMENT	CLAAS	GÜTTLER	MECA METAL	SIMBA
AGRILINK	CLEANFIX	GUTZWILLER GROUP	MERLO	SKANDIA ELEVATOR
AGRISEM INTERNA- TIONAL	COMAI	GYRAX	METHAFRANCE	SODEVAGRI
AGRO D'OC	CONTINENTAL	GYRLAND	MICHELIN	SOLA
AGUIRRE	CREDIT AGRICOLE	HARDI - EVRARD	MITAS	SOLAGRO
ALGRITEC	CREDIT MUTUEL	HATZENBICHLER	MONDIAL PARE-BRISE	SO'NEO
ALLIANCE PNEUS	DAL-BO	HAUER	MONOSEM	SOUCHU - PINET
ALPEGO	DCMA - DARIO	HAUSWIRTH	MONSANTO	SPORT SYSTEM
ALTHIMASSE	DEKALB	HB	MORESIL	SPRINGLAND
AMAZONE	DENIS	HE-VA	MORVAN SELF-CLIMAT	STECOMAT SARL
AMP SPRAYER	DESVOYS	HOMBURG	MRA	STEKETEE BV
AMR	DEUTZ-FAHR	HORSCH FRANCE	MSA	STOLL
APRODEMA	DEVES	HOWARD	MÜTHING	STREUMASTER MACHI- NENBAU GmbH
ARAG SV	DICKEY - JOHN	HYDROKIT	MX	STRONGA
ARLAND	DOMINONI	HYDROMECCANICA	NEW HOLLAND	SUKUP
ARPEGE MASTERK	DOSITECH	BERTOLINI	NICOLAS INDUSTRIE	SULKY BUREL
ARTEC PULVERISATION	DRAAF / DDT	INNOV.GPS	NORDSTEN	SYNGENTA
ARTERRIS	DROMONE	INRA	NOVAXI	TADYS
ARVALIS	DUCLOS INTERNATIONAL	IRRIDIS	OFFRE & DEMANDE	TAQUI PNEU
ATZLINGER	DYNA TOURAINE	IRRIFRANCE GROUPE	AGRICOLE	TATOMA
AVL	ECO - MULCH	IRRIMEC	OLIMAC	TAURUS
BANQUE POPULAIRE	EDILFIBRO	IRRITEC	OMARV	TCSD - COMSAG
OCCITANE	EGG	ISAGRI	OPI SYSTEMS	TEAGLE
BARGAM	ELHO	ITAL'AGRI	ORTHMAN	TECHNO - SEM
BAUER	ENTREPRENEURS DES	JCB	OTEC	TECNOMA
BECKER	TERRITOIRES	JEANTIL	ÖVERUM	TENIAS
BEISER	EURALIS	JEMA AGRO A/S	OVLAC	THIEVIN
BERTHOUD	EURALIS SEMENCES	JF STOLL	PAM A/S	THYREGOD
BILANCIARI PESAGE	EUROMASSE	JOHN DEERE	PANIEN	TIDUE
BIO3G	EUROMASTER	JOSKIN	PARC AGRICOLE	TIERRE
BOGBALLE A/S	EUROTEK	JOUFFRAY - DRILLAUD	PARKLAND	TMCE
BOMFORD	EVASOL	JYDELAND	PAYEN IMPORT	TOP CON
BONNEL	EVERS AGRO	KEENAN FRANCE	PEECON	TORNUM
BORGHI SOFRAM	FACILASOL ENERGIES	KIRPY	PERARD	TOTAL
BOURDONNEAU ETS	FAO	KLEBER	PERREAULT	TREFFLER
BRANDT	FAUCHEUX	KNOCHE	PERROT	TRELLEBORG
BREDAL	FELLA WERKE GmbH	KÖCKERLING FRANCE	PIERRE & CAILLOUX	TRIMBLE
BREVIGLIERI	FENDT	KONGSKILDE FRANCE	PIONEER	TULIP
BROCHARD	FERABOLI	KRONE	POMI ApS	VADERSTAD
CONSTRUCTEUR	FIRESTONE	KSM	PÖTTINGER	VALMONT - VALLEY
BUGNOT	FISSORE	KUBOTA EUROPE	PRIVE SA	VALTRA
BÜHLER	FITOSA	KUHN	PROFIL PLUS	VICON
BUISARD	FLIEGL FRANCE	KVERNELAND GROUP	PRP TECHNOLOGIES	VOGEL & NOOT
CAFFINI SPA	FONTAINE SILO	LABORATOIRE DE L'AGLY	PULVECENTER	WD-40 COMPANY
CAMPA	FOTON	LAND ROVER	QUICKE	WESTEEL
CAPRARI	FOUQUET	LANDINI	QUITTE	YUCHAI
CAPTELS	FRANCE AGRI SERVICES	LAVERDA SPA	QUIVOGNE	ZARDO
CARRE SAS	FRANCE PRECISION	LE BOULCH	RAGT SEMENCES	ZIEGLER
CARUELLE - NICOLAS	FRANSGARD	LECHLER	REINARTZ	ZIMMATIC
CASE IH	GARFORD	LELY FRANCE	REMORQUES CHEVANCE	ZUIDBERG
		LEMKEN	RM IRRIGATION	
		LINDNER	ROLLAND	

Agritechnica 2011 : focus sur l'agriculture intelligente

Le rendez-vous européen du machinisme agricole s'impose à chaque édition comme « la » référence pour tous les professionnels. Pour accompagner la hausse continue de visiteurs et de constructeurs présents, la surface d'exposition progressera cette année encore, avec un hall entier dédié au « smart farming », sujet mis en avant cette année.



Agritechnica est devenu le salon de référence des professionnels de l'agroéquipement, les organisateurs attendent un record de fréquentation pour l'édition 2011.

Le plus grand espace d'exposition au monde sera pour la première fois comble. Lors de la précédente édition, quelques 355 000 visiteurs avaient foulé les allées du parc des expositions de Hanovre pour découvrir les stands tenus par plus de 2 300 exposants. Cette année, le dynamisme du marché européen des agroéquipements annonce encore une fois un record de

fréquentation. La surface d'exposition grandira donc de 15 % pour accueillir les constructeurs et s'adapter à la dimension des matériels en perpétuelle augmentation.

Reconnaissance internationale et dynamisme de la demande

Depuis l'édition 2003, le nombre de constructeurs étrangers a plus que doublé, et ils représentent désormais 46 % des exposants contre 30 % auparavant. Il en est de même pour la fréquentation des visiteurs étrangers qui enregistre dans le même temps une hausse de +120 %. Le nombre de

visiteurs français a ainsi doublé depuis 2005.

La DLG, société organisatrice, mène en partenariat avec le groupe Kleffman (principal institut européen de recherches et statistique agricole), auprès de 3 000 agriculteurs européens une évaluation semestrielle des perspectives agricoles. Les résultats du dernier sondage publié au printemps confirment la fréquentation attendue. Bien que menée avant la sécheresse de mars, celle-ci révèle que l'optimisme économique est à son apogée depuis le printemps 2008. Il s'explique par les prix des denrées en hausse grâce à une demande mon-

diale soutenue que l'offre ne satisfait pas, mais également par les taux d'intérêts encore bas – même s'ils devraient augmenter dans les mois à venir. Les agriculteurs essaient de capitaliser, en profitant pour moderniser leur outil de production. C'est d'une manière générale l'Europe centrale qui semble la plus motivée.

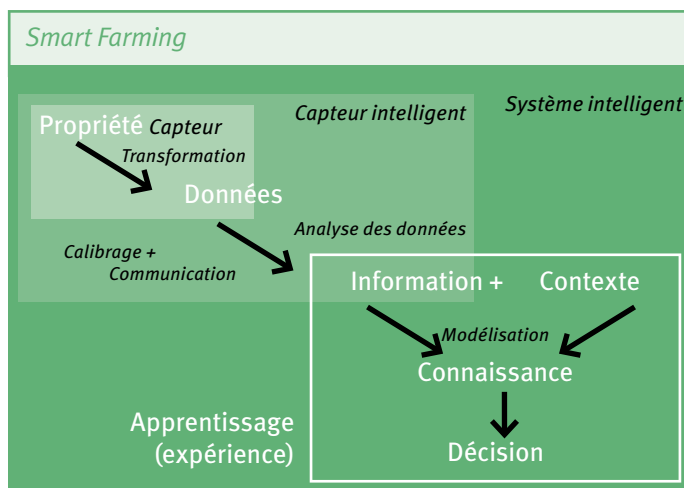
Les intentions d'achat de matériels de culture sont en hausse, avec une part très importante en France (60 % à l'automne, 70 % ce printemps) contrairement à l'Allemagne où les intentions sont beaucoup plus équilibrées : 40 % en équipement d'élevage et bâtiment, 36 %



en matériel cultures et 24 % dans le renouvelable. Le pays figure, comme on peut l'imaginer, loin devant les autres sur ce dernier poste.

Le « smart farming » à l'honneur

Les technologies d'agriculture intelligente, suite logique de l'agriculture de précision, seront regroupées au sein du hall 16 avec cinq thématiques : la navigation, la technologie des capteurs, la gestion des données, l'Isobus et les solutions d'avenir. Des conférences traitant des prévisions météorologiques et des sols à travers le monde seront également proposées. Les visiteurs pourront donc s'informer auprès de spécialistes sur ces technologies disposant aujourd'hui d'un rapport coût/efficacité qui ne les restreint plus aux



Source : Hans W. Griepentrog / 27 Juin 2011 / Université de Hohenheim

machines de pointe. À la clef, de nombreux avantages potentiels en termes d'économie, d'environnement et de qualité de travail. Les progrès que peuvent apporter ces technologies seront ainsi démontrés de manière quantitative. Le guidage intelligent pourrait permettre 40 % d'économies

en minimisant le temps et les distances improductives!

Lors de la conférence de presse, le spécialiste Hans W. Griepentrog a rappelé l'état actuel et les bénéfices du smart farming. Si la mécanisation a fourni durant des années une augmentation de la produc-

tivité pour parer au coût de la main-d'œuvre, et l'automatisation une diminution du travail, l'agriculture intelligente permettra de décrire, analyser et prévoir pour réagir aux conditions variables. Elle fournit donc des informations intégrées au contexte.

La robotique est une autre piste qui fournira une aide artificielle. Les constructeurs travaillent actuellement sur les systèmes maître-esclave qui permettent à un chauffeur de conduire plusieurs matériels, désavantageant ainsi les outils de grande taille.

Autant de sujets qui pourront être explorés lors de la prochaine édition, du 15 au 19 novembre prochains.

Guillaume Le Gonidec ■

Performance - Fiabilité - Robustesse - Qualité

www.panien.com - info@panien.com - Tél: 03.21.24.55.55

Panien
Spécialiste de l'épandage

GROUP GUTZWILLER



Salon Tech&Bio 2011 : encore plus de démonstrations

Organisé tous les deux ans, le salon Tech&Bio aborde les techniques de production bio et alternatives. Regroupant 220 exposants, la troisième édition se tiendra les 7 et 8 septembre prochains à Valence dans la Drôme, sur la ferme bio du lycée agricole du Valentin. Avec une ouverture internationale clairement affichée, les organisateurs attendent cette année plus de 12 000 visiteurs autour des démonstrations et des conférences.

Très appréciées lors des éditions précédentes, les démonstrations techniques seront multipliées cette année et les exposants auront une parcelle « privée » à leur disposition. Ainsi, une centaine de démonstrations présenteront les nouveaux savoir-faire de l'agriculture biologique. Elles aborderont des thématiques variées comme la comparaison de machines, l'analyse des performances, les nouveaux procédés et les bonnes pratiques pour l'ensemble des filières de production (arboriculture, vigne, grandes cultures, légumes, prairies, plantes aromatiques à parfum et médicinales, compost). Les visiteurs pourront également assister à des démonstrations sur le tassement du sol, l'éco-conduite du tracteur, le broyage du bois ou encore sur un banc d'essai moteur.

Approfondir les sujets

Suite à la demande des visiteurs de l'édition précédente, des conférences plus longues ont été ajoutées. Ainsi, en plus des conférences de 45 minutes qui permettent de balayer rapidement une problématique, des conférences de deux heures permettront d'approfondir les sujets. Des visites d'exploitations sont également organisées, l'inscription se fera sur place.

Volet international renforcé

Parce que l'enjeu des techniques agricoles bio et alternatives est international, Tech&Bio affiche sa volonté de favoriser la rencontre entre professionnels nationaux et étrangers. Comme en 2009, chaque conférence accueillera un intervenant européen. Des délégations étrangères viendront de nombreux pays : Allemagne,

Pologne, Serbie, Slovaquie, Belgique, Irlande, Danemark, Bulgarie, Roumanie, Pays Bas, Suède, Québec, etc. Elles comprendront des producteurs et des entreprises mais aussi des élus, des représentants des pouvoirs publics, des chercheurs et des enseignants, en tout plus de 200 personnes.

À noter que plusieurs événements auront lieu à l'occasion de Tech&Bio 2011 :

les « Assises de la bio », organisées par l'Agence bio sur la structuration des filières en Europe, le rendez-vous « Bio'N'Days » organisé par Organics Cluster autour du thème de la valorisation des co-produits bio, un colloque sur la formation en agriculture biologique en Europe proposé par Formabio, et enfin un colloque Inra sur la recherche européenne en agriculture biologique.

Valérie Bridoux ■

Les thématiques Tech&Bio 2011

- Énergies : économies, énergies renouvelables
- Eau, haies et biodiversité
- Les grandes cultures
- La viticulture
- L'arboriculture
- Les légumes
- Les semences
- Les élevages
- La fertilité des sols
- La traction animale
- Emploi, santé, conversion, formation
- Recherche, technologies
- La structuration des filières



Tech&Bio vise le partage entre professionnels.

© Chambre d'Agriculture de la Drôme - Photo : Emmanuel Cécogues.

Grande précision : quelles perspectives pour les entrepreneurs ?

Avec le déploiement des réseaux de balises radios mutualisés et la montée en puissance des réseaux nationaux de RTK mobile, la précision centimétrique du guidage satellite est à la portée des entrepreneurs de travaux agricoles. Une question reste cependant en suspens : pour quoi faire ?

Sous ses différentes formes, le guidage satellite (voir l'encadré) fait partie du paysage agricole. En 5 ans, la barre de guidage a renvoyé les piquets de jalonnage aux musées « arts et traditions populaires ». La coupure automatique de tronçon se généralise et l'intérêt de l'autoguidage est manifeste. Mais l'agriculture a-t-elle besoin de la précision centimétrique de la même manière que les géomètres et les professionnels des travaux publics ? Selon une étude du centre Alpa d'Haroué en Lorraine, la précision centimétrique ne représenterait qu'un pour-cent des équipements de guidage satellite. Arvalis a longtemps considéré que la rentabilité du système était loin d'être assurée. Reste que les choses évoluent. « *Le RTK représente actuellement 30 % de mes nouveaux dossiers* », témoigne Emmanuel Vauquelin, dirigeant de Latitude, distributeur Trimble pour le Nord-ouest de la France.

Mais s'interroger sur le bien fondé économique du RTK pour les agriculteurs est une chose, apprécier l'intérêt de la grande précision pour les entrepreneurs en est une autre. La presse professionnelle

et internet débordent de témoignages et d'informations. En revanche, les médias et les organismes de recherche sont particulièrement muets à ce sujet.

Il est par d'ailleurs difficile de prendre la mesure du phénomène. « *Nous sommes à la veille de grands changements dans les pratiques culturelles, le choix du RTK est un investissement pour préparer l'avenir* », prévient Joël Prunier, entrepreneur à Germainville en Eure-et-Loir.

Les principaux bénéfices du RTK

Une certaine confusion existe entre l'autoguidage et le niveau de précision RTK. En effet, l'équipement se fait souvent simultanément. L'autoguidage réduit grandement la pénibilité du travail de conduite. Considérant les nombreuses heures passées au volant, l'autoguidage n'est sûrement pas un luxe. Dès lors on pourrait considérer que l'autoguidage n'a pas à se justifier économiquement ni à prouver immédiatement son retour sur investissement.

Avec la mutualisation des coûts des balises, l'investissement spécifique à la grande précision

GPS : trois niveaux de précision

Précision métrique

GPS : le signal est librement disponible 24h/24. Sa précision est de l'ordre de 5 à 15 m. Il n'est pas utilisable pour faire du guidage de tracteur.

Précision décimétrique

dGPS : le signal est corrigé grâce à une station de référence fixe qui envoie, via un satellite géostationnaire, une correction du signal GPS. Selon les systèmes et les niveaux de performance, le niveau de précision du positionnement varie de 10 cm à 50 cm. Les systèmes de correction Egnos, Glonass sont gratuits, les solutions Starfire et Omnistar sont payantes. Il faut compter environ 440 à 600 euros par an pour StarFire2, 700 à 800 euros pour Omnistar VBS, et 1900 euros par an pour Omnistar HP.

Précision centimétrique

RTK : Real Time Kinematic. Dans ce cas la correction est calculée à chaque instant et est transmise instantanément et directement vers le véhicule, soit par

onde radio, soit par fréquence GSM en utilisant les réseaux téléphoniques. Outre la précision de l'ordre de 2,5 cm, le RTK présente l'avantage déterminant de fournir des coordonnées de positionnement toujours identiques dans le temps, qui peuvent être reprises avec précision plusieurs mois après. C'est la faculté de répétabilité qui est déterminante pour les travaux successifs.

Types d'applications	niveau de précision
Arpentage	GPS
Assistance au guidage (conduite manuelle)	dGPS
Gestion automatique de coupure de tronçon	dGPS
Autoguidage conduite automatique	dGPS et RTK
Acquisition de données pour cartographie	dGPS et RTK

Les solutions RTK

Le système RTK a besoin d'un point de référence proche et d'une transmission directe et instantanée du message de correction. Deux solutions existent. Une balise individuelle ou un réseau de balises interpolées distantes de 50 à 740 km selon les cas. Un calcul trigonométrique permet alors de créer une balise de référence virtuelle (ou calculée) à proximité du véhicule. La liaison balise-véhicule peut se faire soit par onde radio, soit par liaison GSM. La première est plus sensible aux masques (par exemple une haie), la seconde aux aléas de la couverture et des liaisons téléphoniques, les messages audio étant prioritaires sur les messages numériques.

La réception du message de correction RTK nécessite un équipement du tracteur comparable à celui des dGPS les plus performants. La précision est trop fine pour pouvoir être transmise manuellement. La solution de l'autoguidage s'impose. Le coût du RTK a longtemps été prohibitif en raison du prix des balises de correction : 10 000 à 15 000 euros. Dorénavant avec les solutions de réseaux de balises mutualisées, le RTK se retrouve dans une tranche de prix comparable, voire moins cher, que les dGPS payants. Deux grandes familles d'opérateurs proposent des abonnements de correction RTK.

Les réseaux régionaux à balise radio

Le **GIE Coop&Tech** basé à Chartres regroupe 10 coopératives et est constitué de 60 stations couvrant 550 000 ha en Beauce, en Normandie, en Île de France et en Picardie. Mis en service en 2010 par la société Latitude, il est limité aux technologies Trimble. Il n'est pas compatible avec tous les matériels. Coop&Tech annonce des tarifs d'abonnement de 390 euros par an pour le premier récepteur et de 265 euros par an pour le second. Le réseau Coop&Tech associe les balises des établissements Thomas Motoculture, agent Fendt à Marines (95).

La société **Satplan** qui est liée à Isagri, met en place des réseaux régionaux s'appuyant notamment sur des concessionnaires partenaires. Les réseaux Satplan couvrent la région Nord, la Picardie et la partie nord de la Champagne. Les concessionnaires, notamment ceux de la marque Fendt, ont cassé la tirelire. David Verhaeghe, à Cappelle-Brouck (59), reconnaît un investissement de l'ordre de 100 000 euros. « C'est un pari sur l'avenir pour capter la clientèle des entrepreneurs qui ont un besoin de guidage de précision pour les travaux de fraisage », souligne-t-il en annonçant un tarif d'abonnement annuel de l'ordre de 500 euros. À Connantres (51) Alexandre Martel, concessionnaire Fendt, confirme aussi la dimension stratégique du RTK, « autant pour nous que pour les entreprises de travaux ».

Les réseaux nationaux par transmission GSM

Sat-info est le pionnier en France du RTK mobile. Son réseau couvre la plupart des grandes plaines du pays. Issu des métiers des géomètres experts, le réseau Sat-info s'appuie sur les concessionnaires Claas pour apporter un service spécifiquement agricole. Il propose en produit d'appel un forfait 100 heures pour 600 euros, abonnement GSM compris, et un abonnement illimité pour 1 200 euros.

Teria est le dernier né des réseaux de RTK mobile. Le service a été mis en œuvre à l'initiative de l'ordre des géomètres experts. C'est le seul réseau à couvrir l'ensemble du territoire national. Il peut être interconnecté avec les réseaux équivalents des autres pays européens et offre ainsi des solutions intéressantes en zones frontalières. Il propose un abonnement tout compris à 960 euros par an.

La société **Précisio**, crée le 24 juin 2011 par 16 coopératives de l'Est de la France commercialise la solution technique du réseau Orphéon qui est issu des métiers de la bathymétrie (étude de la topographie des fonds marins). Précisio se particularise en proposant un modem 3 cartes Sim. L'abonnement annuel Précisio varie de 660 à 1 200 euros.



Satplan

« Un semis plus précis permet de semer plus de rangs. Nous devons apprendre à partager les gains de productivité avec nos clients », Joël Prunier entrepreneur à Germainville (28).

apparaît bien moindre. Comparé à un investissement dGPS de premier niveau, le surcoût des équipements RTK n'est plus que de quelques milliers d'euros. Arvalis a calculé que le RTK permettait de réduire d'environ 3 % les recoupements par rapport aux solutions GPS directionnel. Dans le cas des cultures à forte valeur ajoutée, la plus grande régularité des rangs permet de placer plus de plantes sur une même surface. Un seul rang de culture supplémentaire peut suffire à payer l'abonnement RTK.

Pour le buttage des pommes de terre ou le binage des betteraves, la grande précision s'impose comme une nécessité technique qui permet d'améliorer la qualité du travail effectué. Reste que les professionnels constatent qu'il n'est guère possible de

valoriser la performance auprès du client. « *Ils ne sont pas prêts à partager les bénéfices* », entend-on. On ne leur a peut-être pas bien expliqué la mesure de leur gain.

Toutefois, il est un avantage dont les conducteurs et leurs employeurs sont les premiers à bénéficier : l'économie de temps de conduite. Avec le RTK, le chauffeur peut travailler en saut de passage tout en ayant la certitude de pouvoir se replacer avec exactitude au tour suivant sans le moindre chevauchement ou délaissé. La technique permet de tourner sans arrêt ni marche arrière et même sans ralentir comme cela est nécessaire pour un repositionnement en aller-retour juxtaposé. Le gain de temps qui mériterait d'être mesuré avec précision est évalué à environ 10 secondes minimum par manœuvre. Au final et selon la géométrie du champ, cela représente fréquemment un gain minimum d'environ 3 minutes par ha. Au bout d'une journée le gain est d'un demi-hectare. La conduite en saut de passage économise aussi les machines et limite la consommation de carburant. Mais personne n'a semble-t-il pour le moment mesuré avec précision les gains que représente la grande précision pour les entrepreneurs...

La grande précision au service des nouvelles pratiques culturales

Si l'intérêt de la grande précision est avéré pour les cultures maraîchères et celles des plantes sarclées, l'avenir des systèmes de guidage centimétrique est lié au développement des nouvelles pratiques culturales et notamment du désherbage mécanique. Deux principes existent : le désherbage combiné qui associe des passages de pulvérisation plein champ à des passages de désherbage mécanique avec une herse étrille, des houes rotatives ou des bineuses à moulinet et enfin le désherbage mixte appelé aussi « désherbinage » qui associe sur une même machine un binage inter-rang et une pulvérisation phytosanitaire directement sur le rang.

Dans tous les cas, le besoin de précision se fait sentir. « *Plus les engins sont larges, plus on a besoin de guidage* », confirme Claudy Francart dans la Marne, utilisateur du RTK Sat-info pour ses opérations de désherbage. Les nouvelles pratiques de désherbage sont également soutenues par des raisons agronomiques qui permettent d'enrayer la résistance des plantes adventices aux traitements chimiques. L'argument économique est également important.

L'Institut technique de la betterave qui organisait avec le Cetiom en mai 2011, dans l'Aisne, la manifestation Désherb'Avenir avec une démonstration de désherbage guidé par GPS RTK en a profité pour livrer des résultats de comparaison des coûts. Ainsi le désherbinage (4 passages) coûte 20 % de moins que le désherbage chimique classique (4 passages). La solution la moins onéreuse reste toutefois la solution du désherbage combiné avec 3 passages



Précision

« La clientèle est sensible au rendu visuel des travaux du sol. Avec la grande précision, on peut flatter l'œil », Gilbert Lecoq, entrepreneur à Moisson-la-Rivière (44).

de houes rotatives (-25 %). L'itinéraire de culture le plus efficace pour la betterave se révèle être celui du désherbage combinant 2 passages de pulvérisation et 3 passages de bineuses à moulinets, dans ce cas la réduction des coûts n'est plus que de 7 %.

Au final, tout laisse à croire que la pression réglementaire et environnementale favorise le développement du désherbage mécanique sous ses différentes formes. Il représenterait déjà 40 % des traitements de désherbage des cultures de tournesol. Les solutions de désherbage combiné semblent pouvoir être envisagées à grande échelle pour de nombreuses autres grandes cultures : colza, blé et maïs notamment. Bref, le désherbage mécanique ne devrait pas attendre 2018 et les échéances du plan Ecophyto pour bouleverser les travaux agricoles. C'est dans cette perspective que les entrepreneurs envisagent un équipement de guidage RTK.

Reste que pour le moment la profession est minoritaire sur ce type de prestation. La question est néanmoins très stratégique car les travaux de désherbage constituent un verrou du parcours agricole. Il commande notamment les travaux de semis.

« *Le désherbage constitue l'opération la plus risquée. Nous n'avons pas droit à l'erreur* », note Joël Prunier. « *Le guidage nous donne la garantie d'éviter d'altérer les cultures* », poursuit l'entrepreneur de

Michel Hamon, entrepreneur à Guer (56),

10 salariés. « Nous utilisons déjà l'autoguidage avec une précision décimétrique (SF1) qui permet d'optimiser les travaux. Le passage au RTK n'est pas exclu. Il nous permettrait d'accroître encore la qualité de nos prestations. Nous devons répondre et anticiper les attentes des clients. Ils sont de plus en plus sensibles à la qualité des semis, à leur rectitude, à la régularité des inter-rangs et à l'absence de tout recoupement. La surdensité rend les cultures plus sensibles aux maladies. La régularité de la profondeur est aussi surveillée puisqu'elle conditionne la régularité de la levée. Je pense que la qualité des prestations va rapidement devenir un critère déterminant pour notre profession. Avec la montée en puissance du désherbage mécanique, la grande précision va devenir rapidement indispensable. »

Jean-Louis Mary et Jérôme Coulon

Entrepreneurs à Bouère (53), 9 salariés. « La précision décimétrique nous va parfaitement. Nous ne ressentons pas le besoin de passer au RTK. Pour nous qui disposons déjà de 6 antennes dGPS Starfire 1 et 2 la différence ne se justifierait pas. Nous les utilisons pour presque toutes nos opérations du semis à l'épandage en passant par la moisson et l'ensilage. Cela nous permet d'utiliser toute la largeur des outils et de gagner ainsi en productivité. Nous enregistrons aussi les données en perspective de faire de la modulation intraparcellaire. Pour le moment nous sommes encore limités par la lenteur des logiciels de traitements. Ils ne sont pas assez rapides pour nous qui servons de nombreux clients et travaillons 3000 ha. Mais nous pensons que c'est l'avenir et que la gestion des données agronomiques est stratégique pour fidéliser le client. Cela est suffisamment important pour justifier un changement de constructeur d'ensileuse par exemple. »

Germainville en Eure-et-Loir. « Pour le client c'est aussi une sécurité qui le met en confiance et peut lui permettre de confier l'opération de désherbage à un prestataire ». Du coup le guidage RTK apparaît comme la clé d'entrée d'un marché en devenir. « Pour faire un bon désherbage mécanique en toute sécurité, mieux vaut travailler avec des rangs parfaitement réguliers. Le mieux est de pouvoir reprendre les références du semis s'il a été réalisé avec un guidage RTK », explique Stéphane Combrez de l'entreprise de travaux Hue à Plasnes dans l'Eure. Il est ensuite possible d'utiliser un outil de binage plus large que le semoir.

Ainsi, si le semis peut se satisfaire d'une précision de 5 à 10 cm, la perspective de pouvoir associer ultérieurement une prestation de désherbage plaide pour l'utilisation du RTK. Dans ce cas c'est moins la précision centimétrique durant le travail que la faculté du RTK à retrouver parfaitement la position et à pouvoir répéter le positionnement qui est déterminante et qui justifie le recours à la correction RTK.

Le calcul économique mérite d'être étudié attentivement. La structure des coûts du désherbage mécanique n'est pas la même pour l'agriculteur et pour l'entrepreneur. En effet la réduction des dépenses de produits chimiques par rapport aux parcours conventionnels se compense par une augmentation substantielle des coûts de traction et d'amortissement des machines ainsi qu'une augmentation des temps de travaux. La moindre flexibilité climatique du désherbage mécanique ainsi qu'une fenêtre climatique optimale plus réduite que celle du désherbage chimique ne favorisent pas nécessairement une externalisation des opérations... Il conviendra de définir de nouvelles règles du jeu.

François Delaunay ■

François Dewitte

Entrepreneur à Rexpoede (59), 3 salariés. Réalise des semis de pommes de terre, de haricots et de petits pois. « Les mesures Ecophyto 2018 nous ont poussés à réfléchir aux solutions de désherbage mécanique et à renouveler nos équipements. Du coup, cela nécessite aussi de repenser les semis pour être en concordance. L'acquisition d'un guidage RTK nous a semblé comme la meilleure solution. Nous avons travaillé avec tout le printemps. On perçoit immédiatement un gain en termes de qualité de travail. Avec notre double antenne nous maîtrisons parfaitement la correction des dévers et le décalage des rangs dans les pentes. Nous n'avons pas encore tout calculé mais je pense que les gains permettront d'assurer le retour sur investissement. L'équipement en solution d'agriculture de précision est aussi une façon de rassurer le client sur la qualité du travail et ainsi de renforcer notre image de marque et de fidéliser la clientèle. »



« Avec le RTK la précision du buttage permet de réduire le nombre de pommes de terre vertes impropres à la consommation », François Dewitte, entrepreneur à Rexpoede (59).

Stéphane Combrez

Entreprise Hue à Plasnes (27), 2 salariés. « C'est la problématique de la réduction des phytosanitaires et la nécessité d'envisager la mise en place de pratiques alternatives au désherbage chimique qui nous a poussé vers le RTK. Nous avons monté un dossier de subvention Plan végétal pour l'environnement (PVE). Le RTK a été utilisé pour semer les maïs au printemps dans l'optique de développer des prestations de désherbinage. Les pratiques sont bien rodées dans le Sud-ouest pour certaines cultures comme le tournesol, il faut les adapter dans nos régions à d'autres cultures comme le colza par exemple. La technique est plus tributaire de la météorologie que les pratiques traditionnelles. La chose n'est pas simple avec la forte variabilité météorologique. « Une année ne fait pas l'autre », comme on dit chez nous. Cette nouvelle pratique culturale permet de développer une approche commerciale dynamique et de se différencier de la concurrence. Reste qu'il faut aussi calculer serré pour élaborer des tarifs de prestation bien équilibrés avec le client. Les prix ne sont pas établis, pour le moment nous naviguons un peu à vue. »

Non-conventionnelles : des machines pour l'Europe

Historiquement appréciées pour leur débit de chantier en zones céréalières, les moissonneuses non-conventionnelles séduisent désormais les entreprises ayant une clientèle d'éleveurs, grâce aux efforts des constructeurs sur le respect de la paille, et à des avantages techniques : simplicité de conception et d'entretien, ou gabarit contenu. Si elles représentaient un quart du marché en 2005, elles concernent aujourd'hui 37 % des ventes.

La moisson est une activité noble et il n'est pas étonnant que depuis le début du xx^e siècle tous les concepts aient été explorés, avec plus ou moins de succès, dont deux se distinguaient jusqu'à une période relativement récente. Les machines dont le rotor axial (ou les rotors) assure battage et séparation ont séduit, depuis leur apparition dans les années 1970, les exploitants américains et australiens en s'adaptant bien aux conditions locales : rapport paille/grain peu élevé, conditions de récolte favorables, broyage des pailles. Les exploitants et entrepreneurs européens sont restés fidèles aux machines conventionnelles assurant le battage par un batteur transversal et confiant enfin la séparation à des secoueurs. L'augmentation constante des débits de chantiers permise par la hausse des puissances, l'amélioration du cheminement du flux de récolte, et l'augmentation des surfaces de séparation ne remettait pas en cause leur technologie face aux machines non-conventionnelles.

La problématique du gabarit

Malgré l'augmentation du diamètre des batteurs et l'ajout d'accélérateurs de flux ou de séparateurs rotatifs, il est aujourd'hui difficile d'augmenter le débit des machines sans une augmentation proportionnelle des surfaces de séparation et de nettoyage. Il faut alors ajouter des secoueurs et élargir batteur et caisson de nettoyage des machines. Ces évolutions sont toutefois conditionnées à ne pas provoquer le dépassement d'une limite acceptable pour rester dans le gabarit routier (seuil des 3,50 m imposant une voiture pilote) ou à défaut le gabarit jugé acceptable par les utilisateurs. Les entreprises de travaux agricoles doivent souvent s'adapter à un parcellaire peu accessible, à la traversée de villes et villages dont les voies sont jonchées d'obstacles. Un gros modèle à secoueurs frise ainsi les 3,80 m de largeur totale pour une monte en 800/65R32. Or, en montant des 650/75R32 limitant à 3,50 m la largeur d'une machine de ce poids, la charge par roue dépasse le seuil de tassement acceptable par certains clients.

Malgré un surcoût important, les chenilles peuvent éviter le recours à la voiture pilote pour des machines à gros débit.



Le recours aux chenilles devient donc fréquent, pour contrer une charge sur l'essieu avant en constante augmentation, l'option devenant indispensable au catalogue de tout constructeur. Le train de chenilles ménage les sols malgré des trémies qui logent désormais plus de dix tonnes de grain, et des coupes de grandes largeurs atteignant les trois tonnes. Claas conditionne ainsi le montage d'une coupe de 12 mètres à la présence du système TerraTrac sur ses Lexion. Ces chenilles permettent de gagner 40 cm en largeur de transport (3,30 à 3,50 m selon les machines) et en stabilité pour maintenir une hauteur de coupe régulière. Si les efforts des constructeurs ont porté ces dernières années sur le confort des chenilles, le surcoût de 30 000 à 40 000 euros reste dissuasif.

La non-conventionnelle dans les pentes

Les corrections du dévers sur le caisson de nettoyage sont disponibles sur une grande partie des machines : systèmes 3D chez Claas, OptiClean chez New Holland, ou X-tra Force chez Case IH acceptant de 13 à 20 % de dévers. Les systèmes de mise à niveau de la moissonneuse, qui impliquent souvent de dépasser le seuil fatidique des 3,50 m en largeur, le sont beaucoup moins. Seules exceptions, le HillMaster disponible sur toutes les machines non-conventionnelles John Deere, et la Claas Lexion 750 qui peut être équipée du système Montana acceptant 17 % de pente en dévers et 6 % longitudinalement.

Les moissonneuses axiales et hybrides se démarquent alors. Elles offrent à puissance égale le débit d'une machine à six secoueurs dans le gabarit d'une « cinq », avec une capacité de trémie adaptée. Le modèle hybride 9470X vendu en France par Fendt a ainsi un débit supérieur de 200q/h à son homologue à secoueurs, selon Louis Verhaege, responsable produit. Pour la séparation, elle adopte deux rotors de 475 mm de diamètre et 4,20 m de longueur, dotés de doigts en spirale, et un contre-rotor à doigts également. Si le retour des ôtons à l'organe de battage est utilisé sur certaines machines (Case IH 88, Deutz RTS ou Claas Tucano), un batteur à ôtons est préféré sur les plus grosses. « *Il faut éviter d'avoir à gérer les retours au contre-rotor* » note Philippe Deguin, responsable produit chez John Deere.

Deux concepts de battage, des similarités en séparation

Le rotor des machines « axiales » se compose généralement d'un tube dont la forme rappelle une torpille. Il se divise en deux parties plus ou moins importantes : la première, conique, où sont assurées l'alimentation et parfois une partie du battage ; la seconde, droite, où sont assurés battage et séparation.

Les « hybrides » conservent un batteur mais confient la séparation au(x) rotor(s) en lieu et place des secoueurs. Grâce au battage transversal, elles ont la réputation de conserver l'avantage en conditions humides. Cet écart est aujourd'hui extrêmement réduit quand il n'a pas disparu, selon l'ensemble des constructeurs.

Notons que Claas propose un batteur fermé, d'origine sur la 770 et en option sur les autres modèles de la gamme Lexion. Il se caractérise par un dégagement plus important entre les battes et une diminution de leur angle, améliorant selon le constructeur l'ébarbage et diminuant le taux de grains cassés. En outre, aucune modification n'est nécessaire à ce niveau pour battre du maïs.

Humidité et respect de la paille : les contraintes européennes

Le cône de transition à pales hélicoïdales mettant le produit en rotation est un élément commun à tous les constructeurs, que la machine soit axiale ou hybride. C'est également le cas de l'élément rotatif, hormis sur les New Holland CR et Case IH série 88, qui concentre un ou deux flux avant le(s) rotor(s). Ce rôle est joué par le tire-paille sur les hybrides. Sur les machines à deux rotors, l'alimentation par le centre est privilégiée, à l'exception de Massey Ferguson. Bruno Villette, responsable récolte, justifie l'alimentation en périphérie par « *une moindre sensibilité à l'humidité* ». Chez New Holland, l'absence d'éléments transversaux avant les rotors sur les CR limiterait le grain cassé.

Chez New Holland, le produit entre directement dans le cône de transition, avant de passer par les sections battage et séparation des rotors.



La séparation est obtenue en associant plusieurs actions, force centrifuge et phases de compression puis décompression du matelas de produit, permettant d'extraire plus facilement le grain de la paille. Sur les machines à un rotor, l'action de la force centrifuge est favorisée. Sur ses Tucano, Claas a choisi un unique rotor de grand diamètre (570 mm) pour des questions d'encombrement. « *Mais pour une même force centrifuge, cette solution permet de faire tourner moins vite l'élément de séparation* » indique Guillaume Feys, chef produit moissonneuse-batteuse. Elle induit donc une transition moins agressive pour la paille, entre le tire-paille et le rotor. « *Autre avantage, entraîner un rotor de grand diamètre demande moins de puissance qu'en entraîner deux plus petits.* »

Le principe de compression-décompression, obtenu en décentrant le rotor dans le contre-rotor, ou en donnant une forme ovale à ce dernier, est retenu sur la majorité des machines du marché à l'exception des moissonneuses du groupe Agco. Si les premiers vantent les bénéfices de cette aération en conditions humides, les derniers opposent une consommation supérieure liée à l'effort inconstant. « *Le rotor centré demande une puissance constante contrairement aux conceptions décentrées* » note Louis Verhaege, responsable produit récolte chez Fendt.

Sur les machines hybrides, les constructeurs cherchent à maximiser la surface de séparation dite « forcée » grâce aux éléments transversaux situés à proximité du batteur. L'Accélérateur de pré-séparation (APS), particularité de Claas, récupère jusqu'à 30 % des grains avant le batteur tout en tournant à un régime 40 % moins important que celui-ci. Derrière le batteur, on retrouvera toujours le tire-paille servant également sur les hybrides à concentrer le flux au centre, avant la séparation par le(s) rotor(s). Enfin, un tambour extracteur de 400 à 450 mm de diamètre, installé derrière, récupère le flux de paille. Une grille est placée sous cet élément pour augmenter encore la surface de séparation et récupérer les derniers grains.

L'APS, élément rotatif qui permet de maximiser la surface de séparation, avant le batteur fermé en option chez Claas.



Sur les rotors, les constructeurs montent des plots de battage et des barrettes en spirale (New Holland, Case IH) ou des doigts (Deutz Fahr, John Deere). Massey Ferguson se distingue par l'emploi d'un rotor droit et de battes de séparation perpendiculaires à l'axe de rotation. Toutes les hybrides du marché emploient des doigts, moins agressifs, pour aérer le produit.

L'entraînement du rotor par l'arrière fait appel à une transmission par courroie ou une transmission hydrostatique. Un boîtier à deux ou trois gammes permet parfois une extension des plages de vitesse. L'entraînement hydrostatique offre la possi-

bilité d'inverser simplement le sens du rotor et du convoyeur pour les opérations de débouillage.

Avec beaucoup moins d'éléments mécaniques intervenant dans les opérations, les machines axiales sont plus faciles à régler que les hybrides. En contrepartie, cette simplicité limite les possibilités offertes au chauffeur d'adapter sa machine aux conditions. Elles pourraient cependant séduire de plus en plus, grâce à la prise en compte des attentes européennes lors de la conception des gammes récentes.

Guillaume Le Gonidec ■

La JD série S mise tout sur un rotor

Introduite en 1999, la série axiale S ne représente pas en France un volume de ventes très important, les entrepreneurs lui préférant le modèle hybride C (anciennement CTS) à deux rotors. Le constructeur, qui fête ses 100 ans en récolte de céréales, vient de renouveler la gamme en développant quatre modèles totalement nouveaux. Il entend bien se réaffirmer sur le continent européen comme un spécialiste des machines de grosse capacité, à l'image du continent américain où il vend une machine sur deux.

Les S660, 670, 680 et 690 développent 370, 431, 547 et 625 ch (norme ECE R120).



Coupe de 10,70 m et trémie de 14 100 l pour la série S.

Toujours plus de débit

Afin d'accompagner la hausse des capacités, la coupe 635 de 10,70 m disponible en version rigide et Premium Flow (à tapis) apparaît au catalogue. L'entraînement de la coupe et du convoyeur est modulé en fonction de la vitesse d'avancement, par un variateur de vitesse sur le modèle S660, les trois autres faisant appel à une boîte PowerShift à cinq rapports. Le convoyeur a aussi été revu, principalement pour accepter le poids des becs à maïs 16 ou 18 rangs disponibles outre Atlantique. Une nouvelle version du broyeur dénommée Premium a été conçue pour accompagner l'augmentation des largeurs de coupes : elle permettrait un épandage du produit sur plus de 14 mètres.

La trémie contient 10 600 l sur les deux premiers modèles, et pas moins de 14 100 l sur les deux

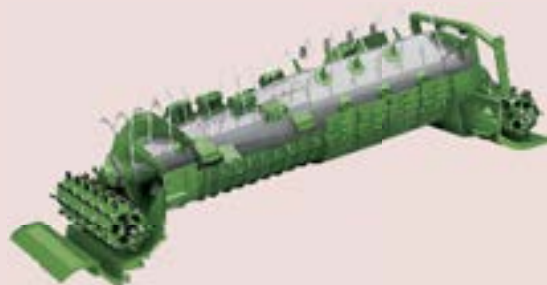
supérieurs! Parallèlement, les petits modèles accèdent à la vis de grand diamètre, repliable pour limiter le gabarit, le débit de vidange passant ainsi de 78 à 120 l/s.

La surface de grilles est également revue à la hausse, et le constructeur annonce une augmentation de 25 % de la capacité de nettoyage. Le battage des ôtons est assuré par un batteur dédié, situé en sortie du rotor.

La série S dispose d'un certain nombre d'avantages à faire valoir, et notamment le fait d'offrir le système de mise à niveau HillMaster (compensation maximale de 15 % en dévers) sur cette gamme de puissance. Elle peut bénéficier d'un train de chenilles développé en partenariat avec l'allemand Harain. Ces modèles de 660 mm de large et 1,79 m de long dont chacun des galets est suspendu indépendamment, limitent la largeur à 3,49 m lors des déplacements.

Le respect de la paille devient indispensable

Au niveau du rotor, la partie conique est prolongée sur la portion battage alors qu'elle concernait essentiellement l'alimentation sur la version précédente. L'espace rotor/contre-rotor est donc élargi au niveau des plots de battage, et la transition entre les deux premières parties est moins agressive. Sur la partie séparation, face aux six rangées de doigts boulonnés, les doigts du contre-rotor bénéficient désormais d'un réglage d'inclinaison pour adapter l'agressivité aux conditions. Une telle amélioration de la qualité de paille est envisagée : « si les bénéfices attendus se confirmaient, nous n'aurions plus vraiment de raisons pour laisser la C au catalogue » ose avancer Philippe Deguin.



Cône moins prononcé pour le nouveau rotor entraîné mécaniquement.

JCB

Les Fastrac 8000 montent en puissance

Lors du salon « Cereals 2011 » qui s'est déroulé début juin au Royaume-Uni, JCB a présenté en avant-première deux nouveaux Fastrac : les 8280 et 8310. Ils remplacent le 8250 et développent respectivement 279 et 306 chevaux, fournis par un bloc Sisu de 8,4 de cylindrée avec traitement SCR en post-combustion. JCB annonce d'ailleurs avoir choisi Agco Sisu Power pour équiper dorénavant tous ses tracteurs répondant à la norme Stage 3B. Pour accompagner l'augmentation de puissance et de 15 % du couple, le constructeur a fait évoluer la boîte de vitesse CVT et élargi l'offre en pneumatiques. Il présente un système de détection du patinage baptisé Activ Traction, qui adapte le régime moteur à la situation. Ces nouveaux Fastrac offrent un circuit hydraulique Load sensing avec contrôle du débit et de la temporisation dans chaque sens, et une prédisposition GPS d'origine. Les autres efforts ont porté sur le confort, avec une meilleure insonorisation de la cabine ou un régulateur de vitesse, pour ces tracteurs qui se distinguent par un châssis à suspension intégrale et un freinage adapté à la vitesse maximale de 70km/h.



SDF

Same Deutz-Fahr s'offre Grégoire SAS

Le groupe SDF confirme son intention de conquérir le marché de la vigne en annonçant l'accord passé auprès de la Holding norvégienne Grégoire A/S pour l'acquisition des activités de Grégoire SAS. Basé près de Cognac, le constructeur qui emploie 180 personnes est distribué dans 25 pays et génère un chiffre d'affaires annuel de 40 millions d'euros. Il atteint une part de marché de 35 % en matériels viticoles et oléicoles grâce à une offre complète. Il conçoit et commercialise des machines à vendanger, pulvérisateurs (marque Paris) épampreuses, effeuilleuses... Le site de Lagarde (Saint-Loubès, Gironde) orienté vers les rogneuses, broyeurs et préailleuses, reste propriété de la holding norvégienne. La marque Grégoire devrait conserver, compte tenu des spécificités de l'activité, son autonomie.



Agco

Mise à niveau par parallélogramme sur les moissonneuses

Le groupe Agco introduit sur ses moissonneuses batteuses un système de mise à niveau par parallélogramme à trois bras. Présenté au Sima sur une machine Massey Ferguson de la série Beta, ce système présente l'intérêt de réduire l'encombrement sur route à moins de 3,50 m avec des pneumatiques 800/65R32. Il accepte des dévers atteignant 20 %. La gamme citée, également vendue sous les couleurs Fendt et Laverda, comprend deux modèles à 5 et 6 secoueurs équipés d'un moteur Agco Citius Power SCR développant 275 et 335 chevaux.



Kuhn

Semis monograine en grande largeur

Kuhn introduit un semoir monograine repliable de grande largeur, le Maxima 2 RXL. Disponible en 8, 9 et 12 rangs, ce semoir permet des débits de chantier atteignant 60 hectares/jour. Le châssis est conçu en trois parties indépendantes pour s'adapter aux dénivellations. Il reçoit au choix des roues frontales adaptées aux conditions pierreuses, ou des roues arrière. Les poutres des extensions sont monobarres, télescopiques simples, ou télescopiques doubles, offrant des largeurs de transport respectives de 4,40 m, 3,50 m et 3,00 mètres. La fertilisation est assurée par la trémie frontale TF1500 alors qu'une unique trémie permet l'apport du microgranulé par transport pneumatique. L'ensemble du semoir est contrôlé depuis la cabine par les consoles KMS412, y compris le débrayage individuel des rangs.



Vogel & Noot

Un semoir pour utilisations intensives

Vogel & Noot lance le MasterDrill Pro en version de 3, 4 et 4,5 mètres de largeur. Le semoir pneumatique est compatible, en plus des herse rotatives Arterra du constructeur, avec l'ensemble des modèles du marché grâce à un triangle d'attelage et de multiples possibilités d'adaptation. La trémie de 1 400 litres placée en avant de manière à limiter l'effort de relevage permet un remplissage au godet grâce à sa largeur de deux mètres. Des éléments semeurs à double disque inox suivis

d'une roulette de rappui assurent la mise en terre, alors que le transport de la graine emploie une soufflerie entraînée hydrauliquement. Pour une meilleure régularité, la roue soleil qui entraîne la distribution est comprise dans le gabarit du semoir et évolue sur un sol travaillé. Elle bénéficie d'un embrayage à roue libre afin d'éviter les détériorations en cas de rotation en sens inverse. Le semoir contrôlable grâce au boîtier Drillmat fourni par Müller offre de série la fermeture des tronçons.



Domosystem

Humitest spécial plaquettes

Conçu pour mesurer en instantané l'humidité des plaquettes de bois, l'Humitest de la société Domosystem permet également, grâce à sa sonde d'une longueur d'un mètre de mesurer la température à l'intérieur du tas. Il sera particulièrement adapté aux utilisateurs ponctuels qui ne mesurent que des plaquettes de bois, grâce aux trois étalonnages sélectionnables : plaquettes forestières ou bocagères P16 et P45, plaquettes industrielles ou de scierie. Vendu aux alentours de 1000 euros, il complète une gamme déjà bien fournie en humidimètres dédiés à la biomasse.

Terrasem

Le C4 s'adapte au terrain

Le Terrasem C 4 mètres accède au châssis 3D jusqu'alors réservé aux modèles supérieurs. Il accepte une variation de 5° entre la partie centrale et les parties latérales pour offrir une profondeur de semis régulière sur toute la largeur, malgré les dénivellations. La pression est assurée par des accumulateurs oléopneumatiques. Le Terrasem associe deux rangées de disques d'un diamètre de 510 mm, un rouleau packer à pneus montés individuellement, et des éléments de semis à doubles disques espacés de 12,5 cm et offrant 40 à 120 kg de pression. Il est également disponible en largeurs de 6, 8 et 9 mètres. Les capacités de trémie varient de 3000 à 5100 litres selon le modèle.



Participez
au meilleur
des démonstrations
en Europe !

12 000 visiteurs, 220 exposants,
120 conférences, 100 démonstrations

Tout le programme sur
www.tech-n-bio.com



7 & 8 SEPT. 2011
VALENCE - DRÔME
1^{ER} DÉPARTEMENT BIO
DE FRANCE



CARREFOUR DES TECHNIQUES
AGRICOLES BIO ET ALTERNATIVES

tech & bio

Une initiative Chambres d'agriculture

Condat

Le graissage en zones sensibles

Condat, spécialiste de la lubrification, lance le Condalube Extra EF conçu pour le graissage monopoint des paliers. Ce système de graissage automatique renferme 120 cm³ pouvant être délivrés en 1, 3, 6 ou 12 mois. L'utilisation de la graisse biodégradable Natur Extrem EP2 prend tout son sens dans les interventions en milieu aquatique et zones sensibles. Elle peut répondre aux exigences environnementales nécessaires pour l'obtention de marchés soumis à des clauses environnementales.



Joskin

Une rampe Pendlitwist polyvalente

La nouvelle rampe à pendillards Joskin a été développée sur la base d'un modèle de 15 m auquel viennent se greffer deux rallonges de 1,5 m. Grâce à un dépliage indépendant et à des vannes d'arrêt en sortie du broyeur répartiteur vertical « Scalper », il est possible d'épandre sur ces deux différentes largeurs. Un double repliage permet une limitation de l'encombrement au transport. Cette rampe séduira les entreprises intervenant sur céréales, quelle que soit la largeur de jalonage.



Joskin

La combinaison du vide et du volumétrique

L'intérêt des pompes à vide, également appelées « vacuum » est leur capacité à s'adapter à tous les types de fosses, aériennes comme enterrées, fournissant de bonnes performances en remplissage, surtout lorsqu'elles sont associées à un accélérateur de pompage. Les pompes volumétriques (de type centrifuge, colimaçon ou à lobes) se distinguent-elles par un débit réel élevé et une capacité à alimenter les équipements arrières de grande largeur, rampes d'épandage ou enfouisseurs. Dans un contexte où les utilisateurs recherchent toujours plus de polyvalence, Joskin introduit le système mixte « Vacu-Storm » combinant la pompe centrifuge Storm avec une pompe à vide.



Dyneff

Un GNR sans contraintes

Dyneff, distributeur de carburant et combustibles dans la moitié sud de la France, annonce l'offre du GNR Zéro, carburant sans esters méthyliques d'acide gras. Le composé responsable de la sédimentation en cuve et d'une dégradation de la teneur au froid y est présent à un taux inférieur à 0,2 % contre 5 à 7 % chez la majorité des concurrents. Il en résulte une meilleure stabilité au stockage permettant une tenue au froid de -9 °C pour la variante été, et une suppression des propriétés détergentes. Cela écarte les problèmes liés à l'hivernage de machines saisonnières telles que les moissonneuses. Il satisfait aux exigences en matière de lubrification malgré la baisse de teneur en soufre. Ce carburant répondant à la norme EN590 est disponible depuis le 15 juin.



Krone

Le broyeur PreChop revu

Installé en option depuis 2007 sur les presses Big Pack, le broyeur PreChop vient de subir des modifications visant à améliorer son fonctionnement. Le rotor est désormais de forme hélicoïdale pour diminuer la puissance nécessaire. Le nombre de couteaux est passé de 72 à 88 pour atteindre une longueur de coupe minimale théorique de 21 mm. De plus, leur poids a doublé assurant un maintien constant en position travail. Enfin, les tôles ont été revues pour permettre au flux de produit de rester compact.



Made

Détection des lignes haute tension

Le contact avec une ligne électrique fait chaque année des victimes. La société Made propose désormais pour le monde agricole un détecteur initialement créé pour les pompes à béton, le Detect Line. Une antenne faisant office de capteur est placée sur la cabine, alors qu'un boîtier (unité

centrale) situé à l'intérieur diffuse un signal sonore pour prévenir le chauffeur de l'entrée dans une zone à risques, paramétrable en distance entre 20 et 40 m. Le chauffeur peut, en appuyant longuement sur un bouton du boîtier, ignorer cette alarme qui est doublée par un voyant lumineux. Le dispositif est commercialisé à un tarif de 3 600 euros.

Class

Changement de dirigeants

Thierry Lemaire a fait part de sa volonté de quitter l'ensemble de ses mandats au sein de Claas France SAS, après dix ans au poste de président. Il a, au cours des 13 années passées dans l'entreprise, activement participé à la mise en place du réseau et au développement de la marque dans l'hexagone. Son successeur, Thierry Panadero, *Thierry Panadero* prendra ses fonctions à compter du 1^{er} octobre. Il assurait auparavant la présidence de Claas Réseau Agricole.



Ulrich Jochem, président de la division Claas Tractor SAS, a quitté la compagnie le 30 juin. Au cours des quatre dernières années, il a organisé l'intégration, la restructuration et le développement de la branche tracteurs au sein du groupe Claas. À compter du 1^{er} juillet, il est remplacé à cette fonction par Lothar Kriszun qui a occupé depuis 30 ans différentes fonctions managériales au sein du groupe, notamment au développement et à la production sur le site historique d'Harsewinkel. Son successeur Jan-Hendrick Mohr, désormais nommé président des ventes, est lui remplacé par le Dr Henry Puhl qui prend la charge de la division récolte des céréales.



Ulrich Jochem, Lothar Kriszun et Jan-Hendrick Mohr.



Tél. 07 86 00 96 37

fb.e@orange.fr

Importateur GRECAV



Chaînes, pignons, roulements, cardans, courroies

Pièces détachées, CASE, NEW HOLLAND, LAVERDA,

JOHN DEERE, DEUTZ FAHR.....

Le SYNAMAP, acteur incontournable de la protection de l'homme au travail



Le SYNAMAP regroupe des acteurs directs du marché de la prévention et de la protection de l'homme au travail, fédérant ainsi fabricants, distributeurs, mais aussi des sociétés de conseil, des installateurs ou des formateurs.

C'est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des institutions nationales et européennes, des prescripteurs d'équipements de protection individuelle et collective, mais aussi des entreprises utilisatrices de ces protections.

« L'équipement de protection individuelle, un réflexe de vie »



SYNAMAP - Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection

39/41 rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE

Tél : 01 47 17 64 36 - Fax : 01 47 17 64 97 - infos@synamap.fr - www.synamap.fr

Août 2011

26-5 septembre : EQUIP'AGRO, le salon de l'agroéquipement, au cœur de la foire de Châlons-en-Champagne (51), 180 exposants sur 5 ha.

www.foiredechalons.com/foire-php/equip-agro.php

Septembre 2011

7-8 : TECH & BIO à Valence (26), le carrefour européen des techniques agricoles alternatives et bio, organisé par les Chambres d'Agriculture, 220 exposants seront présents. Toutes les productions (élevage, grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes et plantes aromatiques et médicinales) sont concernées. De plus, une centaine de démonstrations et plus de 120 conférences auront lieu.

www.tech-n-bio.com



7-8 : INNOV-AGRI GRAND SUD-OUEST à Ondes, près de Toulouse (31), présentera 300 exposants et 700 machines sur les espaces de démonstration, 20 ha de chantiers de récolte et 2 000 m² de vitrines végétales. Plus de 33 000 visiteurs sont attendus. Les nouveautés des constructeurs seront jugées par le jury des Trophées Innov-Agri composé à 100 % d'utilisateurs afin de valider leur degré d'innovation ainsi que leur pertinence vis-à-vis des problématiques de terrain. Inscription en ligne et badge d'accès gratuit pour les professionnels.

<http://iagso.innovagri.com>

13-16 : SPACE à Rennes (35), le salon international de l'élevage, avec 1300 exposants et plus de 100 000 visiteurs. Au programme : des conférences, les Innov'Space, la plate-forme recherche et développement sur l'agriculture « écologiquement intensive ».

www.space.fr



14-16 : SALON B&TP à Viabon (28). Première édition, salon réservé aux professionnels issus des métiers du bâtiment et des travaux publics. Des démonstrations en plein air sur un site de 20 ha, 10 000 visiteurs et 300 marques sont attendus.

www.salonbtt.com

21-22 : SALON VERT SUD-OUEST à St Selve (33), salon professionnel des espaces verts et du paysage, sur un site de 20 ha, 7 000 visiteurs professionnels et 250 marques.

www.salonvert.com

Octobre 2011

5-7 : SOMMET DE L'ÉLEVAGE à Clermont-Ferrand (63). Pour sa 20^e édition, ce grand salon des productions animales propose des visites d'élevages, des animations professionnelles, des

démonstrations et plusieurs conférences traitant de l'actualité agricole. Plus de 1250 exposants et 75 000 visiteurs professionnels sont attendus, dont 2 500 venus de l'étranger.

www.sommet-elevage.fr



18-20 : MIFFEL à Avignon (84). Le salon méditerranéen inter-professionnel de la filière fruits et légumes fête ses 20 ans. Plus de 400 exposants, des conférences thématiques, et remises de prix pour l'innovation.

www.miffel.com

26-27 : BETTERAVENIR à Laon (02), démonstrations de récolte, de déterrage et de bâchage de betteraves sucrières, exposition des fournisseurs et partenaires.

www.betteravenir.com



Novembre 2011

13-19 : AGRITECHNICA, le salon de l'agroéquipement, à Hanovre en Allemagne, ouverture exclusive aux professionnels les 13 et 14. Avec ses 18 halls, plus de 320 000 m² d'exposition et 2 300 exposants, Agritechnica est la plus grande exposition d'agroéquipement au monde.

www.agritechnica.com

29-1^{er} décembre : SITEVI à Montpellier (34), pour les filières vigne et vin, légumes et fruits. 716 exposants de 22 pays, plus de 940 marques, 45 000 visiteurs professionnels et 48 pays représentés.

www.planet-agri.com/fr/sitevi



29-2 décembre : POLLUTEC HORIZONS à Paris (75), le salon des éco-technologies, des énergies renouvelables et du traitement des pollutions. 1 500 exposants, 35 000 visiteurs, 300 conférences et débats.

www.pollutec.com

Décembre 2011

6-11 : AGRIBEX à Bruxelles (Belgique), le salon international du matériel pour les cultures, l'élevage et l'entretien des espaces verts.

www.agribex.be

7-8 : SALON DES ETA à Laval St-Berthevin (53), réservé aux professionnels des travaux agricoles. 7 000 visiteurs attendus, 150 marques présentes, 8 000 m² sous hall, 7 000 m² d'exposition en extérieur et près d'un ha réservé à la prise en main de matériels.

www.saloneta.com

ENTREPRENEURS des Territoires



**8 fois par an
ne manquez pas
la seule revue
exclusivement dédiée aux
entrepreneurs de Services
Agricoles, Forestiers et
Ruraux**

Entrepreneurs
des Territoires
est la revue du
Mouvement des
Entrepreneurs
de Services
Agricoles,
Forestiers
et Ruraux

Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés
matériels



ENTREPRENEURS des Territoires



Bulletin d'abonnement

Je suis adhérent
au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne au tarif
«spécial adhérents» pour 1 an
(soit 8 numéros), au prix de 25 €

Je joins mon règlement par
chèque bancaire à l'ordre des
Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir
une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires
44 rue d'Alésia - 75014 Paris
Pour tout renseignement :
Tél. 01 53 91 44 98

Je ne suis pas adhérent
au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne pour 1 an
(soit 8 numéros), au prix de 47 €
Je joins mon règlement :

Chèque bancaire à l'ordre
des Editions Fitamant

Carte bancaire N°

Date de validité _____

Cryptogramme _____

(3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Je souhaite recevoir une facture
acquittée

Editions Fitamant - 2 rue Félix
Le Dantec - 29000 Quimper
Pour tout renseignement :
Katell Fouron - Tél. 02 98 27 37 66

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité

<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux agricoles	<input type="radio"/> Constructeurs de matériel
<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux forestiers	<input type="radio"/> Centre de formation
<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux ruraux	<input type="radio"/> Autres : (préciser)
<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux publics	
<input type="radio"/> Concessionnaires	

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

EDT58



ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

ADI CARBURES	p. 59
AFE RÉCOLTES - GRECAV	p. 57
AGROTRONIX	p. 4
ALLIANCE-SOCAH	p. 34
CREDIT MUTUEL	p. 3
DIRAGRI	p. 25
INNOV AGRI	p. 5
JOHN DEERE	IV de couv
JOSKIN	p. 19
PANIEN	p. 45
PATOUX	p. 25
PAYEN	p. 31
REMORQUES ROLLAND	p. 27
SALON DES ETA	p. 28-29
SOMMET DE L'ELEVAGE	p. 25
SPACE	II de couv
SYNAMAP	p. 57
TECH ET BIO	p. 56



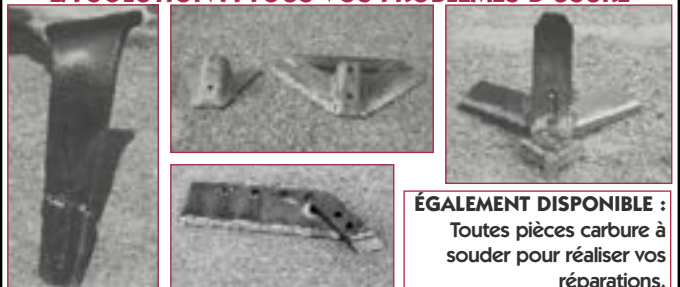
ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

**POUR TOUTE ANNONCE PUBLICITAIRE,
CONTACTEZ
NOTRE CHEF DE PUB,
AU 02 98 98 01 40**

Éditions Fitamant : pub@fitamant.fr

A. DI. CARBURES

**Application Distribution des Carbures
LA SOLUTION À TOUS VOS PROBLÈMES D'USURE**



ÉGALEMENT DISPONIBLE :
Toutes pièces carbure à
souder pour réaliser vos
réparations.

LES EFFES - 86150 MOUSSAC
Fax. 05 49 84 12 06 - Tél. 05 49 48 75 51 - www.adi-carbures.com

Découvrez l'avenir



Posez-vous les questions suivantes : disposez-vous aujourd'hui d'une solution de récolte adaptée à votre activité ? Quelles seraient les caractéristiques idéales de votre future moissonneuse-batteuse ?

Chez John Deere, nous y avons réfléchi en interrogeant des centaines de clients potentiels.

Et nous avons apporté des réponses en lançant l'un des plus vastes programmes de nouveautés de toute l'histoire de John Deere.

Vous souhaitez découvrir la moisson du futur ? Consultez dès aujourd'hui votre concessionnaire John Deere !



JOHN DEERE